

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland



PLAN STRATEGIQUE DE MODERNISATION DU
SYSTEME D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT
CIVIL ET DE PRODUCTION DES STATISTIQUES
D'ETAT CIVIL 2025-2029

SOMMAIRE

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	v
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES GRAPHIQUES	ix
PREFACE.....	x
REMERCIEMENTS	xii
RESUME EXECUTIF	xiii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1. CONTEXTE ET ETAT DES LIEUX	5
1.1.Contexte géographique	5
1.2.Contexte sociodémographique.....	5
1.3.Contexte socioéconomique	6
1.4.Contexte socioculturel.....	6
1.5.Contexte sécuritaire et humanitaire.....	7
1.6.Contexte technologique	8
1.7.Cadre juridique et institutionnel du système ESEC camerounais	9
1.7.1.Cadre juridique	9
1.7.2.Cadre institutionnel	11
1.8. Contexte de l'interopérabilité et de la multisectorialité	14
CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC DU SYSTEME ESEC.....	15
2.1. Situation actuelle du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales au Cameroun.....	15
2.1.1. Un cadre juridique obsolète et une faible coordination institutionnelle	15
2.1.2. Une offre de service d'état civil de faible qualité et une demande à booster	16
2.1.3. Un système ESEC peu adapté à l'ère du digital, avec une faible interopérabilité.....	19
2.1.4. Un système de production des statistiques vitales peu fiable et un archivage à moderniser	20
2.1.5. Un financement insuffisant du système ESEC.....	21
2.2. Analyse Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du système ESEC.....	22
2.3. Perspectives d'amélioration du système ESEC.....	32
2.4. Synthèse de la problématique ESEC au Cameroun et changements souhaités.....	34

2.5. Analyse des parties prenantes	36
CHAPITRE 3. ORIENTATIONS ET CHOIX STRATÉGIQUES.....	38
3.1. Changement stratégique.....	38
3.2. Vision	38
3.3. Mission	39
3.4. Valeurs fondamentales.....	39
3.5. Fondements du plan stratégique	40
3.6. Axes, intentions et objectifs stratégiques	42
3.6.1. Axe 1 (GOV). Gouvernance du système ESEC	42
3.6.2. Axe 2 (OFDE). Offre et demande des services ESEC	43
3.6.3. Axe 3 (INFOP). Informatisation et interopérabilité du système ESEC.....	44
3.6.4. Axe 4 (ARSTAT). Modernisation de l'archivage et amélioration de la production des statistiques vitales.....	45
3.6.5. Axe 5 (FIN). Financement du système ESEC.....	46
CHAPITRE 4. PLAN DE MISE EN ŒUVRE.....	48
4.1. Synthèse des objectifs spécifiques	48
4.2. Risques et stratégies de mitigation.....	51
4.3. Facteurs clés de succès.....	51
4.4. Plan d'actions prioritaires.....	52
CHAPITRE 5. PLAN D'INVESTISSEMENT ET PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES 2025-2027	58
5.1. Coût global de mise en œuvre	58
5.2. Programme d'investissements prioritaires 2025-2027	59
5.3. Sources de financement du plan stratégique	61
5.4. Costing du plan stratégique	62
CHAPITRE 6. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI - EVALUATION	68
6.1. Coordination de la mise en œuvre du plan stratégique	68
6.2. Suivi et évaluation.....	71
6.2.1. Reporting.....	71
6.2.2. Suivi de la performance et de la mise en œuvre opérationnelle.....	71
6.3. Dispositif de communication et de diffusion du plan stratégique	72

6.4. Cadre des résultats	72
6.4.1. Résultats stratégiques	72
6.4.2. Résultats opérationnels.....	80
CONCLUSION GENERALE.....	102
BIBLIOGRAPHIE	103
EQUIPE DE REDACTION DU PLAN STRATEGIQUE ESEC 2025-2029.....	107
ANNEXES.....	109
Annexe 1. Glossaire des concepts	109
Annexe 2. Dictionnaire des indicateurs d’effets du plan stratégique	112
Annexe 3. Carte du processus d’enregistrement d’une naissance en FOSA.....	114
Annexe 4. Carte du processus d’enregistrement d’une naissance survenue en communauté entre 91 et 180	114
Annexe 5. Carte du processus opérationnel pour l’enregistrement hors délais d'une naissance en communauté.....	116
Annexe 6. Carte du processus opérationnel pour l’enregistrement dans les délais d’une naissance survenue en communauté	117
Annexe 7. Carte du processus opérationnel pour l’enregistrement d’une mort naturelle survenue dans une formation sanitaire.....	118

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AFD :	Agence Française de Développement
ANTIC :	Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication
APAI-CRVS :	Programme Africain pour l'Amélioration Accélérée des Systèmes d'Enregistrement des Faits d'Etat Civil et de Production des Statistiques d'état civil
APAI-CRVS :	Programme Africain d'Amélioration Accélérée d'Enregistrement et de Production des Statistiques d'Etat Civil
ART :	Agence de Régulation des Télécommunications
ASC :	Agent de Santé Communautaire
BIP :	Budget d'Investissement Public
BUCREP :	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
BUNEC :	Bureau National de l'Etat Civil
CDMT :	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CEC :	Centre d'Etat Civil
CECP :	Centre d'Etat Civil Principal
CECS :	Centre d'Etat Civil Secondaire
CENADI :	Centre National de Développement de l'Informatique
CIM 11 :	Classification Internationale des Maladies, Onzième révision
CMCD :	Certification Médicale des Causes de Décès
CNI :	Carte Nationale d'Identité
CNPS :	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNS :	Conseil National de la Statistique
CTD :	Collectivités Territoriales Décentralisées
CVUC :	Communes et Villes Unies du Cameroun
DGI :	Direction Générale des Impôts
DGSN :	Délégation Générale à la Sûreté Nationale
DHIS2 :	District Health Information Software 2
EDSC :	Enquête Démographique et de Santé du Cameroun
ELECAM :	Elections Cameroon
ENSAE :	Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'économie Appliquée
ESEC :	Enregistrement et Statistiques de l'Etat Civil
FOSA :	Formation Sanitaire

HCR :	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IFORD :	Institut de Formation et de Recherche Démographiques
INS :	Institut National de la Statistique
ISSEA :	Institut Sous-Régional de Statistique et d'Economie Appliquée
MICS :	Enquête par Grappes et à Indicateurs Multiples
MINAS :	Ministère des Affaires Sociales
MINDDEVEL :	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEDUB :	Ministère de l'Education de Base
MINEPAT :	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI :	Ministère des Finances
MINJUSTICE :	Ministère de la Justice
MINPOSTEL :	Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF :	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINREX :	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE :	Ministère de la Santé Publique
NIPU :	Numéro d'Identification Personnel Unique
NIU :	Numéro Identifiant Unique
NRC :	Norwegian Refugees Council
OBC :	Organisation à Base Communautaire
ODD :	Objectif de Développement Durable
OEC :	Officier d'Etat Civil
OIF :	Organisation Internationale de la Francophonie
OIM :	Organisation Internationale des Migrations
OSC :	Organisation de la Société Civile
PBF :	Financement Basé sur la Performance
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRE2C :	Programme de Réhabilitation de l'État Civil du Cameroun
PSV :	Personnes Socialement Vulnérables
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
RAP :	Rapport Annuel de Performance
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNDH :	Rapport National sur le Développement Humain

SANEC :	Système d'Archivage Numérique des Actes d'Etat Civil
SBC :	Changement Social et comportemental
SDIEC :	Schéma Directeur de l'Informatisation de l'Etat Civil
SEC :	Secrétaire d'Etat Civil
SIEC :	Système d'Information de l'Etat Civil
SIGEC :	Système Intégré de Gestion de l'Etat Civil
SND30 :	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNDS :	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
UA :	Union Africaine
UIT :	Union Internationale des Télécommunications
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG :	Violence Basée sur le Genre

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Situation des Centres d'état civil au Cameroun par Région, selon le type et le statut.....	17
Tableau 2 : Indicateurs de l'offre de services d'état civil par Région	18
Tableau 3 : Systèmes d'information nationaux	20
Tableau 4 : Synthèse des indicateurs ESEC au Cameroun	34
Tableau 5 : Matrice d'analyse des parties prenantes.....	37
Tableau 6 : Objectifs spécifiques du plan stratégique ESEC 2025-2029.	48
Tableau 7 : Matrice d'analyse des risques et mesures de mitigation	51
Tableau 8 : Synthèse des activités majeures par axe stratégique	53
Tableau 10 : Coûts de mise en œuvre du Plan d'investissements prioritaires 2025-2027 par axe stratégique.....	60
Tableau 11 : Coûts annualisés de mise en œuvre du Plan stratégique 2025-2029 par activités majeures	62
Tableau 12 : Matrice de suivi des résultats stratégiques du Plan stratégique ESEC 2025-2029	73
Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029.....	80

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Coûts relatifs de mise en œuvre du Plan stratégique ESEC 2025-2029	59
Graphique 2: Evolution des coûts de mise en œuvre du Programme d'investissement prioritaire 2025-2027.....	59
Graphique 3 : Valeurs relatives des coûts de mise en œuvre du programme d'investissement prioritaire 2025-2027 du plan stratégique ESEC 2025-2029.....	60
Graphique 4 : Chaîne de Coordination du système ESEC	70

LISTE DES FIGURES

Figure1 : Cohérence entre le Plan Stratégique ESEC 2025-2026 avec d'autres cadres stratégiques internationaux et nationaux	41
Figure 2 : Diagramme stratégique du plan ESEC 2025-2029	50

PREFACE

L'enregistrement systématique des faits d'état civil et la production des statistiques vitales (statistiques d'état civil et statistiques sur les causes de décès) occupent une place importante dans le pilotage efficace des politiques publiques. L'Etat du Cameroun, fidèle à ses engagements aussi bien nationaux qu'internationaux, et particulièrement soucieux de poursuivre la mise en œuvre efficace de sa vision de devenir un pays émergent à l'horizon 2035, a engagé depuis près de deux décennies, un important chantier de redynamisation, de refonte, de réhabilitation et de modernisation de son système d'Enregistrement et des Statistiques d'Etat Civil (ESEC).

Cet important chantier a conduit à une série de transformations et d'évolutions dans les domaines politiques, législatifs et institutionnels qui ont eu un impact décisif sur la qualité de l'offre de services d'état civil et la production des données vitales. La loi n°2011/011 modifiant et complétant certaines dispositions de l'ordonnance n° 81-02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil, et l'adhésion du Cameroun au Programme Africain pour l'Amélioration Accélérée des Systèmes d'Enregistrement des Faits d'Etat Civil et de Production des Statistiques d'état civil (APAI-CRVS) ont constitué des phases déterminantes.

Ces efforts ont abouti à l'élaboration et à la mise en œuvre, avec l'appui des Partenaires au Développement, d'un plan stratégique pour la réhabilitation de l'état civil pour le quinquennat 2018 -2022. Ce plan s'était fixé comme objectif d'améliorer la performance du système d'enregistrement des faits d'état civil, comme moyen d'assurer la sécurité juridique du citoyen, la reconnaissance des droits humains et la production des statistiques d'état civil complets. Au terme de sa mise en œuvre et en dépit des efforts significatifs perceptibles, d'importants goulots d'étranglement subsistent en termes de gouvernance et de coordination des actions, de demande et d'offre de services d'état civil, de digitalisation et d'interopérabilité, ainsi que de financement.

Le présent Plan Stratégique a été élaboré pour conforter les acquis enregistrés dans la mise en œuvre du précédent plan et relever efficacement les défis qui subsistent. Il confirme l'hypothèse qu'un système d'état civil peu performant constitue un frein à l'éducation, à l'identification, à la santé, à l'accès à l'emploi et au développement. Le Gouvernement a réaffirmé dans la SND30, son engagement à mettre en place des mesures favorisant l'établissement des documents officiels tels que les actes d'état civil, la carte nationale d'identité, et d'autres titres, aux populations socialement vulnérables et géographiquement éloignées des centres administratifs. Il est question de faire de l'état civil un outil utile de pilotage des politiques de développement aussi bien au niveau national que local. Cette ambition traduit la volonté du Gouvernement d'atteindre les Objectifs de Développement Durable, notamment les cibles 16.6, 16.9, 17.18 et 17.19, en s'attaquant aux faiblesses structurelles qui limitent la performance de son système ESEC. A

travers ce nouveau plan stratégique, le Gouvernement, les administrations cibles, les Partenaires au Développement, les Collectivités Territoriales Décentralisées et les acteurs de la Société Civile disposent d'un cadre consensuel d'orientation et de mobilisation des énergies pour rendre davantage performant le système ESEC du Cameroun. Les enjeux de coordination stratégique et institutionnelle, de digitalisation et d'interopérabilité devront retenir une attention particulière, si l'on doit s'arrimer aux standards internationaux et gagner en efficacité et en performance. La promulgation de la loi n° 2024/016 du 23 décembre 2024 portant organisation du système d'enregistrement des faits d'état civil au Cameroun s'inscrit dans cette logique en fixant un cadre légal beaucoup plus favorable à la mise en œuvre des interventions retenues dans le présent plan stratégique.

Tout en exprimant ma satisfaction pour la qualité du travail qui est présenté ici et la méthodologie participative qui a été privilégiée, j'exprime ma gratitude à tous les acteurs impliqués dans le processus de modernisation de l'état civil au Cameroun.

Georges ELANGA OBAM

Ministre de la Décentralisation et du Développement Local

REMERCIEMENTS

L'élaboration de ce plan s'est faite de manière participative avec l'implication des administrations et organismes parties prenantes du système ESEC, les représentants des Communes et de la Société Civile. Le Gouvernement de l'État du Cameroun tient à remercier tous ces acteurs qui ont fourni temps, informations, documents et ressources diverses.

Nos remerciements vont particulièrement à l'endroit de Vital Strategies à travers l'Initiative Données pour la Santé de Bloomberg philanthropies pour son appui technique et financier constant à l'élaboration de ce plan stratégique. Ces remerciements vont également à l'endroit de l'UNICEF pour l'appui à la mobilisation des ressources complémentaires dédiées à la finalisation du document.

RESUME EXECUTIF

La loi n° 2011/011 du 06 mai 2011 modifiant et complétant l'Ordonnance n°81/02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques aura constitué la base de la réforme du système de l'état civil et de statistiques d'état civil. Malgré les innovations introduites par cet important texte, le constat est que l'organisation et le fonctionnement actuel du système font face à de nombreuses insuffisances. Les principaux défis demeurent la complétude de l'enregistrement et la production systématique des données d'état civil de qualité, permettant d'orienter les politiques publiques.

Le plan stratégique pour la réhabilitation du système d'état civil du Cameroun 2018-2022 matérialisait la volonté du Gouvernement de construire un système d'état civil résilient et d'en faire un outil de gouvernance efficace. Malgré l'échéance du premier plan stratégique, certaines contraintes identifiées et ayant conduit à son élaboration demeurent et justifient de redoubler d'efforts dans le processus de réforme.

L'analyse situationnelle et le diagnostic ont permis à cet égard d'identifier plusieurs défis aux plans juridique, institutionnel, technologique et financier, notamment : un cadre juridique obsolète et une faible coordination institutionnelle ; une offre de services d'état civil de faible qualité et une demande de services insuffisante ; un système ESEC peu adapté à l'ère du digital avec une faible interopérabilité ; un système de production des statistiques vitales peu fiable ; un archivage obsolète et un financement insuffisant. L'élaboration d'un nouveau plan stratégique devant cadrer les interventions des différentes parties prenantes se justifie amplement aujourd'hui. Elle réaffirme la volonté de l'Etat de construire un système ESEC utile à la réalisation de sa vision en matière de développement.

Le plan stratégique ESEC 2025-2029 a donc pour ambition de doter le Cameroun d'un système d'état civil qui réponde aux normes et standards internationaux modernes. Il s'aligne sur les agendas mondiaux en matière de développement, notamment les ODD, dont pas moins de 12 dépendent du système ESEC. Au niveau interne, il tire son ancrage de la vision nationale en matière de développement, et par conséquent, du principal instrument de politique publique y relatif, à savoir la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). En cela, ce plan constitue un outil programmatique essentiel pour les interventions publiques dans les domaines de la gouvernance, d'aide à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, de renforcement du capital humain, du bien-être des populations, de l'état de droit et de protection des droits humains dans l'ensemble.

Le présent document est l'aboutissement d'un processus participatif ayant impliqué tous les acteurs clés du système ESEC au rang desquels : les administrations sectorielles, les Communes, la Société Civile, les Partenaires Techniques et Financiers, et enfin les groupes

cibles et communautés bénéficiaires des interventions visant l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et de la production des statistiques vitales.

L'élaboration de ce plan stratégique a connu 03 grandes phases à savoir :

- *l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Stratégique pour la Réhabilitation de l'État Civil du Cameroun (2018-2022) ;*
- *l'état des lieux et le diagnostic du système ESEC actuel du Cameroun ;*
- *la formulation de la nouvelle vision stratégique assortie d'un plan d'actions et d'un Programme d'investissements prioritaires.*

Ces trois phases ont permis de décliner la nouvelle vision stratégique du système ESEC comme : « **un système d'état civil où chaque individu compte et est systématiquement enregistré** ». La logique d'intervention est construite autour de cinq principaux axes stratégiques à savoir :

AXE 1 (GOV)	<i>Gouvernance du système ESEC</i>
AXE 2 (OFDE)	<i>Offre et demande de services ESEC</i>
AXE3 (INFOP)	<i>Informatisation et interopérabilité du système ESEC</i>
AXE4 (ARSTAT)	<i>Modernisation de l'archivage et production des statistiques vitales</i>
AXE 5 (FIN)	<i>Financement du système ESEC</i>

Ces axes stratégiques ont été traduits en cinq (05) objectifs stratégiques et en douze (12) objectifs spécifiques devant inspirer les actions majeures pour les cinq prochaines années tels que présentés dans le tableau ci-après :

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Coûts (en millions de FCFA)
AXE 1 (GOV) Gouvernance du système ESEC	D'ici 2029, renforcer et améliorer la gouvernance du système ESEC en termes de cadre juridique et de coordination institutionnelle en vue de s'arrimer aux	1.1. Consolider le cadre juridique du système ESEC	150
		1.2. Renforcer la coordination institutionnelle	695
		1.3. Renforcer la production et l'appropriation des normes d'état civil	830

	standards et normes internationaux		
		1.4. Produire des évidences pour la prise de décisions basées sur les faits	590
AXE2. (OFDE) Offre et demande de services ESEC	D'ici 2029, améliorer significativement la qualité, l'accessibilité et l'acceptabilité de l'offre et de la demande des services ESEC	2.1. Améliorer qualitativement et quantitativement l'offre de services du système ESEC	21 310
		2.2. Accroître la demande des services d'état civil	10 700
AXE3. (INFOP) Informatisation et interopérabilité du système ESEC	D'ici 2029, accélérer la transformation digitale du système ESEC et le rendre interopérable	3.1. Informatiser complètement le système ESEC	60 425
		3.2. Renforcer l'infrastructure technologique et énergétique des administrations de l'écosystème de l'état civil et de l'identité	3 200
		3.3. Renforcer l'interopérabilité sectorielle	386
AXE4. (ARSTAT) Modernisation de l'archivage et production des statistiques ESEC	D'ici 2029, renforcer l'accessibilité, la gestion des données et la production des statistiques ESEC	4.1. Améliorer l'archivage des documents d'état civil et autres documents connexes	105
		4.2 Améliorer la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques vitales	2 942
AXE5. (FIN) Financement du système ESEC	D'ici 2029, disposer d'un mécanisme de financement pérenne du système ESEC	5.1. Accroître et stabiliser les sources de financements nationaux du système ESEC	400
		5.2. Améliorer l'efficience allocative des financements extérieurs et la contribution des PTF au financement du système ESEC	200

Le coût global de mise en œuvre de ce plan stratégique s'élève à **101 milliards et 683 millions de FCFA**. L'informatisation du système de l'état civil et l'interopérabilité du système ESEC exigera une allocation en ressources plus importante, soit 63 % du financement global. L'axe relatif à l'amélioration de l'offre et le renforcement de la demande des services d'état civil quant à lui représente 31% des ressources à mobiliser.

INTRODUCTION GENERALE

Le Gouvernement s'est engagé depuis 2007 à la réhabilitation de son système ESEC. Cette refonte a conduit à d'importantes réformes du cadre juridique et institutionnel de l'état civil et de son organisation fonctionnelle. Grâce à ces réformes, l'Etat a pu améliorer son offre en services d'état civil, et susciter davantage la demande de service des populations. Malgré ces efforts, le Cameroun demeure confronté à la non-exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil. Pour une population d'environ 27,6 millions d'habitants en 2023, on estime à 8 millions, le nombre de personnes vivant sans preuve d'identité légale (Banque Mondiale, 2023). Par ailleurs, seulement 62% d'enfants de moins de 5 ans sont enregistrés à l'état civil (EDSC, 2018). L'enregistrement des décès semble encore plus préoccupant. Pour ce qui est du volet statistique, le caractère manuel de l'enregistrement et la faible interconnexion des systèmes ESEC rendent impossible une disponibilité systématique des statistiques vitales fiables et exhaustives.

Aussi, conscient du rôle déterminant que pourrait jouer un système ESEC performant dans la réalisation de ses objectifs de développement, le Gouvernement a réaffirmé dans la SND30, son engagement à mettre en place des mesures favorisant l'établissement des documents officiels tels que les actes d'état civil, la carte nationale d'identité, et d'autres titres, aux populations socialement vulnérables et géographiquement éloignées des centres administratifs. Dans cette perspective, le Gouvernement entend faire de l'état civil un outil utile de pilotage de ses plans de développement aussi bien au niveau national que local. Cette ambition traduit la volonté du Gouvernement d'atteindre les ODD, notamment les cibles 16.6, 16.9, 17. 18 et 17.19, en s'attaquant aux faiblesses structurelles qui limitent la performance de son système ESEC.

Le présent plan stratégique engage le Cameroun à se doter d'un système ESEC moderne c'est-à-dire accessible, intégré, inclusif, durable et sécurisé reposant sur un financement public pérenne. Du fait de la nature multisectorielle des actions d'amélioration que ce plan identifie, tous les acteurs sont invités à partager sa vision systémique et surtout à privilégier les synergies d'actions au détriment d'interventions isolées comme par le passé. Boussole des interventions en matière d'état civil pour la période 2025-2029, il fixe les domaines prioritaires d'intervention susceptibles d'apporter des changements significatifs sur les faiblesses structurelles du système ESEC camerounais.

Son élaboration offre l'opportunité au Gouvernement de :

- capitaliser les leçons et bonnes pratiques apprises de la mise en œuvre du Plan de Réhabilitation de l'état civil du Cameroun (2018-2022) ;
- disposer d'un état des lieux actualisé de son système ESEC ;
- définir des axes stratégiques d'intervention en vue de l'amélioration de la performance du système ESEC ;

- améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action publique en matière d'état civil ;
- renforcer la redevabilité vis-à-vis de toutes parties prenantes ainsi que la mobilisation des financements innovants pour l'état civil.

Ce plan stratégique constitue par conséquent un outil de gestion qui aidera les administrations, les collectivités territoriales décentralisées, les partenaires techniques et financiers, la société civile et toute autre organisation impliquée dans le domaine de l'état civil et des statistiques vitales au Cameroun, à mieux orienter leurs actions.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le processus d'élaboration de ce plan stratégique s'appuie sur les orientations du cadre d'amélioration des systèmes ESEC formulées par la Commission Economique pour l'Afrique et contextualisées au Cameroun, ainsi que sur les orientations du Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun. Il est l'aboutissement d'un processus participatif mené dans une approche mixte incluant la collecte, le traitement et l'analyse des données quantitatives et qualitatives au niveau national et dans l'ensemble des dix régions du Cameroun. La démarche s'est structurée en quatre étapes :

1. Mise en place du cadre institutionnel de planification stratégique

De par ses missions, le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local veille à l'application de la législation et de la réglementation sur l'état civil. À ce titre, il assure la tutelle technique du Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC), bras technique du Gouvernement dans ce domaine. À cet égard, le Directeur Général du BUNEC, par Décision n°0023/D/BUNEC/DG/CT1/CAJC/ du 22 novembre 2023, a mis en place un Groupe de travail multisectoriel en charge du suivi du processus d'élaboration du plan stratégique ESEC 2025-2029 du Cameroun.

2. Evaluation de la mise en œuvre du plan stratégique pour la réhabilitation de l'état civil 2018-2022

Cette évaluation a fourni des informations utiles pour soutenir la planification du système ESEC au Cameroun pour la période 2025-2029. Elle a mis en exergue les progrès accomplis, les échecs enregistrés, les obstacles à la mise en œuvre, les enseignements tirés ainsi que les meilleures pratiques à capitaliser dans le cadre du plan stratégique 2025-2029. La collecte des données s'est opérée à travers notamment l'exploitation de la documentation disponible, les entretiens avec les acteurs du niveau central (Administrations, PTF, Société civile) identifiés comme responsables de mise en œuvre des actions majeures du plan stratégique 2018-2022, mais aussi avec les acteurs du niveau opérationnel (communes, utilisateurs du service d'état civil, etc.). Il s'agissait de recueillir leurs perceptions des changements opérés dans la qualité du service d'état civil au cours de la période d'intérêt.

Six (06) principaux critères d'évaluation ont été retenus au regard de la logique d'intervention dudit plan, à savoir : la cohérence, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la mesurabilité des résultats et la tolérance aux risques et innovations. Les résultats de cette évaluation ont été techniquement validés par l'ensemble des parties prenantes au processus.

3. Etat des lieux et diagnostic du système ESEC actuel du Cameroun

L'objectif de cette phase était d'identifier non seulement l'ensemble des forces et faiblesses structurelles du système d'état civil actuel, mais aussi, d'analyser la chaîne de valeurs ESEC afin d'identifier les écarts entre les processus d'enregistrement des faits d'état civil tels qu'ils sont pratiqués au quotidien et tels qu'ils seraient souhaités. Une analyse aussi complète que possible des composantes de ce système à la lumière des recommandations du Cadre d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a donc été faite. Axée sur 03 faits principaux, à savoir : les naissances, les décès (et les causes de décès), et les mariages, cette phase a permis d'analyser objectivement les composantes du système ESEC. Ces composantes sont les suivantes : le cadre juridique et institutionnel, l'offre et la demande des services d'état civil, l'informatisation et la question de l'interopérabilité, la coordination institutionnelle, l'archivage des documents d'état civil, la production et l'utilisation des statistiques d'état civil et le financement du système d'état civil.

Lors de cette étape, il a été question pour le consultant d'organiser une collecte de données à l'aide d'entretiens et de focus groupes avec les acteurs clés et d'analyser les écarts entre les processus opérationnels améliorés et les processus opérationnels effectifs. L'objectif était de recenser les problèmes et les goulots d'étranglement (lourdeurs, lenteurs, coût, éloignement des services, etc.) qui nuisent aux performances du système ESEC actuel et d'envisager des actions correctives (simplification des procédures, réduction du nombre d'intervenants dans la chaîne, changement dans le cadre législatif, etc.).

Trois ateliers participatifs régionaux ont également été organisés afin de présenter les résultats du diagnostic du système ESEC. Il a été question d'enrichir ledit diagnostic et de recueillir auprès des acteurs de mise en œuvre, des orientations pour le plan 2025-2029. Ces ateliers régionaux se sont déroulés en pôles. Le pôle 1 a regroupé les représentants des régions du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Littoral. Le pôle 2 a regroupé les régions du Centre, du Sud et de l'Est et le pôle 3 a regroupé les régions de l'Adamaoua, l'Extrême-Nord et du Nord.

4. Formulation du cadre stratégique, du plan d'actions prioritaires et du programme d'investissements prioritaires

Les travaux relatifs à cette phase ont été conduits de manière participative. Les ateliers organisés à cet effet ont permis au Groupe de travail, d'adopter les choix de vision, missions, cadres stratégiques (axes, objectifs stratégiques, objectifs spécifiques, actions, activités majeures, costing, dispositif de pilotage, etc.), mais aussi de valider les différents rapports d'étapes.

PLAN DU DOCUMENT

Le présent plan stratégique 2025-2029 s'articule autour de 06 chapitres :

Le premier chapitre présente le contexte général de l'élaboration de la stratégie. Il met une emphase sur les facteurs déterminant la performance du système ESEC camerounais.

Le deuxième chapitre présente l'état des lieux et le diagnostic actualisé du système ESEC actuel.

Le troisième chapitre présente les orientations et choix stratégiques du pays pour les 05 prochaines années en vue de l'amélioration de son système d'état civil.

Le quatrième chapitre est réservé au plan de mise en œuvre de la stratégie. Il décrit dans le détail les interventions majeures qui devront être exécutées pour atteindre les résultats planifiés.

Le cinquième chapitre est consacré à la question du financement de la stratégie. Il en présente le coût global par axe stratégique, ainsi qu'un programme d'investissement prioritaire sur la période 2025-2027.

Le sixième chapitre traite de la question du pilotage et du suivi évaluation du plan stratégique.

CHAPITRE 1. CONTEXTE ET ETAT DES LIEUX

Ce chapitre est consacré à la présentation de certains repères contextuels agissant comme déterminants de la performance du système ESEC du Cameroun. En effet, la compréhension approfondie de ces facteurs est essentielle pour l'élaboration d'un plan stratégique efficace et adapté aux réalités du pays.

1.1. Contexte géographique

Situé en Afrique centrale, le Cameroun est bordé par le Nigéria à l'ouest, le Lac Tchad au nord, la République Centrafricaine à l'Est, le Gabon, la Guinée équatoriale et la République du Congo au sud, ainsi que l'océan Atlantique. Avec une superficie de 475 442 Km², le pays présente une grande diversité géographique, allant des zones urbaines densément peuplées aux régions rurales et éloignées. Cette diversité se traduit par des disparités régionales significatives en termes de besoins et de défis en matière d'état civil. A titre d'illustration, les infrastructures de transport et de communication varient considérablement d'une région à l'autre, affectant l'accès des populations à l'offre de service d'état civil. Les disparités régionales et les problèmes d'accessibilité géographique aux centres d'état civil constituent des défis majeurs pour le système ESEC. Les zones rurales et éloignées, en particulier, souffrent d'un manque d'infrastructures adéquates, ce qui complique l'enregistrement des événements vitaux.

1.2. Contexte sociodémographique

D'après les projections démographiques la population totale du Cameroun est estimée à environ 28,7 millions d'habitants en 2024 (INS,2016), avec une densité moyenne de 58 habitants au km². Cette population est inégalement répartie sur le territoire national : les deux principales villes, Douala et Yaoundé, abritent plus de 20 % de la population totale. Le taux d'urbanisation était estimé à 48,8 % en 2005 (RGPH, 2005).

Le Cameroun connaît une croissance rapide de sa population, avec une augmentation de 2,64 % en 2021 par rapport à l'année précédente. Le pays est caractérisé par l'extrême jeunesse de sa population, environ 45 % ayant moins de 15 ans.

Pour ce qui est de la survenance des événements liés à la natalité, la fécondité et la nuptialité, ceux-ci sont assez élevés au Cameroun. En 2018, le taux brut de natalité était estimé à 36,8‰, ce qui signifie qu'en moyenne, 37 naissances vivantes se produisaient annuellement dans une population totale de 1 000 habitants, tous âges confondus. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) était de 4,8 enfants par femme. Parmi les femmes et les hommes de 15-49 ans, respectivement 57 % et 42 % étaient en union (EDSC, 2018).

En ce qui concerne la mortalité, d'après l'EDSC 2018, les niveaux restent encore élevés : la mortalité néonatale et post-néonatale est respectivement de 28 décès et 20 décès pour 1 000 naissances vivantes, et la mortalité infantile est de 48 décès pour 1 000 naissances vivantes. La mortalité infanto-juvénile est estimée à 80 décès pour 1 000 naissances vivantes, et la mortalité adulte entre 15 et 50 ans à 155‰ pour les femmes et 185‰ pour les hommes. Le ratio de mortalité maternelle est estimée à 406 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. La migration interne et externe reste un phénomène important dans le pays, influençant la répartition démographique et les dynamiques sociales.

Ces indicateurs montrent *a priori* une forte pression sur le système d'état civil en termes de besoins d'enregistrement, de délivrance d'actes d'état civil et de production des statistiques vitales. La valeur du taux brut de natalité indique en effet que le système d'état civil devrait délivrer annuellement un peu plus d'un million d'actes de naissance.

1.3. Contexte socioéconomique

Avec un taux de croissance de 2,6% sur la période 2020-2023 (INS, 2024), l'économie camerounaise connaît une croissance soutenue et résiliente, bien qu'en deçà des prévisions de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 qui la situait à 8% en moyenne annuelle sur la période 2020-2030. Cette performance est imputable au double ralentissement économique que le pays a connu sur la période 2014-2022, en raison de la baisse drastique des cours mondiaux du pétrole (2014-2018) d'une part, de la survenance en 2020 de la pandémie de la COVID-19 et de la crise russo-ukrainienne d'autre part. Cette faible croissance économique a une incidence sur le recul de la pauvreté, des inégalités sociales et la création d'emplois décents.

En 2022, environ 10 millions de personnes vivaient en-dessous du seuil de pauvreté, pour une population totale estimée à environ 27 millions d'habitants (INS, 2024). La pauvreté est plus répandue en milieu rural où 9 pauvres sur 10 vivent. La pauvreté multidimensionnelle touche 55,3% de la population camerounaise tandis que les pauvres subissent des privations en matière d'éducation, de santé, et conditions de vie (RNDH, 2019). Cette situation économique tend à limiter les capacités de financement des politiques de développement par l'Etat dans des secteurs clés, à l'instar de l'état civil et limite l'utilisation des services sociaux de base par les populations.

1.4. Contexte socioculturel

Sur le plan socioculturel, le Cameroun est une mosaïque de populations appartenant à plusieurs groupes ethniques, ayant des spécificités dans la gestion des mariages, des divorces, des naissances et des décès. Les systèmes socioculturels propres à chaque groupe ethnique entourent certains faits d'état civil (naissance, mariage, décès, cause de

décès) d'un ensemble de croyances, valeurs, normes et pratiques pouvant favoriser ou non la demande en services d'état civil des populations.

Sur le plan religieux, deux grandes religions dominent les pratiques et croyances : l'islam et le christianisme, auxquelles s'ajoutent les croyances animistes. Les leaders religieux jouent un rôle important dans la reconnaissance sociale et la célébration des événements marquants la vie d'un individu. Ils sont, dans toutes les cultures, des acteurs clés dans la déclaration des faits d'état civil survenus en contexte communautaire.

L'accès à l'éducation et la scolarisation sont des facteurs déterminants pour l'enregistrement des faits d'état civil. Une population mieux éduquée est susceptible de comprendre l'importance de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès, et d'utiliser les services d'état civil. Le taux d'alphabétisation élevé du Cameroun constitue un facteur déterminant pour la demande de services d'état civil (respectivement 81,3% d'hommes et 70,1% de femmes adultes sont alphabétisés, MINEBUB, 2021).

Les statistiques de la carte scolaire 2022/2023 montrent que la population scolarisable est estimée à environ 5 758 7483 enfants de moins de 12 ans. Selon le Ministère de l'Éducation de Base, au cours de l'année scolaire 2021/2022, 1.486.686 élèves ont été inscrits sans acte de naissance, parmi lesquels 53,9% de garçons contre 46,1% de filles. Pour l'année scolaire 2022-2023, ce sont plus de 1.600.000 enfants qui étaient scolarisés sans acte de naissance (MINEDUB, 2023). L'éducation joue un rôle primordial dans la sensibilisation et la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil. Les écoles peuvent servir de points de contact pour informer les familles et faciliter leur accès aux services d'état civil.

1.5. Contexte sécuritaire et humanitaire

La modernisation de l'état civil au Cameroun intervient dans un contexte sécuritaire et humanitaire marqué par la résurgence des risques liés aux inondations, aux épidémies de choléra et aux crises socio-sécuritaires. En ce qui concerne ces crises, le Cameroun continue d'être affecté par le conflit du bassin du Lac Tchad, la violence dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, et l'impact de la crise en République Centrafricaine dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord.

Depuis 2014, le pays fait face à une menace terroriste persistante dans la région de l'Extrême-Nord et à des crises socio-sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest, entraînant un afflux important de réfugiés et de déplacés internes. En 2023, environ 4,7 millions de personnes avaient besoin d'aide humanitaire, soit une personne sur six vivant au Cameroun.

Le Plan de Réponse Humanitaire 2024 (HCR, 2024) estime que 3,4 millions de personnes auront besoin d'assistance humanitaire et de protection en 2024. Parmi elles, 2,3 millions seront ciblées pour recevoir une aide vitale et des services de protection, nécessitant un

financement de 371,4 millions de dollars américains. Les personnes touchées par les conflits, les chocs climatiques et les épidémies sont particulièrement vulnérables.

Le Cameroun accueille également près d'un demi-million de réfugiés et de demandeurs d'asile, principalement en provenance de la République Centrafricaine. Parmi ceux-ci, près de la moitié sont des enfants. Ces réfugiés sont confrontés à des problèmes d'obtention de la documentation civile.

En outre, plus d'un million de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays. Les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest sont les plus touchées par le phénomène. La plupart des personnes déplacées internes ont perdu leurs documents d'état civil et sont parfois dans l'impossibilité de les remplacer même des années après le déplacement, compromettant la jouissance de leurs droits et leur inclusion sociale.

Cette situation sécuritaire et humanitaire affecte la fonctionnalité des centres d'état civil dans les zones en crise, augmentant la demande en documents d'état civil pour octroyer une identité légale aux personnes en situation d'urgence. Les vulnérabilités sont exacerbées par les déficits structurels de développement, qui affaiblissent la résilience des populations touchées par les crises.

1.6. Contexte technologique

Sur le plan technologique, le développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication au Cameroun est un domaine en pleine expansion, soutenu par plusieurs initiatives et projets stratégiques visant à renforcer ses infrastructures ainsi que son cadre légal et réglementaire. En effet, plus de 18 000 km de fibre optique ont été déployés dans le pays, quatre (04) câbles sous-marins les relient directement au reste du monde, et quatre (04) opérateurs concessionnaires de téléphonie mobile fournissent une couverture mobile 3G-4G sur le territoire national conformément aux dispositions de leurs cahiers de charges respectifs (ART, 2023). Le pays dispose en outre d'un plan stratégique Cameroun numérique 2020.

Cependant, les services de communication électronique d'accès à Internet très haut débit sont encore insuffisamment développés et seulement disponibles dans les principales zones urbaines. La disponibilité des services 4G auprès du grand public ainsi que les services d'accès haut débit restent encore limités aux principales villes du pays par manque d'infrastructures adéquates. Selon l'Union Internationale des Télécommunications, environ 10% de la population n'est toujours pas desservie, notamment celles des zones rurales, où l'on note une fracture numérique importante, y compris sur le mobile (UIT, 2023). Cette fracture numérique est la cause du retard accusé dans la transformation numérique des services déconcentrés ou décentralisés de l'État et représente un défi majeur pour la modernisation desdits services notamment en ce qui concerne l'état civil et la production des statistiques vitales.

1.7. Cadre juridique et institutionnel du système ESEC camerounais

1.7.1. Cadre juridique

Le cadre juridique du système ESEC tire ses sources des normes à caractère textuel et jurisprudentiel. La coutume occupe également une place importante dans l'édition des règles juridiques encadrant ce domaine. Ledit cadre est articulé autour d'un large éventail de textes de niveau international, régional et national.

Au niveau international, le Cameroun a adhéré à de nombreux instruments juridiques, et a ratifié des conventions multilatérales, notamment, la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1959, la Convention des Nations Unies sur la réduction des cas d'apatridie de 1961, la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages de 1964, la Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants de 1986, la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant de 1989, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes de 1979, la Convention relative aux droits des personnes handicapées de 2006, la Convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires.

Parmi les textes à caractère régional, l'état civil s'appuie également sur les normes édictées par la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, la charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant du 1^{er} juillet 1990, la Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2012, la Conventions de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique de 2009.

En outre, le Cameroun a signé des accords de coopération judiciaire avec 14 pays, dont 13 pays Africains et la France. Ces accords prévoient des échanges d'informations d'état civil entre les Etats concernés et le Cameroun.

Les principes et règles édictées par ces textes à caractère international sont internalisés par un arsenal de textes législatifs et réglementaires en vigueur notamment : l'ordonnance n°81/002 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques, modifiée et complétée par la loi n°2011/011 du 06 mai 2011 qui consacre: l'universalité, le caractère obligatoire et la gratuité de l'enregistrement de l'état civil¹.

¹ Une nouvelle loi portant organisation du système d'enregistrement des faits d'état civil au Cameroun a été promulguée le 23 décembre 2024.

Les autres textes législatifs sont notamment :

- le Code Civil ;
- la loi n°62-OF-30 du 31 mars 1962 portant code de la marine marchande camerounaise² ;
- la loi n°1968-LF du 11 juin 1968 portant code de la nationalité ;
- la loi n°69-LF-3 du 14 juin 1969 portant réglementation de l'usage des noms, prénoms et pseudonyme ;
- la loi n°2005/06 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun ;
- la loi n°2006/015 du 29 Décembre 2006 portant organisation Judiciaire ;
- ;
- la loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal ;
- la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées;
- la loi n°2024/001 du 24 juillet 2024 régissant les archives au Cameroun.

Ces textes sont complétés par de nombreux textes réglementaires, en l'occurrence :

- le décret n°1968-DF-478 du 16 décembre 1968, fixant les modalités d'application du code de la nationalité ;
- le décret n°69 /DF/ 544 du 19 février 1969 modifié par le Décret n° 71 /DF/607 du 3 décembre 1971 portant Organisation des juridictions traditionnelles du Cameroun Oriental
- le décret n°69-DF-419 du 20 octobre 1969 fixant les modalités d'application de l'article 13 de la loi n°69-LF-3 du 14 juin 1969 ;
- le décret n°77-410 du 15 octobre 1977 portant revalorisation de l'indemnité des officiers et secrétaires des centres spéciaux d'état civil ;
- le décret n°87/1115 du 17 août 1987 fixant les modalités de création et de fonctionnement des centres d'état civil spéciaux.
- le décret n°2013/031 du 13 février 2013 portant organisation et fonctionnement du BUNEC;
- la circulaire n°007/CAB/PM du 13 août 2007 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, portant sur la commande des imprimés administratifs ;
- la circulaire n°0001942/C/MINATD/DAP/SDAA/SEC du 09 juillet 2012 relative à l'application de la loi n°2011/011 du 06 mai 2011 modifiant et complétant certaines dispositions de l'ordonnance n°81/002 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques ;

² Ladite loi influence l'enregistrement des faits d'état civil survenus dans les zones maritimes.

- la circulaire n°00000020/LC/MINATD/DAP du 03 janvier 2013 relative à l'immatriculation des centres d'état civil et à la numérotation des actes d'état civil ;
 - la lettre-circulaire n°D36-56/MINSANTE/SG/DAJC du 5 novembre 2019 relative à la déclaration systématique des naissances et des décès survenus dans les FOSA ;
 - la lettre circulaire n° 2012/AS/51/00001/LC/MINAS/SG/DPSE/SDSE du 26 janvier 2012 relative à l'enregistrement des naissances des enfants trouvés abandonnés.
- En outre, la jurisprudence influence également l'état civil. En effet, les décisions émanant des tribunaux et cours orientent l'administration de l'état civil.

L'état civil s'appuie enfin sur les règles coutumières, notamment en ce qui concerne la transcription des mariages coutumiers dans les registres d'état civil.

1.7.2. Cadre institutionnel

Au Cameroun, l'organisation de l'état civil s'appuie sur les dispositions de l'ordonnance du 29 juin 1981 et sa modification de 2011. En effet, le domaine de l'état civil est l'un des secteurs de la vie publique où interviennent divers acteurs tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel. Le caractère transversal des problématiques de l'état civil et la multiplicité des intervenants exigent donc un besoin accru de coordination institutionnelle.

1.7.2.1. Acteurs du niveau stratégique

Les acteurs institutionnels du système ESEC sont les suivants :

Le Président de la République. Au sens de la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, le Président de la République définit la politique de la nation, assure par son arbitrage, le fonctionnement régulier des institutions, il est garant du respect des accords et traités internationaux, il promulgue les lois, exerce le pouvoir réglementaire, crée et organise les services publics de l'Etat. De par ces fonctions, il veille à l'organisation et au fonctionnement harmonieux du système de l'état civil.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. En application des dispositions de l'article 12 de la constitution, **Le Premier Ministre** est le Chef du Gouvernement, il dirige l'action de celui-ci ; il est chargé de l'exécution des lois ; il exerce également le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils sous réserve des prérogatives reconnues au Président de la République dans ces domaines.

Le Parlement. Composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat, il légifère et contrôle l'action du Gouvernement dans les matières relevant du domaine de la loi, notamment : les droits, garanties et obligations fondamentaux du citoyen, le statut des personnes et le

régime des biens (nationalité, état et capacité des personnes, régimes matrimoniaux, successions et libéralités, etc.) entre autres.

Le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL). C'est le Ministère en charge de l'application de la législation et de la réglementation sur l'état civil. Il est également chargé de l'instruction des dossiers de création des centres d'état civil secondaires, de l'élaboration des actes de désignation des officiers desdits centres et de la tenue du fichier des centres d'état civil et des statistiques d'état civil en liaison avec le BUNEC.

Le Ministère des Finances (MINFI). C'est la tutelle financière du BUNEC. Il se charge de la mise à disposition du financement intérieur alloué au système ESEC.

Le Ministère de la Justice (MINJUSTICE) est chargé de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs au statut des personnes et des biens. Par ailleurs, d'après la loi, les tribunaux rendent des jugements supplétifs d'actes d'état civil et veillent à la régularité de la bonne tenue des registres d'état civil. Ils interviennent également dans le cadre des procédures d'enregistrement des faits d'état civil.

Le Ministère de la Santé publique (MINSANTE). Il est chargé de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de santé. A ce titre, il supervise le réseau national des formations sanitaires publiques, qui, conformément à la réglementation en vigueur, ont l'obligation de déclarer l'ensemble des naissances et des décès survenus en leur sein. Il met également à disposition l'expertise médico-légale (certificats d'âge apparent). Par ailleurs, il dispose d'un système d'information sanitaire qui contribue à la diffusion des statistiques vitales.

Le Ministère des Relations Extérieures (MINREX) : il assure à travers les Missions Diplomatiques et les Postes Consulaires du Cameroun à l'étranger, l'enregistrement ou la transcription des faits d'état civil des Camerounais survenus à l'étranger. Il contribue à la production des statistiques

Le Ministère des Affaires Sociales (MINAS) : il est chargé de la promotion et protection des droits des personnes vulnérables. C'est à ce titre qu'il mène des actions dans le cadre de la promotion de l'établissement des actes d'état civil en faveur des indigents et groupes vulnérables.

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) : il est en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures relatives au respect des droits de la femme et à la protection de la famille. C'est à ce titre qu'il concourt à la promotion et à la célébration collective des mariages.

Le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB). Il participe à l'identification des enfants sans acte de naissance et facilite leur enregistrement à l'état civil pour assurer la transition du cycle primaire au cycle secondaire.

L'Institut National de la Statistique (INS). Il est chargé d'assurer la coordination des activités du Système National d'Informations Statistiques, de rendre disponibles les données et les indicateurs statistiques nécessaires à la gestion économique et sociale.

Le Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC). Il a pour mission d'assurer la supervision, le contrôle, la régulation et l'évaluation du système national de l'état civil. Il est également chargé de la constitution d'un fichier national de l'état civil et de la production des statistiques d'état civil.

Le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP)

Créé par décret n° 99/230 du 04 octobre 1999 et réorganisé par décret n° 2005/309 du 1^{er} septembre 2005, le BUCREP apporte son expertise aux pouvoirs publics et autres acteurs du développement dans la prise en compte des dynamiques démographiques et de population dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement.

Les Partenaires Techniques et Financiers. Ils apportent un appui technique et financier au Gouvernement dans les axes d'intervention prioritaires définis par le Gouvernement pour l'amélioration de l'écosystème identitaire d'une manière générale. Les principaux PTF intervenant dans l'état civil au Cameroun sont : l'AFD, la Banque Mondiale, la GIZ, l'Union Européenne, l'UNICEF, le HCR, KOICA, le NRC, l'OIF, l'OIM, le PNUD, Vital Strategies.

Les organisations de la Société Civile. Outre les administrations publiques, il existe des OSC œuvrant pour l'amélioration de l'accès des populations aux documents d'état civil, et apportant leur expertise dans la l'élaboration des politiques en la matière (*Communes et Villes Unies du Cameroun Ecole Citoyenne et Politique de Yaoundé*).

1.7.2.2. Acteurs du niveau opérationnel

Les Communes. D'après la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, les Communes sont des collectivités territoriales décentralisées qui exercent des compétences transférées par l'Etat, parmi lesquelles l'état civil.

Les centres d'état civil : il s'agit des centres d'état civil principaux (les Communes, les Missions Diplomatiques et les Postes Consulaires du Cameroun), et des centres d'état civil secondaires qui se rattachent aux centres d'état civil principaux. L'état civil étant une compétence transférée aux Communes au sens du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, le maire et ses adjoints sont officiers d'état civil. Ils sont assistés dans cette mission par des secrétaires d'état civil. Ces acteurs sont chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et de la fourniture des données devant servir à la production des statistiques de l'état civil.

Les formations sanitaires : Les responsables des formations sanitaires sont tenus de déclarer les naissances et les décès (y compris leurs causes) survenus en leur sein auprès des centres d'état civil territorialement compétents, conformément à la Lettre-circulaire n°D36-01/LC/MINSANTE/CAB du 04 janvier 2011, et par conséquent, ils sont des maillons importants dans la chaîne d'enregistrement et de production des statistiques vitales.

Les tribunaux : Ils assurent l'ouverture et la clôture judiciaire des registres. Ils interviennent également dans l'enregistrement des naissances et des décès hors des délais légaux, à travers la procédure de jugement supplétif. La dissolution des unions est également de leur ressort.

1.8. Contexte de l'interopérabilité et de la multisectorialité

L'interopérabilité entre les services d'état civil et d'autres secteurs de développement est indispensable pour booster l'enregistrement des faits d'état civil et la production des statistiques vitales et réduire le coût des prestations. Dans les secteurs santé et éducation, plusieurs initiatives sont en cours, notamment : l'intégration durable de l'enregistrement des naissances pendant les campagnes de santé publique ayant une meilleure couverture nationale ; la mise en place des bureaux d'état civil dans les formations sanitaires ; la saisie des formulaires harmonisés de déclaration de naissances et de décès dans la page état civil du DHIS2 et leur déversement, à travers une passerelle développée à cet effet dans le Système Intégré de Gestion de l'Etat Civil (SIGEC) pour l'établissement des actes d'état civil informatisé ; la facilitation de l'établissement de l'acte de naissance à l'occasion de la première inscription à l'école. Malgré le déploiement de certains systèmes d'informations sectoriels, le niveau d'interopérabilité du système ESEC camerounais demeure globalement faible. Le partage d'informations entre le système d'état civil et certaines structures publiques cibles notamment DGSN (CNI, Passeports) ; Justice (Casier judiciaire, Certificat de nationalité) ; ELECAM (Fichier électoral) ; Finances (Gestion de la solde) ; CNPS (Sécurité sociale) ; MINEPAT (RGPH) ; DGI (NIU) reste donc à optimiser.

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC DU SYSTEME ESEC

Le présent chapitre procède à une analyse diagnostique actualisée du système ESEC du Cameroun. Cette analyse vise à identifier les forces et faiblesses du système d'enregistrement des faits d'état civil ainsi que de la chaîne de production des statistiques vitales. Une analyse de l'influence de l'environnement externe au système d'état civil camerounais ainsi que l'influence des parties prenantes est résumée dans les différentes matrices Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces. Elle s'achève par une synthèse des problèmes identifiés tout en proposant des pistes d'amélioration du système ESEC, lesquelles ont été traduites en orientations stratégiques.

2.1. Situation actuelle du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales au Cameroun

La photographie du système ESEC du Cameroun permet de constater qu'il est confronté à de nombreux défis dans ses composantes juridique, organisationnelle, et technologique, auxquels s'ajoutent les faiblesses relatives au financement de ce système.

2.1.1. Un cadre juridique obsolète³ et une faible coordination institutionnelle

Le système ESEC camerounais est régi par un large éventail de lois et des textes réglementaires. S'agissant spécifiquement de l'état civil, loi n° 2011/011 du 06 mai 2011 modifiant et complétant certaines dispositions de l'ordonnance n° 81-02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques constitue le principal socle juridique. Cette loi a introduit des innovations majeures dans l'organisation et le fonctionnement de l'état civil dont les principales sont : le rattachement des centres d'état civil secondaires aux centres d'état civil principaux, la création d'un organisme central de l'état civil, sous forme d'établissement public administratif, le Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC), l'introduction de la nationalité dans les actes de naissance, le rallongement des délais de déclaration, et le renforcement du rôle des formations sanitaires dans la déclaration des naissances et décès.

Malgré cet éventail de textes, le cadre juridique du système ESEC au Cameroun présente encore un certain nombre de faiblesses qui l'éloignent substantiellement des standards internationaux en la matière. En effet, il ne couvre pas tout le champ d'intervention de l'ESEC. De fait, l'encadrement d'un certain nombre de procédés ou de situations s'avère nécessaire notamment :

³ Ce constat est antérieur à la promulgation de la loi N°2024/016 du 23 décembre 2024 portant organisation du système d'enregistrement des faits d'état civil au Cameroun.

- L'institutionnalisation et l'utilisation des processus d'enregistrement et de production des statistiques vitales ;
- la connexion du système d'état civil aux systèmes nationaux d'identification, ou à d'autres systèmes sectoriels à l'instar du système de santé, des affaires sociales, de la justice, de l'éducation, etc. ;
- l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour la collecte, le traitement, la transmission et le stockage des données d'état civil ;
- le mode de financement durable de l'état civil en dépit de l'importance centrale de cette question.

Toutefois, un projet de loi portant modernisation du système d'état civil est en cours de finalisation avec pour innovation majeure, la consécration de l'informatisation de l'enregistrement des faits d'état civil et l'introduction de la protection des données à caractère personnel⁴.

S'agissant de la coordination institutionnelle, le paysage ESEC du Cameroun regroupe de nombreux intervenants dont les actions sont encadrées par des mécanismes de coordination sous-optimaux. Cette situation est renforcée par l'inexistence d'une instance stratégique pérenne et dédiée à la coordination du système ESEC dans sa globalité. Malgré les résultats significatifs du comité PRE2C ayant assuré cette fonction, celui-ci a été confronté, comme les instances actuelles (plateformes centrales, et régionales de coordination), à une insuffisance des ressources pour assurer son fonctionnement optimal. A cela s'ajoute, la faible appropriation du cadre juridique et des réformes majeures par les acteurs du système ESEC, en particulier les OEC et SEC.

En somme, les principaux problèmes du cadre juridique et institutionnel restent la conformité partielle aux normes et bonnes pratiques internationales, la faiblesse de la coordination institutionnelle et de la normalisation du système ESEC. Ces insuffisances contribuent à renforcer les faiblesses du système ESEC dans ses autres composantes en générant notamment des processus d'enregistrement sous-optimaux, non recommandés et non standardisés.

2.1.2. Une offre de service d'état civil de faible qualité et une demande à booster

Le rapprochement du service d'état civil vers les populations demeure une préoccupation constante du Gouvernement depuis la réhabilitation de l'état civil engagé en 2002. Par le passé, les efforts consentis par les pouvoirs publics ont considérablement accru l'offre de services d'état civil, à travers la création de plusieurs Centres d'Etat civil Secondaires. Le Cameroun en compte actuellement 2886. Si cette approche par l'augmentation de l'offre a

⁴ Les lois n° 2024/016 portant organisation du système d'enregistrement des faits d'état civil au Cameroun et n° 2024/017 relative à la protection des données à caractère personnel au Cameroun ont été promulguées le 23 décembre 2024 et sont par conséquent ultérieurs à ces constats.

permis d'atteindre une couverture spatiale relativement satisfaisante de l'état civil, avec un ratio moyen de 9610 habitants pour un centre d'état civil et une couverture moyenne de 160Km² pour un centre d'état civil, elle présente aujourd'hui de nombreuses limites.

En effet, la cartographie actuelle des CEC révèle d'importantes disparités régionales dans la répartition spatiale de l'offre de services d'état civil. Les données du tableau 1 esquissent deux profils régionaux : un groupe de régions dans lesquelles l'offre d'état civil est inférieure à la moyenne nationale (Sud, Ouest, Adamaoua, Centre, Est) et un groupe de régions dans lequel l'offre d'état civil est largement supérieure à la moyenne nationale (Extrême-Nord, Littoral, Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest). A ces disparités dans l'offre, s'ajoutent des disparités dans l'accessibilité géographique des centres d'état civil. Ainsi, dans les Régions du Centre, Extrême-Nord, Littoral, Nord-Ouest, et Ouest, un centre d'état civil couvre en moyenne 78,2km², contre un ratio moyen de 358,6Km² pour les autres Régions (Adamaoua, Est, Nord, Sud, Sud-Ouest). C'est dire que dans ce dernier groupe, les populations parcourent des distances plus élevées que dans n'importe quelle autre Région du pays pour parvenir au centre d'état civil le plus proche.

Par ailleurs, comme l'indique le tableau 1, il existe d'une part des centres d'état civil dits fonctionnels c'est-à-dire ouvert au public et dirigé par un SEC et un OEC assermentés et d'autre part ceux non fonctionnels.

Tableau 1 : Situation des Centres d'état civil au Cameroun par Région, selon le type et le statut

Régions	Nombre de CECP	Nombre de CECS	TOTAL	Fonctionnels	Non-fonctionnels
ADAMAOUA	22	110	132	97	35
CENTRE	71	702	773	669	104
EST	34	167	201	150	51
EXTREME-NORD	48	287	335	262	73
LITTORAL	37	228	265	217	48
NORD	22	129	151	104	47
NORD-OUEST	35	142	177	84	93
OUEST	41	375	416	351	65
SUD	31	228	259	210	49
SUD-OUEST	32	95	128	63	65
MISSIONS DIPLOMATIQUES	49	-	49	49	-
TOTAL	423	2 463	2886	2256	630

Source : BUNEC, 2024

Pour comprendre la qualité et le niveau de l'offre de services d'état civil, il est important de se référer aux indicateurs. Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de l'offre de service d'état civil par région.

Tableau 2 : Indicateurs de l'offre de services d'état civil par Région

Régions	Nombre d'habitants/CEC	Nombre d'habitants/CEC fonctionnels	Superficie moyenne pour un CEC (km ²)	Superficie moyenne pour un CEC fonctionnel (km ²)	Densité de la population (habitant/km ²)
ADAMAOUA	9611	11877	419	518	22,9
CENTRE	6476	7552	87	101	74,7
EST	6103	7915	542	703	11,3
EXTREME-NORD	15099	19110	100	126	151,1
LITTORAL	15835	19330	75	91	211,9
NORD	22444	38552	453	778	49,6
NORD - OUEST	13309	26034	97	190	136,9
OUEST	5057	6224	32	40	157,3
SUD	3212	4332	177	238	18,2
SUD-OUEST	16007	31028	202	391	79,4
CAMEROUN	9610	12467	160	207	60,1

Source : BUNEC, 2024

A la faveur de la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant Loi cadre dans le domaine de la santé notamment à travers la politique nationale de santé, le secteur de la santé joue un rôle important dans le système ESEC. C'est ainsi que le Gouvernement a entrepris de corriger des inégalités géographiques dans l'offre des services en santé publique. Il a en outre favorisé la création des bureaux d'état civil dans les formations sanitaires. Pour être plus efficace, cette initiative se heurte à la nécessité de disposer d'un outil fiable d'adéquation de l'extension de la couverture des services d'état civil avec la carte sanitaire du Cameroun.

Par ailleurs, en dépit de la multitude de centres d'état civil secondaires existants, un grand nombre ne dispose pas de toutes les ressources humaines, matérielles, et financières leur permettant de délivrer un service de qualité aux populations. L'approvisionnement en registres d'état civil en temps opportun demeure préoccupant pour les OEC, de même que les conditions de conservation des documents d'état civil au sein de ces centres.

Du point de vue de la demande, la multiplication des centres d'état civil secondaires n'a pas toujours eu un effet d'entraînement mécanique sur l'accroissement de la demande en

services d'état civil chez les populations. La persistance des barrières socioculturelles (systèmes de croyances, pratiques religieuses, coutumes), économiques (coûts informels, induits, coûts non légaux, corruption) et administratives (lourdeurs des procédures) à la demande des services d'état civil, fait que les niveaux d'enregistrement des faits d'état civil demeurent encore faibles, particulièrement pour les décès malgré les efforts de sensibilisation et les mesures d'incitation mises en place par les pouvoirs publics.

2.1.3. Un système ESEC peu adapté à l'ère du digital, avec une faible interopérabilité

Dans son état actuel, le système ESEC est essentiellement manuel, délivrant des actes sur supports papiers, non sécurisés et le plus souvent archivés dans de mauvaises conditions. Les mécanismes de prévention des fraudes sur l'identité et de falsification des documents sont faibles. Au cours des dernières années, le Gouvernement à travers le plan stratégique pour la réhabilitation de l'état civil du Cameroun 2018-2022 s'est engagé sur la voie de la dématérialisation avec l'informatisation centralisée des processus d'enregistrement des faits d'état civil et la réalisation de l'interopérabilité entre tous les systèmes d'information nationaux de l'écosystème de l'identité.

Ainsi, l'élaboration et la validation du SDIEC en 2018 a été une avancée majeure dans le processus de modernisation du système d'état civil au Cameroun. Les pilotes d'informatisation ont déjà permis d'informatiser 44 CECP certifiés conformes au SDIEC par l'acquisition, l'ingénierie et la mise en exploitation de l'infrastructure serveur, postes et terminaux et d'interconnexion des CEC. Ils ont aussi permis de développer les deux sous-systèmes logés dans les Centres d'Etat Civil que sont la reprise de l'antériorité et la digitalisation du processus d'enregistrement des faits d'état civil. Avec le secteur de la santé, ils ont permis de développer une interopérabilité avec le DHIS2 qui nécessite une évolutivité significative. Même si des résultats encourageants ont été obtenus dans le cadre des pilotes d'informatisation implémentés dans certaines communes du pays, les résultats, restent de faible portée et n'impactent pas encore significativement l'écosystème technologique et matériel de l'état civil en vue de sa transformation numérique réussie.

Par ailleurs, la stratégie d'informatisation de l'état civil mise en œuvre entre 2018 et 2022 n'a pas pleinement intégré la finalisation des systèmes partenaires du système d'information de l'état civil du Cameroun, comme condition sine qua non de l'interopérabilité. Comme conséquence, les autres systèmes d'informations nationaux avec lesquels le système d'état civil est censé communiquer se trouvent à des stades de développement très disparates ou sont inexistants dans certaines administrations (Tableau 4). Globalement, l'informatisation du système ESEC se heurte à d'importantes difficultés liées à la faible coordination des actions d'informatisation, notamment le développement d'autres pilotes d'informatisation non alignés aux orientations du SDIEC d'une part, aux difficultés d'accès aux ressources humaines formées, aux ressources matérielles et

technologiques nécessaires à la finalisation du développement informatique et au déploiement des systèmes d'autre part.

Tableau 3 : Systèmes d'information nationaux

n°	Administrations	Systèmes	Statut d'interopérabilité avec l'état civil
1	MINSANTE	District Health Information Software (DHIS2)	partiel
2	MINFI (DGI)	Système de Gestion du Contribuable (HARMONY)	Pas interopérable
3	MINFI (CENADI)	Système de Gestion du fichier solde (ANTILOPE)	Pas interopérable
4	MINJUSTICE	Système du casier judiciaire (Justi@CAM)	Pas interopérable
5	MINAS	Registre Social Unifié du Cameroun (RESUC)	Pas interopérable
6	DGSN	Système de la Carte nationale d'identité	Pas interopérable
7	DGSN	Système du passeport biométrique	Pas interopérable
8	ELECAM	Système de gestion des électeurs (IMAGO)	Pas interopérable
9	BUNEC	Système d'information de l'état civil du Cameroun (SIEC)	partiel
10	BUCREP	Système de gestion du recensement (CSPRO WEB et Mobile)	Pas interopérable
11	CNPS	Système de gestion de la sécurité sociale (SAPELLI ENERGIZER)	Pas interopérable

Source : Compilation du Consultant à partir de l'étude sur l'interopérabilité entre le système d'état civil et les autres systèmes d'identité légale au Cameroun, 2022.

2.1.4. Un système de production des statistiques vitales peu fiable et un archivage à moderniser

La production des statistiques d'état civil présente encore d'importantes limites sur le plan de leur exhaustivité, de la fiabilité et de la régularité. Ses plus importants défis sont : la sous-déclaration des décès aux CEC ; la collecte manuelle des données ; la difficile remontée d'informations exhaustives du fait de l'enclavement de certaines zones ; la faible utilisation des formulaires harmonisés de remontée des données ; les principaux acteurs que sont les officiers et les secrétaires d'état civil ne sont pas outillés à la collecte des données d'état civil en vue de la production des statistiques et l'ignorance des rôles et la faible implication de tous les acteurs intervenant dans le processus de collecte et de

remontée des données. Le principal défi reste d'améliorer la production et la qualité des statistiques vitales et d'en faire un outil d'aide à la décision dans tous les secteurs du développement. Cela implique la modernisation de l'archivage des documents d'état civil à travers l'accélération du processus de dématérialisation des archives physiques d'état civil afin de garantir de meilleures conditions de stockage, de sécurité et de conservation.

2.1.5. Un financement insuffisant du système ESEC

Le financement actuel de l'état civil présente trois principales faiblesses structurelles : (i) l'insuffisance des ressources publiques allouées aux structures techniques et opérationnelles par rapport à leurs missions et à la vision d'un système d'état civil moderne ; (ii) la dépendance aux financements extérieurs dispersés ; (iii) l'imprédictibilité des ressources allouées à l'état civil. Le financement de l'état civil repose jusqu'ici sur deux principales sources : le financement interne et les financements extérieurs des PTF. S'agissant du financement interne, les principaux instruments⁵ sont :

- le Budget du BUNEC : au sens du décret n° 2013/031 du 13 février 2013 portant organisation et fonctionnement du BUNEC, celui-ci est financé par: la contribution des Communes et des Communautés Urbaines, la contribution du Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention intercommunale et de tout autre organisme similaire, les subventions et dotations de l'État, les ressources propres provenant des activités rémunérées, et toutes ressources éventuelles provenant de la coopération internationale, ou dont la gestion lui est confiée au regard de ses missions ; la Dotation Générale de la Décentralisation : à travers l'opération spéciale de délivrance massive des actes de naissances ;
- les budgets des administrations sectorielles : MINDDEVEL, MINJUSTICE, MINSANTE, MINPROFF, MINAS, MINREX ;
- les budgets des Communes.

Il convient également de noter qu'en dépit du fait qu'au sens de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019, portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, l'état civil soit une compétence transférée, le financement des CTD à l'état civil en plus d'être difficile à quantifier, demeure encore tributaire du budget de l'Etat.

Par ailleurs, la dépendance du budget du BUNEC aux budgets d'autres entités publiques ne favorise pas le déploiement efficace de cette structure technique. En outre, malgré l'existence d'instruments de planification et de programmation financières (le PRE2C

⁵ La loi promulguée le 23 décembre 2024 institue un guichet pour le financement de la politique nationale de l'état civil. Les ressources de ce guichet sont constituées de la contribution spéciale de l'Etat fixée annuellement par la Loi des finances, des droits issus de la délivrance des copies ultérieures et extraits issus du fichier national de l'état civil, des contributions des Partenaires au Développement, et enfin de toute autre ressource prévue par un texte.

d’abord, et ensuite le plan de ré habitation de l’état civil du Cameroun,) indispensables pour une programmation financière optimale et pour une utilisation efficiente des ressources, la traçabilité des dépenses des acteurs du système ESEC demeure complexe, du fait du faible partage d’informations budgétaires entre les intervenants cloisonnés. Cette situation affecte négativement le plaidoyer budgétaire, la redevabilité au sein du système ESEC et d’une manière plus générale, la capacité de mobilisation des financements de ce dernier. Maîtriser le financement du secteur, améliorer la budgétisation des activités ESEC au sein des administrations, renforcer la coordination des interventions des PTF, et diversifier les sources de financement du système ESEC constituent donc un enjeu d’avenir.

2.2. Analyse Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du système ESEC

Globalement, le diagnostic du système ESEC actuel mené lors de la première phase d’élaboration du plan stratégique pour la modernisation de l’état civil au Cameroun 2025-2029 a identifié 07 composantes qui décrivent de manière exhaustive le problème de l’état civil. Le tableau suivant en donne la quintessence.

COMPOSANTE 1. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET COORDINATION DES INTERVENTIONS	
Forces →Existence de textes juridiques qui encadrent l’enregistrement des faits d’état civil et des statistiques vitales ; →Eligibilité juridico-institutionnelle de tous les Camerounais et les résidents à bénéficier des services de l’état civil ; →Existence juridique du principe de la gratuité de l’établissement des actes d’état civil ; →Présence des agences du BUNEC au niveau régional ; →Existence d’une collaboration formelle entre le BUNEC et certaines institutions comme, le MINSANTE, l’INS et l’ANTIC ; →Existence des cadres de concertation avec les autres administrations parties prenantes.	Faiblesses →non encadrement juridique de la digitalisation du système ESEC⁶ →Faible respect des dispositions juridiques encadrant les coûts de procédure des jugements supplétifs ; →Méconnaissance des procédures par les différents acteurs notamment les populations ; →Faible diffusion et appropriation des instruments stratégiques ESEC (plan stratégiques notamment) auprès des acteurs ; →Absence d’un cadre harmonisé et inclusif des acteurs ; →Faible application des sanctions prévues en matière d’enregistrement tardif des faits d’Etat Civil ;

⁶ La loi portant organisation du système d’enregistrement des faits d’état civil au Cameroun promulguée le 23 décembre 2024 consacre la digitalisation du système national de l’état civil.

	→ Absence de la prise en charge des officiers et secrétaires des centres d'Etat Civil secondaire dans les textes et non perception des indemnités prévu.
Opportunités → Volonté politique pour la réforme du système d'état civil ; → Avant-projet de Loi portant modernisation du système de l'état civil en cours de finalisation → Projet de modernisation des systèmes d'état civil et de l'identité en cours de préparation → Possibilité de renforcer les capacités des institutions impliquées pour améliorer la qualité et la couverture de l'enregistrement des événements d'état civil ; → Cadre propice pour une extension de l'informatisation du système d'état civil ; → Partenariats internationaux : mutualisation des efforts qui ont pour conséquence l'interaction des services → Effectivité de la Décentralisation	Menaces → Résistance au changement dans le cadre de la réforme juridique et institutionnel ; → Inexistence d'un cadre juridique spécifique à la protection des données à caractère personnel ; → Faible respect du principe de la gratuité de l'enregistrement des faits d'état civil ; → Lenteurs politiques, administratives et financières dans les réformes envisagées ;

COMPOSANTE 2. PROCESSUS D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL

Forces

- Existence de processus d'enregistrement des faits d'état civil ;
- Existence d'expériences pilotes des bureaux d'état civil logés dans les formations sanitaires pouvant être capitalisé dans une mise à échelle au niveau national ;
- Intégration de l'état civil dans les campagnes de santé publiques ;
- Délai d'enregistrement raisonnable (12 mois dès le retour) pour les Camerounais résidant dans des pays sans mission diplomatique du Cameroun ;
- Institutionnalisation des formulaires harmonisés de déclaration de naissances et décès ;
- Fonctionnement des bureaux d'état civil dans certaines FOSA ;
- Existence des expériences pilotes de digitalisation et le paramétrage des formulaires de déclaration des naissances et de décès dans le DHIS2 et leur transmission dans les CEC territorialement compétents.

Faiblesses

- Faible connaissance par les populations de l'importance des actes d'état civil ;
- Faible sensibilisation des populations sur l'importance de l'enregistrement à l'état civil ;
- Faible accessibilité des CEC en milieu rural ;
- Lenteurs administratives et judiciaires (surtout dans les procédures d'ouverture et de clôture des registres d'état civil, délivrance et de régularisation des actes d'état civil) ;
- Difficulté d'approvisionnement et de fourniture en registres ;
- Mauvaise tenue des registres d'état civil (mauvais remplissage, non tenue en triple exemplaire ...) ;
- Contraintes de nature financière, souvent dues à des coûts légaux et illégaux appliqués par certains acteurs ;
- Inaccessibilité géographique de certains centres d'état civil (localité enclavée, éloignement des CEC des populations ...)
- Barrières d'ordre socio-culturel (naissance, mariage et décès) ;
- Méconnaissance de l'utilité de l'acte de décès mais aussi au désintéressement des populations à la procédure de déclaration de décès ;
- Insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines pour assurer un enregistrement adéquat des événements d'état civil ;
- Non-actualisation de la stratégie de renforcement des capacités des acteurs de l'état civil ;

Opportunités →Intégration de l'état civil dans les activités des sectorielles de la santé ; →Multiplication des bureaux d'état civil dans les FOSA, et le renforcement des organisations des campagnes mobiles ; →Existence des médias et des plateformes numériques comme vecteur de sensibilisation ; →Exigence de l'acte de naissance avant la célébration des baptêmes et l'acte de mariage pour ce qui est des mariages religieux ; →Existence d'un cadre national du renforcement de la surveillance de la mortalité.	Menaces →Pesanteurs d'ordre socio-culturel (naissance, mariage et décès) ; →Menace de corruption et de pratiques frauduleuses pouvant compromettre l'intégrité du processus d'enregistrement des faits d'état civil et la fiabilité des données.
---	---

COMPOSANTE 3. SYSTÈME DE PRODUCTION DES STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL

Forces →Existence de la loi régissant l'activité statistique au Cameroun, d'un Conseil National de la Statistique (CNS) et d'une Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS) comme cadre de référence en matière de production des statistiques au niveau national ; →Existence de plusieurs sources de données statistique d'état civil (MICS et EDSC (2004, 2011 et 2014) ; →Existence d'une stratégie nationale des statistiques d'état civil qui a permis le dépouillement d'un système de collecte et de remontée de données statistiques ; →Existence d'un schéma directeur d'informatisation de l'état civil qui intègre les	Faiblesses →Non remontée de l'exemplaire du registre destiné au BUNEC ; →Absence de priorisation des statistiques de l'état civil dans la SNDS ; →Absence d'un cadre de partage des données avec les autres sectorielles à l'exception du MINSANTE ; →Absence d'un code éthique concernant les acteurs chargés de la gestion des données d'état civil ; →Insuffisance des ressources humaines qualifiées et capacités à la collecte et à l'analyse statistique au BUNEC et dans ses démembrements ; →Manque d'intérêt manifeste des maires,
--	--

statistiques d'état civil ; →Collecte, le partage et l'exploitation des données entre le MINSANTE et le BUNEC ; →Prise en compte des variables statistiques dans les formulaires de déclaration harmonisés de naissance et de décès.	officiers et secrétaires d'état civil pour la collecte des statistiques sur l'état civil ; →Sous financement des activités nécessaires à la production des statistiques d'état civil ; →Faible capacité en équipements et en logistiques nécessaires à la production des statistiques d'état civil ; → Absence de variables clés dans le formulaire mensuel de collecte des statistiques d'état civil utilisés pour permettre de faire des analyses démographiques approfondies.
Opportunités → Capitalisation des expériences pilotes antérieures et en cours sur la collecte, la remontée et la diffusion (le projet PBF, le projet de l'UNICEF) ; →Disponibilité des PTF à soutenir les initiatives dans le cadre de la réforme et de la modernisation de l'état civil ; →Engouement manifeste au niveau de l'Union Africaine (UA) sur les questions relatives à l'état civil à travers le programme APAI-CRVS ; →Existence d'un potentiel en ressources humaines nationales, constitué de statisticiens et de démographes formés dans les écoles de statistiques et de démographie (ISSEA, IFORD, ENSAE, etc.), et pouvant soutenir les activités d'analyse, d'exploitation et de diffusion des statistiques d'état civil ; →Mise en place de la décentralisation entraînant une demande de statistiques au niveau local.	Menaces →Conflits sociopolitiques et l'insécurité ambiante actuellement au Cameroun →Conjoncture économique internationale (crise économique et financière) ; →Préoccupations autour de l'état civil au Cameroun sont essentiellement orientées vers l'aspect administratif, la sécurisation des actes/pièces, la limitation des fraudes etc. ; →Sous- déclaration de tous les faits d'état civil par les populations ; →Faiblesse des ressources matérielles et financières de l'Etat ; →Absence des données récentes du recensement général de la population et de l'habitat (dernier recensement 2005).

COMPOSANTE 4. INFORMATISATION ET ARCHIVAGE DU SYSTÈME ESEC

Forces

- Existence d'un schéma Directeur de l'informatisation du Système national de l'Etat Civil ;
- Efforts d'archivage manuel des documents d'état civil ;
- Démarrage des activités d'informatisation en vue de la mise sur pied d'un fichier national numérisé de l'état civil.

Faiblesses

- Non-respect des exigences contenues dans le schéma directeur de l'informatisation dans certaines expériences d'informatisation existante ;
- Insuffisance des financements dédiés à l'informatisation de l'état civil ;
- Absence d'espace de stockage sécurisé des archives et conforme aux normes dans la majorité des services dédiés ;
- Carence en infrastructures techniques, et insuffisance des équipements informatiques peut limiter la mise en œuvre efficace de l'informatisation du système d'enregistrement des faits d'état civil, retardant ainsi les progrès ;
- Insuffisance des ressources humaines qualifiées pour la mise à échelle de l'informatisation dans les CEC ;
- Absence d'un système d'archivage et d'un manuel de procédure d'archivage au BUNEC ;
- Faible qualification du personnel dédié à la gestion des archives ;
- Non-transmission systématique des registres d'état civil par les Missions Diplomatiques et Postes Consulaires aux fins d'archivage.

Opportunités → Efforts de mise en œuvre de la reprise de l'antériorité des archives d'état civil ; → Existence des projets pilotes d'informatisation réussis ; → environnement favorable à la mise en place des mécanismes d'interopérabilité (passerelle MINSANTE-BUNEC) ; → Convergence des intérêts entre les pouvoirs publics et les PTF sur l'importance de l'informatisation du système d'état civil ;	Menaces → La vulnérabilité des systèmes informatiques face aux cyberattaques menace la sécurité et l'intégrité des données d'état civil. → Faible couverture en réseau électrique et télécom → Faible niveau d'informatisation des autres systèmes d'information nationaux Absence d'un cadre de protection des données à caractère personnel
--	---

COMPOSANTE 5.INTEROPÉRABILITÉ DES SYSTEMES

Forces →Existence d'expériences de systèmes informatisés dans certains secteurs comme celui de l'identification à la sûreté nationale ou celui des données de santé (DHIS 2) ; →Développement des systèmes applicatifs et d'exploitation à partir des outils Open Sources ; →Existences des numéros d'identifiant dans certains secteurs clés comme la sûreté nationale ou les impôts, pouvant faciliter une synchronisation pour la mise en place du NIPU dans le secteur de l'état civil ; →Interopérabilité effective entre le DHIS2 et le SIGEC.	Faiblesses →Absence de digitalisation des services de certaines administrations parties prenantes ; →Absence d'un fichier national complet d'état civil ; →Absence de cadre juridique régissant l'interopérabilité numérique ;
--	---

Opportunités → Interdépendance fonctionnelle entre les administrations ; → Volonté gouvernementale à dématérialiser les procédures administratives ; → Volonté politique de la lutte contre la corruption ; → La mutualisation des ressources dans un contexte de recherche de l'efficience et de l'efficacité ;	Menaces → Absence d'un protocole d'échange des données entre les institutions ; → Incompatibilité des systèmes : Les disparités techniques et les différences dans les systèmes informatiques utilisés par les acteurs (BUNEC, DGSN, IMPÔTS, MINREX, INS, ETC.) peuvent constituer un obstacle majeur à l'interopérabilité et compliquer la mise en œuvre de solutions harmonisées ; → Mise en place des équipements et infrastructures pour l'interopérabilité des services est très onéreuse ; → réticence de certains acteurs à partager leurs données ou à adopter de nouvelles pratiques et technologies pour garantir l'interopérabilité, ce qui peut ralentir le processus d'intégration.
---	---

COMPOSANTE 6. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Forces → Existence d'un plan stratégique de formation globale des acteurs de l'état civil ; → Existence des modules de formation des personnels d'état civil ; → Organisation d'activités de renforcement de capacité des médecins sur la certification médicale des causes de décès adossée sur la CIM11 ; → Existence d'un personnel formé dans certains domaines notamment les normes, production des statistiques, archivage, détection de la fraude, sensibilisation,	Faiblesses → Disparités observées sur le niveau d'instructions des personnels d'état civil ; → Insuffisance qualitative et quantitative de la ressource humaine du système ESEC du Cameroun (déficit des officiers et secrétaires d'état civil dans certaines localités du milieu rural) ; → Personnel de l'état civil vieillissant ; → Personnel d'état civil en service dans les missions diplomatiques et postes consulaires n'est pas suffisamment formé pour les tâches de l'état civil ; → Absence d'un statut du personnel des CECS
---	--

authentification, contrôle... ; →Formations continues des personnels d'état civil et des autres parties prenantes du système ; →Possibilité de recours aux expertises extérieures au BUNEC ;	impliqués dans l'enregistrement des faits d'état civil ; →Lacunes enregistrées dans la planification, la supervision et la gestion des ressources humaines. Ce qui est source de conflits internes, de retards dans le traitement des demandes et des erreurs dans l'enregistrement des faits d'état civil ;
Opportunités →Capitalisation de l'expérience du PBF pour la motivation et la récompense des performances en matière d'état civil ; →Disponibilité des modules de formations en ligne sur l'état civil ; →Implication des Agents de Santé Communautaire Polyvalents dans les activités d'état civil ; →Actualisation de la stratégie de formation des acteurs ; →Possibilité de la prise en main des personnels d'état civil des CECS par les communes ; →Intérêt des PTF pour le renforcement des capacités des personnels de l'état civil.	Menaces → Faiblesse des mécanismes de fidélisation et d'incitation au travail de certaines ressources humaines du système ESEC ; →Résistance des Acteurs opérationnels aux changements du fait des nouvelles pratiques, technologies. →Résistance des acteurs opérationnels aux changements du fait des nouvelles pratiques, technologies.

COMPOSANTE 7. FINANCEMENT DU SYSTÈME ESEC

Forces →Volonté des pouvoirs publics de financer durablement l'état civil ; →Contribution des Partenaires au Développement au financement du système ESEC du Cameroun ; → Budgétisation des activités en rapport à l'état civil au sein des administrations	Faiblesses → Faible allocation des ressources budgétaires affectées à l'état civil au sein des communes ; → Faible structuration du système de financement de l'état civil ; → Insuffisance des ressources allouées au
--	---

sectorielles ; → Existence du décret n° 2013/031 du 13 février 2013 portant organisation et fonctionnement du BUNEC et précisant les sources de financement de cet organe technique ; → Transfert des compétences en matière d'état civil aux CTD effectif ;	BUNEC ; → Faiblesse du financement des activités de l'état civil par l'Etat et les Communes ; → Insuffisante allocation des ressources aux activités opérationnelles dans le cadre des projets à financement extérieur ; → Difficile optimisation des financements publics et privés en raison de la faiblesse de coordination des acteurs institutionnels ; → Absence de modèle économique pour l'autofinancement du système ESEC.
Opportunités → Existence du budget d'investissement public (BIP) pour l'amélioration des infrastructures ; → Existence de la dotation générale de la décentralisation ; → Mutualisation des ressources mobilisées par d'autres parties prenantes dans la délivrance d'un paquet intégré de service à leur cible ; → Existence d'une dotation spéciale ou de guichet spéciaux Financement des PTF ; → Suivi des dépenses publiques d'état civil au niveau central et dans les Régions d'interventions prioritaires de l'UNICEF au Cameroun 2015-2018.	Menaces → Insuffisance de ressources financières ; → Forte dépendance du système d'état civil aux financements extérieurs ; → Absence d'un modèle d'autofinancement du système d'état civil ; → Manque de transparence et de reddition de comptes et de redevabilité dans l'utilisation des fonds alloués au système d'enregistrement des faits d'état civil ; → chocs exogènes persistants sur l'économie camerounaise.

Le diagnostic des problèmes ci-dessus identifiés est fait à travers l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces a fait ressortir 06 problèmes majeurs :

- l'adaptation partielle du cadre juridique actuel de l'ESEC par rapport aux standards internationaux et aux évolutions technologiques actuelles ;
- le faible niveau d'informatisation des processus enregistrement des faits d'état civil et de l'interopérabilité sectorielle ;

- l'insuffisance quantitative et qualitative de l'offre et de la demande des services d'état civil ;
- l'absence de modernisation de l'archivage et une production des statistiques vitales de faible qualité et sous-utilisée dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques ;
- l'insuffisance et l'inefficace allocative des ressources financières du système ESEC ;
- la faible coordination et suivi des interventions des acteurs du système ESEC.

2.3. Perspectives d'amélioration du système ESEC

L'analyse FFOM a permis de dégager quelques perspectives d'amélioration du système ESEC actuel par composante.

Cadre juridique et institutionnel

- Faire aboutir l'avant-projet de Loi portant modernisation du système de l'état civil ⁷ ;
- renforcer les capacités des acteurs du système sur le cadre juridique de l'ESEC ;
- mettre en application les sanctions prévues en matière d'enregistrement des faits d'Etat Civil ;
- plaider pour la simplification des procédures d'enregistrement des faits d'état civil hors délais, notamment celle du jugement supplétif et celle relative à la reconstitution des actes d'état civil perdus ou détruits ;
- réviser les dispositions réglementaires encadrant la prise en charge du personnel des centres d'Etat Civil Secondaires ;
- réactiver les centres d'état civil non fonctionnels en actualisant leurs codes ;
- partager les informations entre les différents acteurs de la chaîne d'intervention.
- renforcer l'encadrement juridique de l'informatisation de l'état civil et l'interopérabilité avec les autres systèmes d'information nationaux ;
- aménager un cadre réglementaire de remontée systématique des données et de production des statistiques d'état civil ;
- réviser les critères d'accès aux fonctions d'officiers et secrétaires des centres secondaires l'état civil ;

Renforcement des capacités des acteurs clés et de l'amélioration de la qualité des ressources humaines

- mettre en place un programme continu de renforcement des capacités des différents acteurs du système d'état civil incluant la maîtrise du cadre juridique et

⁷ La loi portant organisation du système d'enregistrement des faits d'état civil au Cameroun a été promulguée le 23 décembre 2024.

normatif de l'état civil, des processus harmonisés d'enregistrement et d'établissement des documents d'état civil, la production des statistiques d'état civil de qualité y compris les causes de décès et la maîtrise des TIC ;

- revaloriser les indemnités des OEC et SEC des centres d'état civil secondaires ;
- mettre en place des plateformes e-learning sur le renforcement des capacités des OEC et des SEC ;

Processus d'enregistrement des faits d'état civil et des causes de décès

- optimiser la répartition géographique des CECS ;
- ouvrir la commande publique en registres d'état civil à d'autres fournisseurs locaux tout en renforçant les capacités de l'imprimerie nationale ;
- poursuivre la politique de création des Bureaux d'état civil dans les formations sanitaires en particulier dans les zones où les centres d'état civil sont géographiquement difficiles d'accès ;
- digitaliser le processus de délivrance des actes d'Etat Civil ;
- sensibiliser les usagers au retrait d'actes d'Etat civil ;
- innover pour l'enregistrement des naissances à domicile, y compris en impliquant les agents de santé communautaires et les sages-femmes.

Gouvernance et coordination des intervenants

- Assurer le fonctionnement effectif des instances de coordination existantes du système ESEC camerounais, notamment la plateforme centrale, les plateformes régionales et mettre en place les plateformes locales de coordination ;
- Renforcer l'appropriation des réformes du secteur par les acteurs à tous les niveaux ;
- Promouvoir une approche intégrée des interventions état civil- santé, éducation, affaires sociales, etc. y compris dans les projets portés par les PTF.

Informatisation, interopérabilité et production des statistiques vitales

- aligner les interventions en matière d'informatisation aux orientations stratégiques du SDIEC ;
- créer un cadre de travail collaboratif entre le BUNEC, la Direction Générale des Impôts, la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, l'Institut National de la Statistique, le Bureau Central des Recensements et des Etudes de la Population (BUCREP) et le Ministère de la Santé Publique pour la création, la validation et l'institutionnalisation d'un Numéro d'Identification Personnel Unique ;
- renforcer les capacités du BUNEC en matière de production des statistiques vitales ;
- mettre en place un cadre collaboratif entre les différentes parties prenantes pour la mise en place effective d'un système d'interopérabilité efficace ;

Financement du système ESEC

- mettre en place un modèle de financement du système ESEC endo-centré, financé en grande partie par l'Etat du Cameroun ;
- améliorer la budgétisation des activités d'état civil au sein des administrations sectorielles ;
- étudier et capitaliser les opportunités de financements innovants du système ESEC.

2.4. Synthèse de la problématique ESEC au Cameroun et changements souhaités

Les efforts déployés par le Gouvernement depuis 2007 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Réhabilitation de l'État Civil du Cameroun (PRE2C) d'une part, et de l'adhésion du Cameroun au Programme Africain d'Amélioration Accélérée d'Enregistrement et de Production des Statistiques d'état civil (APAI-CRVS) en 2013 d'autre part, ont permis de réaliser des progrès significatifs dans l'enregistrement des faits d'état civil et la production des statistiques d'état civil. Cependant, du fait de nombreuses contraintes persistantes, la contribution de l'état civil camerounais à la maîtrise des enjeux de population, santé et développement fixés par la SND30 reste très peu perceptible. La complétude et l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil restent encore faibles, comme le montrent les indicateurs du tableau suivant.

Tableau 4 : Synthèse des indicateurs ESEC au Cameroun	
Population	28,7 millions ⁸
Effectif de personnes sans identité légale	8 millions ⁹
Enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil	69% (2018) ¹⁰
Naissances	
Taux Brut de Natalité (‰)	37(2018)
Indice Synthétique de Fécondité	4,8 (2018)
Complétude de l'enregistrement des naissances	54% (BUNEC, 2023)
Proportion de naissances survenues dans une FOSA	61,9% (2018)
Proportion de naissances survenues à la maison	33% (2018)
Proportion de naissances assistées par un professionnel formé	69% (2018)
Nombre idéal d'enfants désirés	5,4 (2018)

⁸ Projection estimée en 2024 (INS, 2016)

⁹ Estimation Banque Mondiale 2023

¹⁰ Collecte statistique réalisée par le BUNEC en 2020

Couverture vaccinale (enfants de 12 à 23mois)	52% (2018)
Naissances survenues en FOSA déclarées à l'état civil	61,9% (2018)
Mariages, Divorces	
Mariages civils en régime polygamique	
Mariages civils en régime monogamique	
Proportion d'hommes en union	42%
Proportion de femmes en union	57%
Proportion d'hommes divorcés	3%
Proportion de femmes divorcées	4%
Décès	
Mortalité infanto-juvénile(‰)	80 (2018)
Mortalité infantile(‰)	48(2018)
Quotient de Mortalité périnatale(‰)	36(2018)
Mortalité adulte (‰)	155 (femmes) (2018) 185 (hommes) (2018)
Mortalité maternelle (p.100 000 naissances vivantes)	406 décès maternelles (2018)
Complétude de l'enregistrement des décès	9,71% (BUNEC, 2023)
Statistiques vitales et causes de décès	
Causes de décès médicalement certifiées	-
Proportion de FOSA ayant des personnels formés à la CMCD	3,1%
Les 05 principales causes de décès en 2022	1-Paludisme 2-Accouchement 3-Maladies intestinales infectieuses 4-Infections Aigues des voies Respiratoires supérieures 5-lésions traumatiques

Source : Compilation du Consultant à partir de l'EDSC V, Rapport sur les Statistiques d'état civil, BUNEC 2023.

Au regard des contraintes relevées, un changement d'orientations stratégiques est nécessaire pour améliorer la performance du système d'état civil et lui permettre de contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie, à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'être un outil efficace d'aide à la prise de décisions.

2.5. Analyse des parties prenantes

Une analyse des parties prenantes est cruciale pour permettre de déterminer leur implication. Il s'agit des individus, des groupes et des institutions qui seront affectés positivement ou négativement par le système ESEC, d'une part, ou qui auront des répercussions sur les résultats du système, d'autre part. Dans les deux cas, les parties prenantes auront une influence sur le succès du système. L'analyse des parties prenantes permet de déterminer quelle partie prenante est impliquée, dans quel ordre et à quel stade du développement du système dans le but d'évaluer l'environnement du système.

Tableau 5 : Matrice d'analyse des parties prenantes

Faible importance/Forte influence	Forte importance/Forte influence
Ministère de la Communication Médias et réseaux sociaux	Présidence de la République Services du Premier Ministre Parlement Ministère de la Décentralisation et du Développement Local Ministère de la Santé publique Ministère de la Justice Ministères des Postes et Télécommunications Ministère des Relations Extérieures Ministère des finances Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire Bureau National de l'Etat Civil Bureau Central de Recensement et des Etudes de la Population Institut National de la Statistique Agence Nationale de Technologie de l'Information et de la Communication Délégation Générale à la Sûreté Nationale Partenaires Techniques et Financiers Autorités traditionnelles et leaders communautaires
Faible importance/Faible influence	Forte importance/Faible influence
Elections Cameroun Etablissements bancaires Compagnies d'assurance	Ministère de l'éducation de Base Ministère des Enseignements Secondaires Organisations Non gouvernementales

CHAPITRE 3. ORIENTATIONS ET CHOIX STRATÉGIQUES

L'orientation stratégique déclinée dans le présent chapitre permet de visualiser le système ESEC tel que souhaité par le Gouvernement pour les cinq prochaines années et au-delà. Il présente également la cohérence et l'interdépendance recherchées par les pouvoirs publics entre la modernisation du système d'état civil et les autres politiques sectorielles de développement, notamment en matière de gouvernance, de santé, d'éducation, de protection sociale et de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.

3.1. Changement stratégique

Le plan stratégique pour la réhabilitation de l'état civil 2018-2022 mettait un accent particulier sur la modernisation de l'état civil en omettant les aspects statistiques vitales et multisectorialité, souhaités par les standards internationaux en matière de construction des systèmes ESEC. Cette limite intrinsèque n'a pas permis d'envisager les systèmes ESEC comme un support essentiel à la gouvernance et à la programmation des politiques publiques.

A travers ce nouveau plan, le Gouvernement s'engage à bâtir un système ESEC moderne, qui sera une composante essentielle de la bonne gouvernance et de la gestion stratégique de l'Etat. Ce système viendra renforcer la prise de décisions basées sur des évidences dans l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des politiques de développement à l'échelle nationale, régionale et locale, garantissant à tous une identité légale et présent dans tout le cycle de vie de l'individu, de la naissance jusqu'au décès. Il contribuera également à l'amélioration du capital humain et du bien-être des populations, particulièrement vulnérables. Instrument de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, le système ESEC moderne du Cameroun facilitera l'accès des couches les plus vulnérables aux facilités sociales de base, notamment l'accès à l'éducation, à la santé et la nutrition, à la protection sociale et à l'assistance humanitaire.

3.2. Vision

Dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, l'Etat du Cameroun s'engage à œuvrer pour la transformation structurelle et le développement inclusif. Ainsi, dans le domaine de l'état civil, le Gouvernement a pris pour option stratégique la mise en place des mesures favorisant l'établissement des documents officiels (actes d'état civil, cartes nationales d'identité, etc.) aux populations socialement vulnérables ou géographiquement éloignées des services administratifs.

La traduction de cette orientation de la SND30 permet de décliner la vision du système ESEC comme **« un système d'état civil où chaque individu compte et est systématiquement enregistré »**.

Caractérisation de la vision

La vision du système ESEC camerounais se caractérise par son approche systémique de l'état civil, la non-discrimination et l'universalité de l'accès à l'état civil qu'il entend garantir et l'enregistrement systématique des faits d'état civil et la production des statistiques vitales.

« Un système d'état civil où chaque individu compte »

Le Cameroun appréhende l'état civil dans sa dimension systémique, reconnaissant par-là, la complexité de son système d'enregistrement des faits d'état civil et de production des statistiques d'état civil qui fait intervenir un large éventail d'acteurs (individus, communautés, administrations, organismes, etc.). Par ailleurs, les pouvoirs publics sont conscients de la nécessité de renforcer les interactions et les interdépendances entre le système ESEC et les autres systèmes afin d'améliorer le bien-être de la population. Tout acteur ou partie prenante agissant isolément ne pourrait améliorer significativement le système. L'approche systémique est donc à la base de la vision du plan stratégique ESEC et est le fondement des actions synergétiques à mener. En outre, cette vision est ancrée dans les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Elle garantit à tous un accès universel aux services d'état civil, sans discrimination de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine ethnique ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

« Un système d'état civil où chaque individu est systématiquement enregistré »

La vision du système ESEC du Cameroun énonce également un enregistrement systématique des individus. Les problématiques des enregistrements tardifs, des personnes sans documents d'état civil, et par conséquent sans existence légale seront minimisées. Un tel système garantit la production des données fiables de population susceptibles d'être utilisées pour la prise de décisions.

3.3. Mission

La mission du système ESEC du Cameroun sur la période 2025-2029 est de systématiser l'enregistrement de tous les faits d'état civil et de produire des statistiques vitales fiables pour la prise de décisions.

3.4. Valeurs fondamentales

Pour produire les changements stratégiques décrits ci-dessus et réaliser la vision du système ESEC du Cameroun pour les cinq prochaines années, il est indispensable que toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre développent une culture

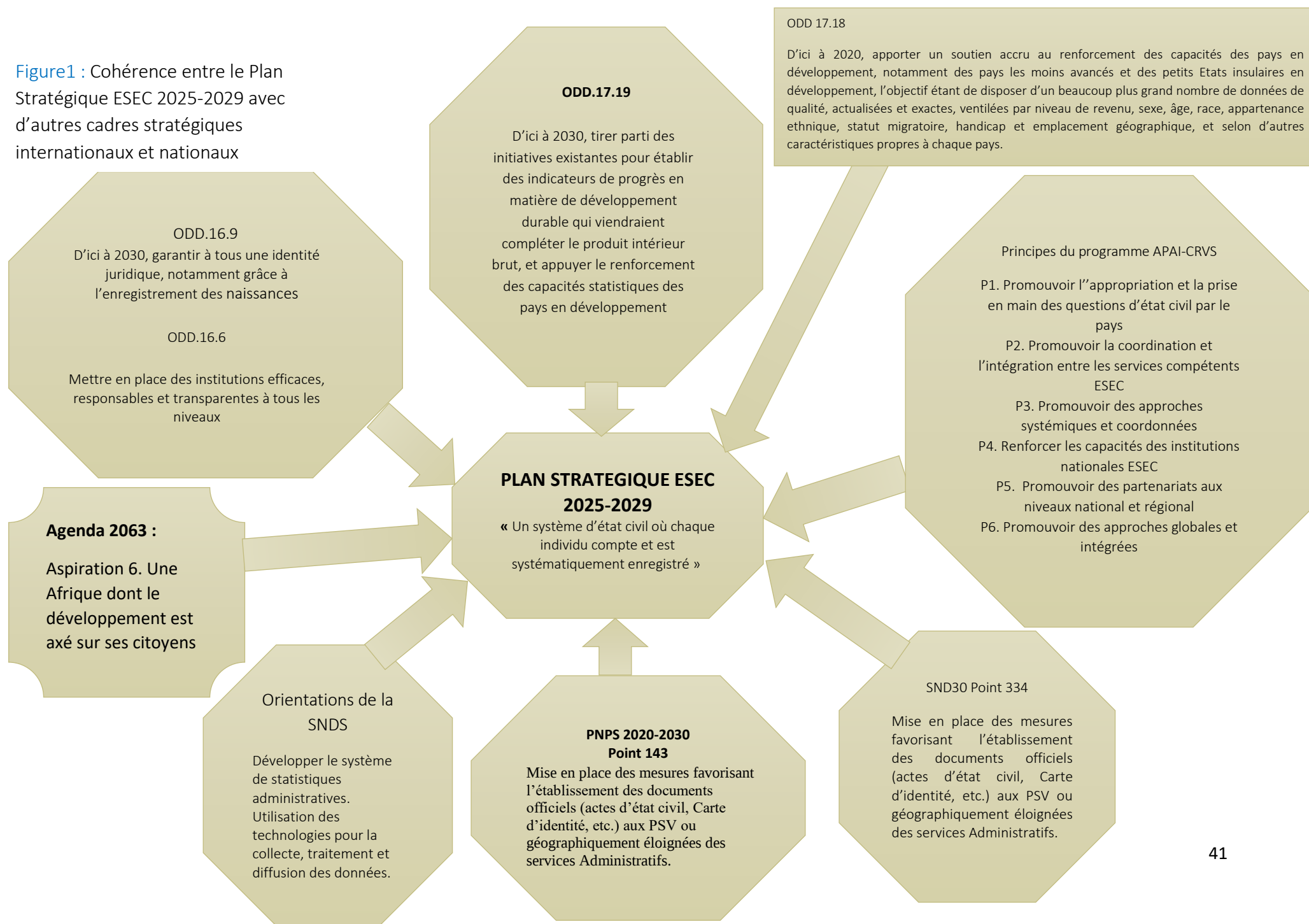
organisationnelle propice à une collaboration franche, au travail en synergie et qu'elles en partagent les valeurs. Le succès du plan stratégique dépendra ainsi des valeurs suivantes :

- **la culture des résultats** : indispensable pour garantir que les actions mises en œuvre apportent des changements significatifs, durables, mesurables, et vérifiables sur la condition initiale des bénéficiaires et de manière satisfaisante ;
- **la redevabilité** : la bonne mise en œuvre du plan stratégique nécessite que toutes les parties prenantes aient conscience de la nécessité de rendre compte ;
- **l'innovation** : être flexible dans la mise en œuvre et adapter les interventions aux contextes changeants ;
- **l'intégration** : les actions intégrées des parties prenantes ont plus d'effets durables que des interventions isolées. Elles permettent de rationaliser l'affectation et l'utilisation de ressources (efficience) ;
- **la participation** : les communautés doivent être au cœur du processus de changement ;
- **la pérennité** : la coordination de l'état civil au Cameroun doit reposer une gouvernance rigoureuse et son financement doit s'appuyer davantage sur un levier stratégique endo-centré sur des interventions des partenaires extérieurs pour une stabilisation systémique durable ;
- **la subsidiarité** : les interventions produisent plus d'effets lorsqu'elles sont mises en œuvre par les acteurs les plus proches des cibles.

3.5. Fondements du plan stratégique

Le plan stratégique ESEC 2025-2029 du Cameroun est cohérent avec les grands agendas mondiaux et régionaux, notamment les Objectifs de Développement Durable, le Programme APAI-CRVS, ainsi qu'avec d'autres cadres stratégiques de développement nationaux dont la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS 2020-2030), la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SND3).

Figure1 : Cohérence entre le Plan Stratégique ESEC 2025-2029 avec d'autres cadres stratégiques internationaux et nationaux



3.6. Axes, intentions et objectifs stratégiques

En droite ligne avec les résultats de la phase diagnostic, 05 principaux domaines prioritaires d'intervention ont été identifiés par les parties prenantes au processus d'élaboration du plan stratégique. Ces domaines constituent les piliers sur lesquels repose le plan stratégique. À chacun d'eux est associé un objectif à atteindre d'ici 2029. Il s'agit d'un aspect important du système sur lequel les acteurs devraient concentrer les actions afin de parvenir à la réalisation de la vision du système ESEC projetée. Ce plan stratégique repose sur les axes stratégiques suivants :

3.6.1. Axe 1 (GOV). Gouvernance du système ESEC

Dans la perspective de réaliser sa vision d'un système ESEC efficace et moderne, le Gouvernement entend poursuivre la mise en place d'un cadre juridique conforme aux normes et standards internationaux ainsi qu'à l'environnement socioculturel du pays. Ce cadre juridique permettra une meilleure gouvernance du système ESEC, à travers une meilleure clarification des rôles et une coordination multisectorielle renforcée.

Objectif stratégique 1 : D'ici 2029, améliorer la gouvernance du système ESEC à travers un cadre juridique et institutionnel conforme aux normes et bonnes pratiques internationales, une coordination multisectorielle effective, et une meilleure appropriation des normes d'état civil par tous les acteurs.

Résultats attendus à court terme

- *une nouvelle loi sur l'état civil est en vigueur ;*
- *un comité de coordination stratégique du système ESEC est mis en place conformément aux recommandations internationales ;*
- *un cadre juridique garantissant la sécurité des données personnelles est mise en place ;*
- *les plateformes centrale, régionales et communales sont fonctionnelles ;*
- *l'interopérabilité des systèmes est juridiquement encadrée et fonctionnelle ;*
- *le financement du système d'état civil est encadré par la loi de finances.*

Résultats attendus à moyen terme

- *la gouvernance du système ESEC du Cameroun est améliorée ;*
- *la coordination multisectorielle est renforcée ;*
- *le cadre juridique de l'ESEC est entièrement conforme aux normes et standards internationaux.*

3.6.2. Axe 2 (OFDE). Offre et demande des services ESEC

Dans le cadre de ce plan stratégique, le Gouvernement s'engage à réviser sa stratégie d'amélioration de l'offre et de la demande en services d'état civil. Un accent particulier sera accordé à l'amélioration de la qualité de services des centres d'état civil fonctionnels, à l'optimisation de la répartition spatiale des centres d'état civil, à l'interopérabilité et à la multisectorialité et enfin à la mise en place d'une politique transformative des barrières sociales, culturelles et comportementales à l'enregistrement à l'état civil, en vue d'accroître la demande de services. Ainsi, pour atteindre des niveaux d'enregistrement élevés, en particulier pour les naissances, les décès et les mariages, les pouvoirs publics entendent combiner l'état civil fixe (CEC ordinaire) dont la territorialisation aura été préalablement optimisée, et l'état civil mobile et de proximité capable de recueillir les flux d'événements à la base. Cette démarche permettra d'accroître l'accès aux services d'état civil pour certaines catégories de populations vivant en zone rurale, dans les zones d'accès difficile, et pour les PSV et de réduire progressivement les disparités géographiques dans l'offre de services d'état civil. Il est espéré une diminution nette du ratio population/CEC, ainsi que de la superficie moyenne couverte par un CEC. Le succès de cette approche repose sur des synergies d'actions multisectorielles et sur une coordination multisectorielle renforcée entre l'état civil et la santé, la justice, la protection sociale, l'identification, etc.

Objectif stratégique 2 : D'ici 2029, améliorer significativement la qualité, l'accessibilité et l'acceptabilité de l'offre et de la demande des services ESEC

Résultats attendus à court terme

- les capacités organisationnelles de 100% de CEC fonctionnels sont renforcées ;
- les services d'état civil de proximité sont développés ;
- le nombre de bureaux d'état civil dans les formations sanitaires est accru ;
- une adéquation est réalisée entre la carte sanitaire programmatique et l'extension du service d'état civil ;
- une stratégie de sensibilisation en vue d'un changement comportemental et social en faveur de l'enregistrement à l'état civil est mise en place ;
- les formations sanitaires déclarent systématiquement toutes les naissances et les décès qui y surviennent.

Résultats attendus à moyen terme

- les disparités géographiques dans l'offre de services d'état civil sont significativement réduites ; au niveau national, le ratio population/ centre d'état civil passe de 9610 à au plus 3212, et le ratio moyen superficie/centre d'état civil passe de 160Km² à au plus 78Km² ;
- la construction des centres d'état civil secondaires est réalisée ;

- *la qualité de service dans les centres d'état civil fonctionnels est améliorée : au moins 90% d'usagers se déclarent satisfaits.*

3.6.3. Axe 3 (INFOP). Informatisation et interopérabilité du système ESEC

Pour le quinquennat 2025-2029, le Gouvernement va œuvrer de manière volontariste à accélérer la digitalisation de son système d'enregistrement des faits d'état civil. Dans cette optique, il s'agira d'accroître significativement les taux d'enregistrement, de faciliter la production des statistiques, de permettre la certification de la conformité et de l'authenticité des documents d'état civil, d'assurer la reprise efficace de l'antériorité. Il est également envisagé de mettre en place l'interopérabilité avec les autres systèmes d'information nationaux, d'assurer l'uniformisation et la rationalisation des procédures d'enregistrement, la centralisation sécurisée et à grande échelle des données d'état civil, et sécurisation de l'accès à la nationalité camerounaise. Concrètement, il s'agira de finaliser l'informatisation du système central logé au BUNEC et de capitaliser le système de collecte d'informations sanitaires et les autres systèmes. Sur le plan infrastructurel et applicatif, la priorité sera de (i) mettre à échelle l'informatisation dans tous les CEC, (ii) généraliser la mise en place de l'interopérabilité avec tous les systèmes nationaux ESEC. In fine, il est attendu que l'informatisation du système ESEC contribue à donner à tout résident une identité légale, ainsi que la possibilité de jouir des droits afférents à cette identité, tout en permettant à l'Etat de disposer d'informations complètes sur l'évolution de la population, afin d'améliorer le pilotage des politiques publiques.

Objectif stratégique 3 : D'ici 2029, accélérer la transformation digitale du système ESEC et le rendre interopérable.

Résultats attendus à court terme :

- *le Data Center du BUNEC et son backup sont mis en place et fonctionnels ;*
- *la certification de la conformité et de l'authenticité des documents d'état civil est plus fiable, réduisant les risques de fraude ou d'usurpation d'identité ;*
- *les processus opérationnels d'enregistrement sont uniformisés et institutionnalisés ;*
- *les procédures d'enregistrement et de délivrance des documents d'état civil sont significativement simplifiées.*

Résultats attendus à moyen terme :

- *432 Centres d'état civil principaux sont informatisés ;*
- *tous les CEC, les Formations Sanitaires, les juridictions, les postes d'identification sont interconnectés ;*
- *100% des systèmes d'information ESEC nationaux digitalisés interagissent avec le système d'information et de gestion de l'état civil du Cameroun ;*

- Environ 300 Formations Sanitaires de la première à la quatrième catégorie sont informatisées et interagissent avec le Système d'état civil ;
- la centralisation des documents d'état civil et des données en un fichier national de l'état civil se fait à grande échelle et de manière sécurisée ;
- la certification de la conformité et de l'authenticité des documents d'état civil est plus fiable, réduisant les risques de fraude ou d'usurpation d'identité ;
- le suivi longitudinal des populations est effectif grâce à l'implémentation du NIPU et à son interopérabilité avec les autres systèmes d'informations nationaux ;
- l'accès à la nationalité camerounaise est sécurisé.

3.6.4. Axe 4 (ARSTAT). Modernisation de l'archivage et amélioration de la production des statistiques vitales

Dans la perspective de la mise en œuvre de ce plan stratégique, l'archivage devra jouer un rôle complémentaire important non seulement pour la simplification des procédures de reconstitution des actes perdus ou détruits, mais également pour l'amélioration de la qualité des statistiques d'état civil. Les pouvoirs publics s'engagent ainsi dans la voie de la modernisation de l'archivage des documents d'état civil à travers l'accélération du processus de dématérialisation des archives physiques d'état civil afin de garantir de meilleures conditions de stockage, de sécurité et de conservation.

Objectif stratégique 4 : D'ici 2029, renforcer l'accessibilité, la gestion des données et la production des statistiques ESEC

Résultats attendus à court terme :

- 100% des centres d'état civil principaux informatisés numérisent leur stock d'actes d'état civil sur support papier ;
- 100% centres d'état civil principaux mettent en œuvre de bonnes pratiques archivistiques ;
- les capacités des acteurs de la chaîne de production des statistiques vitales sont renforcées pour la collecte et la remontée des données ;
- les rapports et bulletins de statistiques vitales sont publiés régulièrement et en temps opportun.

Résultats attendus à moyen terme :

- l'élaboration, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques s'appuient sur des statistiques vitales de qualité.

3.6.5. Axe 5 (FIN). Financement du système ESEC

Cet axe vise à assurer au système d'état civil un financement suffisant, stable et prédictible, adossé principalement sur les ressources internes d'une part et à renforcer l'impact des interventions des partenaires au développement d'autre part. Il s'agira notamment, grâce à la recherche de modes de financement innovants, de combler progressivement les gaps de financement auxquels l'état civil est actuellement confronté à travers la mise en place d'un espace budgétaire dédié à l'état civil. L'objectif sera d'accroître progressivement la part des dépenses publiques pour l'état civil dans le financement global du système ESEC. Ce modèle de financement exige en amont la réalisation d'études sur l'identification des financements innovants de l'état civil, l'aménagement d'un cadre réglementaire adapté à ces financements et un cadre institutionnel libre de toutes pesanteurs administratives.

Objectif stratégique 5 : D'ici 2029, disposer d'un mécanisme d'autofinancement du système ESEC

Résultats attendus à court terme :

- les comptes nationaux de l'état civil sont disponibles ;
- des sources de financements innovants pour l'état civil sont identifiées ;
- des recettes sur les services d'état civil à valeur ajoutée sont instituées ;
- un fonds de soutien à l'état civil est mis en place.

Résultats attendus à moyen terme :

- le système ESEC dispose d'un mécanisme d'autofinancement pérenne et un espace budgétaire dédié au système ESEC est mis en place ;
- la capacité de mobilisation des financements innovants par le système ESEC est significativement améliorée et le volume de dépenses pour l'ESEC est en augmentation et représente au moins 1% du budget de l'Etat.

En perspective, ces résultats intermédiaires devront concourir à l'amélioration de la performance globale du système ESEC camerounais, qui se traduira alors par :

- au moins 90% des naissances, 60% des décès (communauté et FOSA), 60% des mariages coutumiers sont transcrits à l'état civil et 50% des divorces sont enregistrés à l'état civil ;
- 100% des naissances survenues dans les formations sanitaires et 60% des naissances survenues en communautés sont déclarées et enregistrées à l'état civil ;
- 100% des décès survenus dans les formations sanitaires et 40% des décès survenus en communauté sont enregistrés à l'état civil ;

- *100% des causes de décès en formations sanitaires sont dûment certifiées et enregistrées ; des données statistiquement représentatives sur les causes de décès survenus en communauté sont produites.*

CHAPITRE 4. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Ce plan stratégique a comme objectif général d'améliorer la performance du système d'enregistrement des faits d'état civil et de production des statistiques vitales, et de renforcer sa contribution à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de développement en cours. Il repose sur 05 piliers : (i) gouvernance du système ESEC, (ii) offre et demande des services ESEC, (iii) informatisation et interopérabilité, (iv) archivage et production des statistiques vitales et enfin, (v) financement du système ESEC. Douze (12) objectifs spécifiques ont été assignés pour ces piliers et sont traduits en plan d'actions (Tableau 6). Ce plan d'actions, qui interpelle l'ensemble des parties prenantes, fournit des orientations précises sur la manière dont les actions prioritaires devraient être mises en œuvre afin qu'elles adressent les faiblesses structurelles du système ESEC camerounais, et contribuent efficacement à la réalisation du changement stratégique recherché. Pour chaque action, sont présentés : les objectifs spécifiques, et les activités majeures.

4.1. Synthèse des objectifs spécifiques

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des objectifs spécifiques du plan stratégique 2025-2029.

Tableau 6 : Objectifs spécifiques du plan stratégique ESEC 2025-2029.

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques
AXE 1. (GOV) Gouvernance du système ESEC	D'ici 2029, renforcer et améliorer la gouvernance du système ESEC en termes de cadre juridique et de coordination institutionnelle en vue de s'arrimer aux standards et normes internationaux	1.1. Consolider le cadre juridique du système ESEC
		1.2. Renforcer la coordination institutionnelle
		1.3. Renforcer la production et l'appropriation des normes d'état civil
		1.4. Produire des évidences pour la prise de décisions basée sur des faits
AXE2. (OFDE) Offre et demande de services ESEC	D'ici 2029, améliorer significativement la qualité, l'accessibilité et l'acceptabilité de l'offre et de la demande des services ESEC	2.1. Améliorer qualitativement et quantitativement l'offre de services du système ESEC
		2.2. Accroître la demande des services d'état civil
AXE3. (INFOP) Informatisation et	D'ici 2029, accélérer la transformation digitale du	3.1. Informatiser complètement le système ESEC

interopérabilité du système ESEC	système ESEC et le rendre interopérable	3.2. Renforcer l'infrastructure technologique et énergétique des administrations de l'écosystème de l'état civil et de l'identité
		3.3. Renforcer l'interopérabilité sectorielle
AXE4. (ARSTAT) Modernisation de l'archivage et production des statistiques ESEC	D'ici 2029, renforcer l'accessibilité, la gestion des données et la production des statistiques ESEC	4.1. Améliorer l'archivage des documents d'état civil et autres documents connexes
		4.2 Améliorer la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques vitales
AXE5. (FIN) Financement du système ESEC	D'ici 2029, disposer d'un mécanisme de financement pérenne du système ESEC	5.1. Accroître et stabiliser les sources de financements nationaux du système ESEC
		5.2. Améliorer l'efficience allocative des financements extérieurs et la contribution des PTF au financement du système ESEC

De façon schématique, ce plan stratégique se présente comme sur la figure 2. Ce schéma montre que l'atteinte des résultats intermédiaires et du changement stratégique vise à :

- bâtir un système ESEC moderne, garantissant à tous une identité légale, essentiel à la bonne gouvernance et à la gestion stratégique de l'Etat ;
- renforcer la prise de décisions basées sur des évidences dans l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des politiques de développement à l'échelle nationale, régionale et locale ;
- œuvrer pour l'amélioration du capital humain et la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.

Pour y parvenir, trois actions préalables sont à envisager :

- investir dans le capital humain du système ESEC par un renforcement continu des capacités ;
- renforcer les capacités organisationnelles des CEC ;
- renforcer la coordination et l'interopérabilité institutionnelles.



Impact social

Figure 2 : Diagramme stratégique du plan ESEC 2025-2029

Un système d'état civil où chaque individu compte et est systématiquement enregistré

Bâtir un système ESEC moderne, garantissant à tous une identité légale, essentiel à la bonne gouvernance et à la gestion stratégique de l'Etat ; renforcer la prise de décisions basées sur des évidences dans l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des politiques de développement à l'échelle national, régional et locale, et œuvrer pour l'amélioration du capital humain et la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales



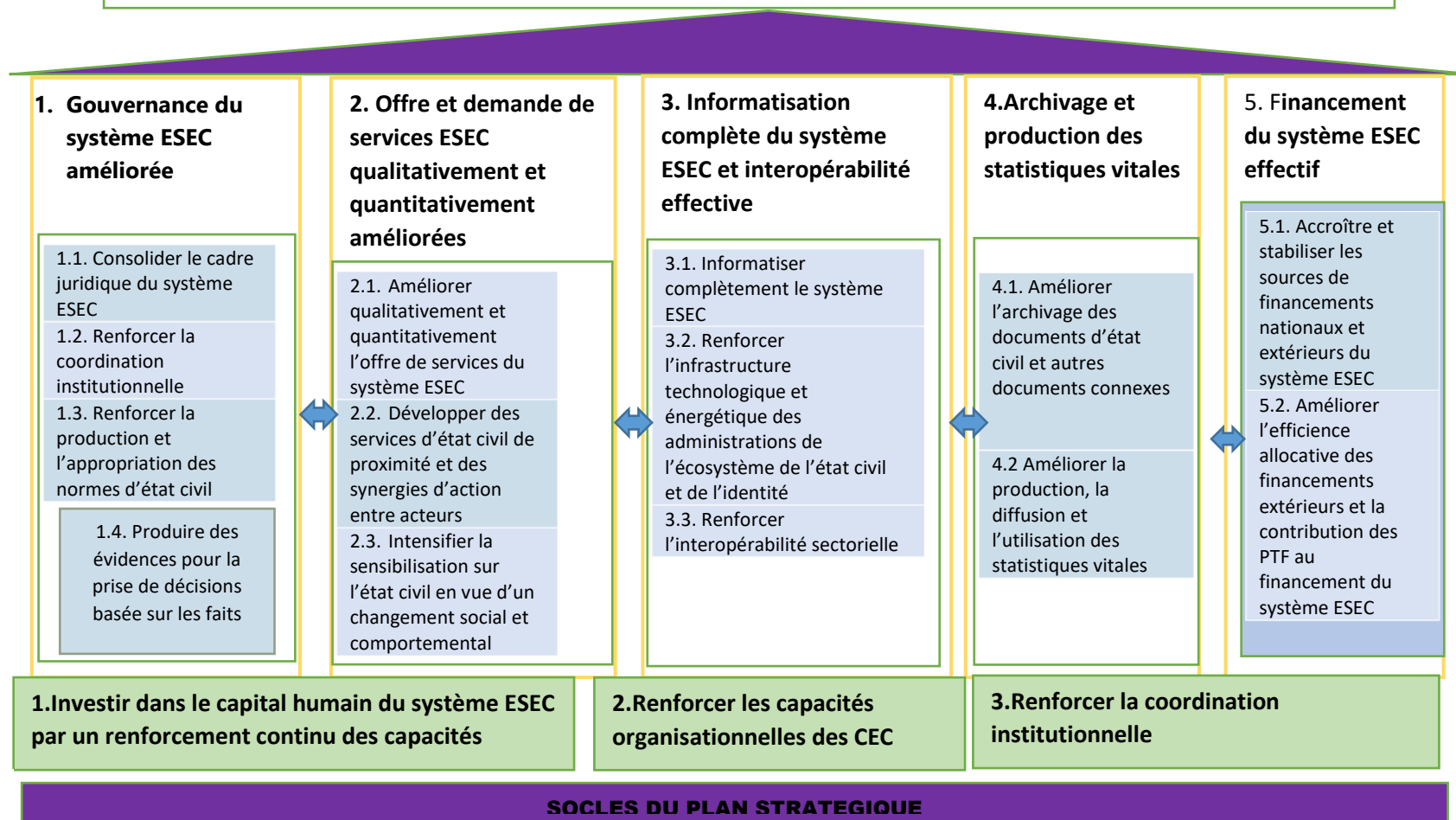
Du point de vue des Parties



Du point de vue des processus internes (objectifs spécifiques)



Du point de vue de l'apprentissage et de la croissance



4.2. Risques et stratégies de mitigation

La matrice suivante identifie les risques (et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre) pouvant ralentir l'atteinte des objectifs stratégiques. Ces derniers relèvent tant des faiblesses internes du système d'état civil que des contraintes de **l'environnement extérieur à celui-ci**.

Tableau 7 : Matrice d'analyse des risques et mesures de mitigation

Risques	Niveau de Risque	Mesures d'atténuation
Relâchement de la volonté politique de poursuivre la réforme du système ESEC.	Elevé	Plaidoyer pour le maintien et l'intensification de la volonté politique.
Faible adhésion des parties prenantes et des populations aux mesures de modernisation du système ESEC.	Elevé	Mise en œuvre des activités de changement comportemental et social.
Faible mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique.	Elevé	Plaidoyers des acteurs du secteur auprès des pouvoirs publics et des donateurs pour une synergie dans la mobilisation des ressources.
Résistance au changement des acteurs du système ESEC.	Moyen	Formations ciblées après détermination des causes profondes de la résistance au changement.
Situation sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.	Moyen	Volonté des Parties Prenantes de résorber pacifiquement la crise.
Instabilité politiques et crises humanitaires et climatiques dans certains pays d'Afrique.	Moyen	Appui du HCR pour l'enregistrement et l'identification des réfugiés et des demandeurs d'asile.

4.3. Facteurs clés de succès

Les facteurs critiques de réussite constituent des éléments clés et nécessaires pour une mise en œuvre réussie d'un plan stratégique. Ces facteurs sont entre autres le leadership, les ressources, l'alignement du plan stratégique aux cadres nationaux de développement, la gestion participative et le système de gestion de la performance, ainsi que la motivation.

Leadership : L'ensemble de la stratégie, de la planification et de la mise en œuvre des activités du système ESEC nécessite un leadership politique coordonné et un leadership administratif fort avec des responsabilités claires. Plusieurs administrations sont responsables de la mise en œuvre de diverses initiatives stratégiques, mais le BUNEC est l'organe qui pilotera l'exécution des stratégies et des plans d'actions en guidant, coordonnant et surveillant les progrès.

La mobilisation des ressources : L'exécution réussie de la stratégie nécessite la budgétisation adéquate du plan stratégique par les administrations parties prenantes de la mise en œuvre du plan stratégique, ainsi que la coordination des interventions des PTF intervenant dans le système ESEC pour une bonne rationalisation des ressources.

L'alignement du plan stratégique aux cadres nationaux de développement : La stratégie est alignée sur les cadres nationaux de développement. La stratégie et le plan d'actions doivent être mis en œuvre en tenant compte des priorités et des calendriers associés aux actions identifiées pour favoriser une plus grande implication des parties prenantes et des partenaires au développement en minimisant les risques de retards dans toute phase de mise en œuvre ou de report de certaines activités. Le suivi de ce document doit continuellement prendre en compte les changements et les hypothèses qui peuvent survenir tout au long de la phase de mise en œuvre.

L'alignement des plans opérationnels des parties prenantes sur le plan stratégique ESEC 2025-2029 : cet alignement favorisera une meilleure budgétisation des activités ESEC au sein des administrations sectorielles et des PTF.

La gestion de projets intégrée : les objectifs stratégiques sont atteints grâce à une gestion appropriée de tous les objectifs stratégiques. Une bonne gestion de projet nécessite une connaissance des meilleures pratiques, méthodes, outils et techniques de gestion de projet.

La mise en place d'un système de gestion des performances : le cycle de gestion des performances, y compris la mesure, l'évaluation, le *reporting*, l'amélioration et l'apprentissage, doivent être institutionnalisés.

La motivation des acteurs et la gestion des risques : L'ensemble des parties prenantes clés, de la haute direction aux niveaux inférieurs du personnel, doivent être motivées pour dynamiser et maintenir l'engagement du personnel à tous les niveaux grâce à un dialogue régulier tout au long du parcours d'exécution de la stratégie. L'identification, l'évaluation et la gestion des risques doivent être formalisées, y compris une évaluation et une mise à jour régulières des facteurs de changement.

La gestion des parties prenantes : une bonne collaboration et une bonne synergie des acteurs doivent être maintenues.

4.4. Plan d'actions prioritaires

Au cours des ateliers avec l'ensemble des parties prenantes, les douze (12) objectifs spécifiques formulés dans ce plan stratégique ont été déclinés en cinquante-trois (53) activités et interventions. La priorisation s'est effectuée sur la base de plusieurs critères, notamment : le réalisme, la faisabilité financière et institutionnelle, la prise en compte des leçons tirées de l'évaluation du plan stratégique pour la réhabilitation de l'état civil du Cameroun 2018-2022, l'effet de l'intervention sur l'atteinte des résultats et enfin les

opportunités et menaces de l'environnement externe au système ESEC. Le tableau 9 ci-après résume les activités majeures identifiées pour chaque axe stratégique.

Tableau 8 : Synthèse des activités majeures par axe stratégique

AXES STRATEGIQUES	
AXE 1 (GOV). GOUVERNANCE DU SYSTEME ESEC	
ACTIONS PRIORITAIRES	ACTIVITES MAJEURES
1.1. Consolidation du cadre juridique du système ESEC	1.1.1. Elaboration/révision des textes réglementaires en lien avec le système ESEC
	1.1.2. Vulgarisation des textes juridiques sur l'état civil
1.2. Renforcement de la coordination institutionnelle	1.2.1. Mise en place et fonctionnement d'un Comité de coordination du système ESEC
	1.2.2. Mise en place et fonctionnement des plateformes centrales, régionales et locales de coordination
	1.2.3. Renforcement de l'approche intégrée des interventions de l'ESEC
	1.2.4. Renforcement des partenariats
	1.2.5. Promotion des accords et des partenariats institutionnels sur l'échange d'informations
1.3. Renforcement de la production et de l'appropriation des normes d'état civil	1.3.1. Elaboration des référentiels pour la déclaration et l'enregistrement des faits d'état civil survenus en milieu hospitalier et communautaire
	1.3.2. Elaboration des normes relatives à la sécurisation et à l'authentification des actes d'état civil
	1.3.3. Vulgarisation des référentiels d'enregistrement des faits d'état civil auprès de tous les acteurs
	1.3.4. Renforcement de la supervision des activités d'ESEC auprès des CEC, Fosa, tribunaux et autres acteurs
1.4. Suivi et évaluation du plan stratégique	1.4.1. Elaboration du tableau de bord des indicateurs de suivi du plan stratégique
	1.4.2. Etude sur la situation de référence des indicateurs du plan stratégique
	1.4.3. Elaboration des rapports régionaux de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique

	1.4.4. Elaboration du rapport national annuel de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique
	1.4.5. Revues annuelles de mise en œuvre du plan stratégique
	1.4.6. Revues régionales de mise en œuvre du plan stratégique
	1.4.7. Evaluation à mi-parcours du plan stratégique
	1.4.8. Evaluation finale du plan stratégique
AXE 2. (OFDE). OFFRE ET DEMANDE DES SERVICES ESEC	
2.1. Amélioration qualitative et quantitative de l'offre de services ESEC	2.1.1. Evaluation qualitative et quantitative de l'offre de service ESEC
	2.1.2. Renforcement des capacités fonctionnelles et techniques des CEC ainsi que de celles des FOSA, tribunaux et autres acteurs en lien avec les services ESEC
	2.1.3. Plaidoyer pour la prise en charge des OEC et des SEC des centres d'état civil secondaires
	2.1.4. Construction de l'immeuble siège du BUNEC
	2.1.5. Optimisation de la chaîne d'approvisionnement des CEC en registres et autres équipements
	2.1.6. Optimisation de la couverture spatiale des CEC dans les zones reculées et difficiles d'accès et mise en cohérence des découpages administratif et sanitaire
	2.1.7. Institutionnalisation des processus ESEC
2.2. Accroissement de la demande des services d'état civil	2.2.1. Délivrance massive de documents d'état civil aux populations, en particulier pour les Personnes Socialement Vulnérables
	2.2.2. Organisation d'une Campagne nationale de rattrapage des gaps d'enregistrement
	2.2.3. Renforcement des services d'état civil de proximité
	2.2.4. Renforcement de l'implication des leaders communautaires, OSC, OBC, et Agents de santé communautaire dans l'enregistrement des faits d'état civil,
	2.2.5. Actualisation et vulgarisation de la stratégie gouvernementale de communication sur l'état civil

	2.2.6. Intensification des activités de changement social et comportemental
AXE3 INFORMATISATION ET INTEROPERABILITE	
3.1. Informatisation complète du système ESEC	3.1.1. Développement et évolutivité des sous-systèmes du SIEC
	3.1.2. Mise à échelle du système informatisé sur le premier périmètre d'enregistrement (CEC principaux, hôpitaux, tribunaux)
	3.1.3. Développement et déploiement des autres systèmes d'information nationaux
3.2. Renforcement de l'infrastructure technologique et énergétique des administrations de l'écosystème de l'état civil et de l'identité	3.2.1. Plaidoyer pour l'autonomisation énergétique des systèmes du SIEC et des autres systèmes nationaux
	3.2.2. Mise en place d'un programme de maintenance
	3.2.3 Renforcement de l'infrastructure d'Interconnexion entre les acteurs du système ESEC
	3.2.4 Mise en place de l'infrastructure centrale du système ESEC
3.3. Renforcement de l'interopérabilité sectorielle	3.3.1. Harmonisation des protocoles d'échange entre les plateformes du système ESEC
	3.3.2. Renforcement continu des capacités des utilisateurs du système cible du BUNEC et des autres systèmes nationaux
AXE4. MODERNISATION DE L'ARCHIVAGE ET PRODUCTION DES STATISTIQUES VITALES	
4.1. Amélioration de l'archivage des documents d'état civil et autres documents connexes	4.1.1. Renforcement des capacités des acteurs en charge de l'archivage des registres d'état civil
	4.1.2. Renforcement du cadre et des équipements d'archivage des registres
	4.1.3. Elaboration d'un manuel d'archivage des registres d'état civil
	4.1.4. Collecte et archivage des registres d'état civil et autres documents
4.2. Numérisation du stock d'actes d'état civil sur papier	4.2.1. Vulgarisation de la stratégie de numérisation de l'antériorité auprès des CEC

	4.2.2. Renforcement des capacités des personnels des CEC sur la maîtrise du SANEC.
	4.2.3. Mise à échelle des pilotes de numérisation et d'indexation des archives.
4. 3. Amélioration de la production, de la diffusion et de l'utilisation des statistiques vitales (état civil et causes de décès)	4.3.1. Enquête Nationale d'état civil.
	4.3.2. Systématisation de la saisie et de la déclaration des naissances et des décès dans le DHIS2 avec la transmission aux CEC territorialement compétents.
	4.3.3. Elaboration, production et distribution des registres de collecte des données désagrégées d'état civil jusqu'à la numérisation complète du système.
	4.3.4. Production et diffusion des bulletins et rapports statistiques vitales.
	4.3.5. Formation des sectoriels et des CTD à l'utilisation des statistiques vitales pour l'élaboration des plans de développement et la prise des décisions.
	4.3.6. Extension du protocole de collecte, de saisie et de remontée des données à l'ensemble des CEC.
	4.3.7. Renforcement continu des capacités du BUNEC et du personnel des CEC sur la méthodologie de collecte, de traitement et d'exploitation des données en vue de la production des statistiques d'état civil.
	4.3.8. Introduction de la pratique de l'autopsie verbale.
	4.3.9. Déploiement de la CIM11 et de la CMCD dans les FOSA publiques et privées.
	4.3.10. Mise en place d'un mécanisme de collecte et de remontée des données sur les VBG et les PSV.
	4.3.11. Institutionnalisation des cartes de processus améliorées du système ESEC.
AXE 5. FINANCEMENT DU SYSTEME ESEC	
5.1. Accroissement et stabilisation des sources de financements nationaux du système ESEC	5.1.1. Elaboration des revues de dépenses publiques à partir des comptes nationaux de l'état civil.
	5.1.2. Etude sur un modèle économique d'autofinancement du système d'état civil.

	5.1.3-Plaidoyer budgétaire pour la mise en place d'un mécanisme de soutien à la gratuité / recouvrement de coûts de services d'état civil.
5.2. Amélioration de l'efficience allocative des financements extérieurs et la contribution des PTF au financement du système ESEC	5.2.1. Renforcement du plaidoyer auprès des PTF pour la mobilisation des financements en faveur de l'état civil (élargir le spectre des partenaires, dans le cadre de tables rondes, fora, etc.).
	5.2.2. Mise en place d'une plateforme des PTF sur l'état civil.

CHAPITRE 5. PLAN D'INVESTISSEMENT ET PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES 2025-2027

Ce chapitre est consacré au casting du plan stratégique ESEC 2025-2029. La présentation chiffrée du plan ainsi faite, a pour vocation de servir d'instrument de plaidoyer en vue de la mobilisation des financements auprès des parties prenantes. Les différents coûts de mise en œuvre présentés ici ont été obtenus par la méthode du coût unitaire simple. Elle a consisté en 04 principales étapes à savoir : (i) l'inventaire des activités et tâches à mettre en œuvre pour la réalisation de chaque action, (ii) l'identification des moyens nécessaires à l'exécution des tâches ; (iii) l'évaluation quantitative des moyens à l'aide de la mercuriale des prix 2024 ; (iv) la synthèse du coût de l'activité par nature de la dépense. L'estimation du coût se fonde ainsi sur la multiplication des coûts unitaires par la population cible. Cependant, il existe déjà un casting actualisé du SDIEC que nous avons reconduit dans le cadre de cette estimation.

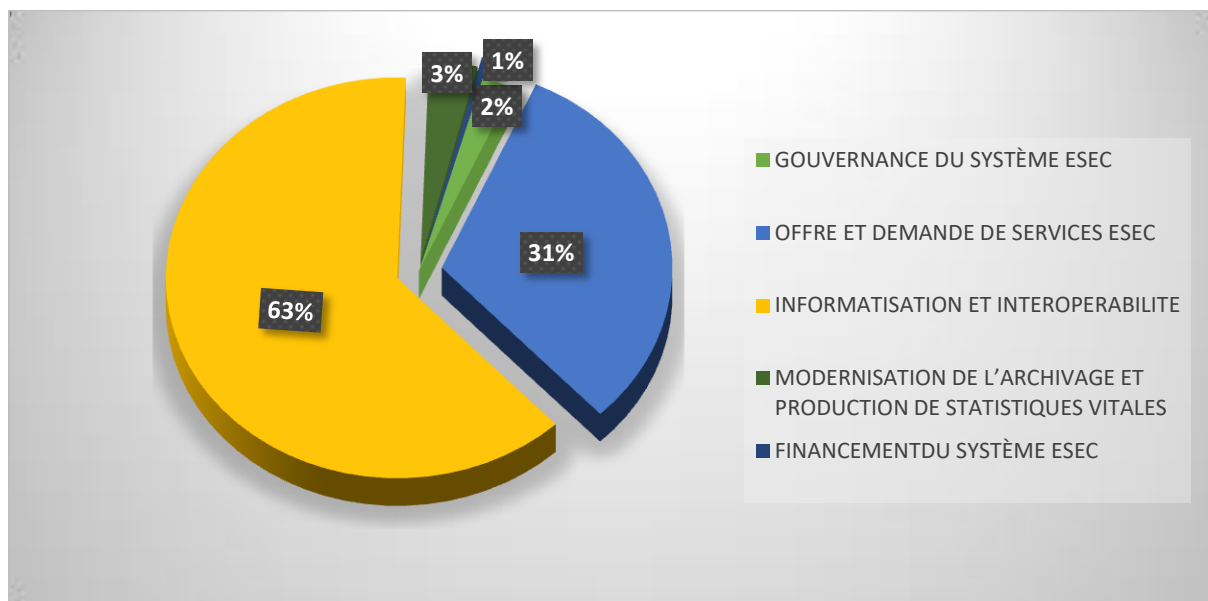
5.1. Coût global de mise en œuvre

Le coût global de mise en œuvre de ce plan stratégique s'élève à **101 milliards et 683 millions de FCFA**. Rapporté à la population, ce coût représente un investissement d'environ 3600 FCFA par habitant. En grandes masses, l'informatisation et interopérabilité du système ESEC est l'axe stratégique qui exigera une allocation de ressources plus importante, certainement du fait du coût élevé de l'infrastructure technologique qui compose cet axe d'intervention. Il représente 63 % du financement nécessaire, soit environ 64 milliards de FCFA (Tableau 10). Cet axe est suivi par celui de l'amélioration de l'offre et renforcement de la demande. Il exigera 31% des ressources à mobiliser, soit une enveloppe d'environ 32 milliards de FCFA. Les trois axes stratégiques restants, y compris la coordination et le suivi du plan stratégique représentent 5% du financement à mobiliser (Graphique 1).

Tableau 9 : Coûts de mise en œuvre du Plan stratégique ESEC 2025-2029 par axe stratégique

AXES STRATEGIQUES	Coûts (en millions de FCFA)
GOUVERNANCE	2265
OFFRE ET DEMANDE DE SERVICES	31860
INFORMATISATION ET INTEROPERABILITE	63625
MODERNISATION DE L'ARCHIVAGE ET PRODUCTION DE STATISTIQUES VITALES	3433
FINANCEMENT	500
Total	101683

Graphique 1 : Coûts relatifs de mise en œuvre du Plan stratégique ESEC 2025-2029



5.2. Programme d'investissements prioritaires 2025-2027

Ce programme reflète le coût de mise en œuvre des activités majeures du pan d'actions prioritaires qui seront mises en œuvre entre 2025 et 2027. Ainsi pour ce triennat, le volume de financement nécessaire à la réalisation des actions retenues s'élève à **65 milliards et 102 millions de FCFA**, soit environ 64% coût global de mise en œuvre du plan stratégique (Tableau 11). Le volume des investissements prévisionnels évolue de manière croissante pour les deux premières années, traduisant des besoins financiers plus importants à mesure que les actions sont mises en œuvre. Cependant, il diminue progressivement à partir de 2027.

Graphique 2: Evolution des coûts de mise en œuvre du Programme d'investissements prioritaires 2025-2027

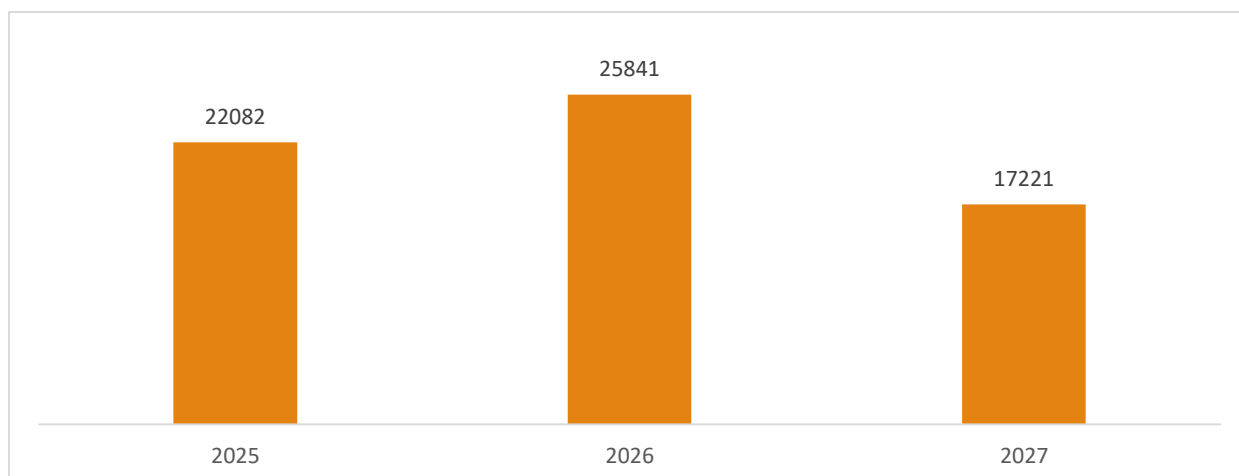
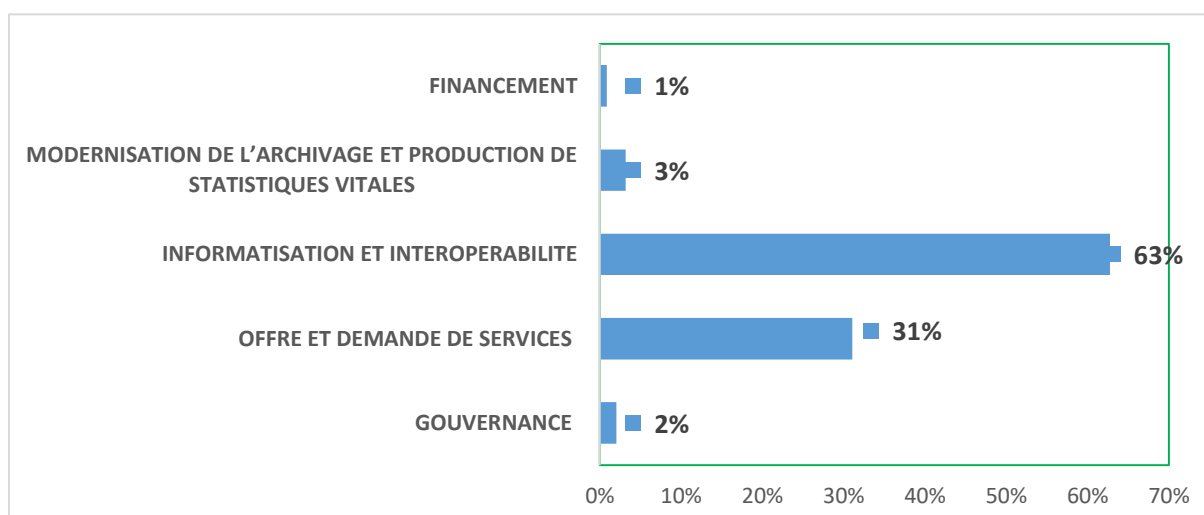


Tableau 10 : Coûts de mise en œuvre du Plan d'investissements prioritaires 2025-2027 par axe stratégique

AXES STRATEGIQUES	Coûts (en millions de FCFA)
Gouvernance du système ESEC	1345
Offre et demande de services ESEC	20 235
Informatisation et interopérabilité du système ESEC	40 877
Modernisation de l'archivage et production des statistiques vitales	2 089
Financement du système ESEC	555
Total	65102

Tout comme dans le plan d'investissement global, les axes stratégiques relatifs à l'informatisation et l'interopérabilité des systèmes d'information de l'écosystème ESEC ainsi qu'à l'offre et à la demande des services, représentent un poids important dans le plan d'investissement prioritaire 2025-2027. Ces axes d'intervention représentent à eux seuls respectivement 64% et 31% des financements à mobiliser pour la période 2025-2027 (Graphique3).

Graphique 3 : Coûts relatifs de mise en œuvre du programme d'investissements prioritaires 2025-2027 du plan stratégique ESEC 2025-2029



5.3. Sources de financement du plan stratégique

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce plan stratégique proviendront globalement de trois sources : les ressources publiques à travers le budget de l'Etat, le financement provenant des Communes, les financements extérieurs issus de la coopération bilatérale et multilatérale et enfin, les financements innovants. Eu égard à la volonté plus affirmée du Gouvernement de faire de l'état civil une des priorités de sa gouvernance, et de la nécessité de diversifier les sources de financements du système ESEC, il est attendu une part de financement en ressources publiques internes beaucoup plus importante que par le passé. Cette part est estimée à au moins 60%, soit environ 61 milliards de FCFA. S'agissant de la coopération internationale, il est attendu une contribution à hauteur de 40% de l'enveloppe globale, soit environ un montant de 41 milliards de FCFA.

Trois hypothèses sous-tendent la mobilisation de ces financements : (i) Une meilleure budgétisation des activités ESEC au sein des administrations sectorielles à travers le renforcement de l'intégration desdites activités dans la chaîne PPBS, (ii) l'institution de recettes sur les services à valeur ajoutée de l'état civil et la mise en place d'un fonds de soutien à l'état civil, le volume de ressources internes mobilisées pourrait s'accroître progressivement, se rapprochant ainsi du scénario souhaité, et (iii) une meilleure gouvernance multisectorielle et l'élargissement du spectre des partenaires au développement intervenant dans l'état civil et d'une manière plus générale dans l'écosystème de l'identité.

5.4. Casting du plan stratégique

Le tableau suivant présente en détail les coûts de mise en œuvre du plan stratégique par activités majeures.

Tableau 11 : Coûts annualisés de mise en œuvre du Plan stratégique 2025-2029 par activités majeures

AXES STRATEGIQUES	ACTIVITES MAJEURES	COUTS (en millions de FCFA)	PERIODE DE MISE EN OEUVRE				
			2025	2026	2027	2028	2029
AXE 1. (GOUV).Gouvernance du système ESEC	1.1.1. Elaboration/révision des textes règlementaires en lien avec le système ESEC	50	50	0	0	0	0
	1.1.2. Vulgarisation des textes juridiques sur l'EC	100	20	20	20	20	20
	1.2.1. Mise en place et fonctionnement d'un comité de coordination du système ESEC	100	20	20	20	20	20
	1.2.2. Mise en place et fonctionnement des plateformes centrales, régionales et locales de coordination	550	110	110	110	110	110
	1.2.3. Renforcement de l'approche intégrée des interventions de l'ESEC	20	10	2	2	2	2
	1.2.4. Renforcement des partenariats	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	1.2.5. Promotion des accords et des partenariats institutionnels sur l'échange d'informations	25	5	5	5	5	5
	1.3.1. Elaboration des référentiels pour l'enregistrement des faits d'état civil survenu en milieux hospitalier et communautaire	50	10	10	10	10	10
	1.3.2. Elaboration des normes relatives à la sécurisation et à l'authentification des actes d'état civil	30	6	6	6	6	6
	1.3.3. Vulgarisation des référentiels d'enregistrement des faits d'EC auprès de tous les acteurs	50	10	10	10	10	10

	1.3.4. Renforcement de la supervision des activités d'ESEC auprès des CEC, Fosa, tribunaux et autres acteurs	700	140	140	140	140	140
	1.4.1. Elaboration du tableau de bord des indicateurs de suivi du plan stratégique	10	10	0	0	0	0
	1.4.2. Etude sur la situation de référence des indicateurs du plan stratégique	40	40	0	0	0	0
	1.4.3. Elaboration des rapports régionaux de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique	250	50	50	50	50	50
	1.4.4. Elaboration du rapport national annuel de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique	50	10	10	10	10	10
	1.4.5. Revues annuelles de mise en œuvre du plan stratégique	50	10	10	10	10	10
	1.4.6. Revues régionales de mise en œuvre du plan stratégique	150	30	30	30	30	30
	1.4.7. Evaluation à mi-parcours du plan stratégique	20	0	0	20		
	1.4.8. Evaluation finale du plan stratégique	20	0	0	0	0	20
	TOTAL AXE1	2265	521	423	443	423	443
AXE 2 (OFDE). Offre et demande de services ESEC	2.1.1. Evaluation qualitative et quantitative de l'offre de services ESEC	150	0	0	0	0	0
	2.1.2. Renforcement des capacités fonctionnelles et techniques des CEC ainsi que de celles des FOSA, tribunaux et autres acteurs en lien avec les services ESEC	2000	900	700	600	500	500
	2.1.3. Plaidoyer pour la prise en charge des OEC et des SEC dans centres d'état civil secondaires	10	0	0	0	0	0
	2.1.4. Construction de l'immeuble siège du BUNEC	4000	800	800	800	800	800
	2.1.5. Optimisation de la chaîne d'approvisionnement du BUNEC en registres d'EC et matériels de travail	15000	3000	3000	3000	3000	3000

	2.1.6. Optimisation de la couverture spatiale des CEC dans les zones reculées et difficiles d'accès et mise en cohérence des découpages administratif et sanitaire	150	150	0	0	0	0
	2.1.7. Institutionnalisation des processus ESEC	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	2.2.1. Délivrance massive de documents d'état civil aux populations, en particulier pour les Personnes Socialement Vulnérables	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	2.2.2. Organisation d'une Campagne nationale de rattrapage des gaps d'enregistrement	10000	2000	2000	2000	2000	2000
	2.2.3. Renforcement des services d'état civil de proximité dans les FOSA (Activités préalables)	50	10	10	10	10	10
	2.2.4. Renforcement de l'implication des leaders communautaires, OSC, OBC, et Agents de santé communautaire dans l'enregistrement des faits d'état civil,	200	75	31,5	31,5	31,5	31,5
	2.2.5. Actualisation et vulgarisation de la stratégie gouvernementale de communication sur l'état civil	150	60	30	20	20	20
	2.2.6. Intensification des activités de changement social et comportemental	300	80	80	47	47	47
	TOTAL AXE2	31860	7075	6652	6509	6409	6409
AXE 3 (INFOP). Informatisation et Interopérabilité	3.1.1. Informatisation des Centres principaux de la région et des Agences Régionales	25426	4000	5357	5357	5357	5357
	Informatisation des représentations diplomatiques	6789	1500	1500	1263	1263	1263
	Bureau avancé de l'Etat Civil	3273	800	1200	425	425	425
	Exploitation	15535	5000	7500	1012	1012	1012

	Siège du BUNEC + BACKUP	4577	915,4	915,4	915,4	915,4	915,4
	Imprévus	2780	556	556	556	556	556
	3.1.3. Développement et déploiement des autres systèmes d'information nationaux	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	3.3.2. Renforcement continu des capacités des utilisateurs du système cible du BUNEC et des autres systèmes nationaux (conduite du changement)	2000	600	700	233	233	233
	3.3.1. Harmonisation des protocoles d'échange de données entre l'EC et les autres systèmes d'information nationaux	25	5	5	5	5	5
	3.2.1. Plaidoyer pour l'autonomisation énergétique des systèmes du SIEC et des autres systèmes nationaux	10	2	2	2	2	2
	3.2.2. Mise en place d'un programme de maintenance	10	0	0	0	0	0
	3.2.3 Renforcement de l'infrastructure d'Interconnexion entre les acteurs du système ESEC	3200	1200	500	500	500	500
	TOTAL AXE3	63625	13378	17733	9766	9766	9766
AXE4 (ARSTAT).Modernisation de l'archivage et production des statistiques vitales	4.1.1. Renforcement des capacités des acteurs en charge de l'archivage des registres d'état civil	130	26	26	26	26	26
	4.1.2. Renforcement du cadre et des équipements d'archivages des registres	206	100	26,5	26,5	26,5	26,5
	4.1.3. Elaboration d'un manuel d'archivage des registres d'état civil	20	0	0	0	0	0
	4.1.4. Collecte et archivages des registres d'état civil et autres documents	30	6	6	6	6	6
	4.2.1. Vulgarisation de la stratégie de numérisation de l'antériorité auprès des CEC	11	11	0	0	0	0
	4.2.2. Renforcement des capacités des personnels des CEC sur la maîtrise du Système National de Reprise de l'Antériorité	94	18,8	18,8	18,8	18,8	18,8
	4.2.3. Mise à échelle des pilotes de numérisation et	PM	PM	PM	PM	PM	PM

	d'indexation des archives						
	4.3.1. Enquête Nationale d'état civil	1500	300	500	0	0	700
	4.3.2. Systématisation de la saisie et de la déclaration des naissances et des décès dans le DHIS2	317	40	70	90	58,5	58,5
	4.3.3. Elaboration, production et distribution des registres de collecte des données désagrégées d'état civil	50	10	10	10	10	10
	4.3.4. Production et Diffusion des bulletins et rapport de statistiques vitales	120	24	24	24	24	24
	4.3.5. Formation des sectoriels et des CTD à l'utilisation des statistiques d'état civil pour l'élaboration des plans de développement et la prise des décisions	220	50	70	40	20	20
	4.3.6. Extension du protocole de collecte, de saisie et de remontée des données à l'ensemble des CEC	35	7	7	7	7	7
	4.3.7. Renforcement continu des capacités du BUNEC et du personnel des CEC sur la méthodologie de collecte, de traitement et d'exploitation des données en vue de la production des statistiques d'état civil	150	30	30	30	30	30
	4.3.8. Introduction de la pratique de l'autopsie verbale	250	50	50	50	50	50
	4.3.9. Déploiement de la CIM11 et de la CMCD dans les FOSA publiques et privées	250	80	70	50	25	25
	4.3.10. Mise en place d'un mécanisme de collecte et de remontée des données sur les VBG et les PSV	50	50	0	0	0	0
	TOTAL AXE 4	3433	802,8	908,3	378,3	301,8	1002
AXE5 (FIN).Financement du système ESEC	5.1.1. Elaboration des revues de dépenses publiques à partir des comptes nationaux de l'état civil	150	30	30	30	30	30
	5.1.2. Etude sur un modèle économique d'autofinancement du système d'état civil	150	150	0	0	0	0
	5.1.3. Plaidoyer budgétaire pour la mise en place d'un mécanisme de soutien à la gratuité / recouvrement de couts de services d'état civil	100	25	25	25	25	25

	5.2.1. Renforcement du plaidoyer auprès des PTF pour la mobilisation des financements en faveur de l'état civil	100	100	100	100	100	100
	5.2.2. Mise en place d'une plateforme des PTF sur l'état civil	PM	PM	PM	PM	PM	PM
TOTAL AXE 5		500	305	125	125	125	125
TOTAL GENERAL		101683	22082	25841	17221	17024	17744

CHAPITRE 6. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI - EVALUATION

Ce chapitre présente les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation du présent plan stratégique. Ces derniers visent un double objectif : (i) s'assurer que toutes les interventions des parties prenantes convergent vers un même objectif et réalisent la vision d'un système ESEC moderne tel que voulue par les pouvoirs publics ; (ii) examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie ainsi que les goulots d'étranglement rencontrés, en vue de définir des mesures correctives visant à garantir l'atteinte des objectifs planifiés.

6.1. Coordination de la mise en œuvre du plan stratégique

Le dispositif de coordination prend en compte les nouvelles orientations du processus de décentralisation et les dynamiques institutionnelles en vue de son accélération, notamment la création d'un ministère en charge des CTD et de la définition de la politique de l'état civil. La coordination envisagée a vocation à piloter le plan stratégique pour les cinq prochaines années, mais également à perdurer et à adresser les grandes questions stratégiques du système ESEC dans son ensemble. Elle sera assurée par un Comité de coordination, assisté d'un Secrétariat Technique. Il est en charge de :

- coordonner la mise en œuvre des actions inscrites dans le Plan stratégique ;
- rechercher des solutions pour un financement pérenne du système d'état civil en concertation avec les Partenaires Techniques et Financiers ;
- élaborer des propositions d'allocation de ressources du Fonds de modernisation de l'état civil ;
- élaborer des propositions sur l'informatisation et l'interopérabilité ;
- veiller à la production des statistiques d'état civil de qualité ;
- valider les études, rapports d'étapes et rapports-bilan ;
- organiser les revues annuelles de mise en œuvre du plan stratégique ;
- réfléchir aux synergies à créer entre administrations sectorielles ;
- mettre en œuvre les résolutions issues des rencontres internationales concernant l'état civil et auxquelles le Cameroun a souscrit.

Placé sous l'autorité du Premier Ministre Chef du Gouvernement, le Comité est composé de deux (02) vice-présidents à savoir : le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local et le Ministre des Finances. Il regroupe également les administrations et organismes parties prenantes de l'état civil, à savoir le Secrétariat Général de la Présidence de la République, les Services du Premier Ministre, le Ministère de l'Administration Territoriale, le Ministère de la Justice, le Ministère des Relations Extérieures, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère des Postes et Télécommunications, le Ministère des Affaires Sociales, le Ministère de l'Education de Base, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille,

le Secrétariat d'Etat à la Défense en Charge de la Gendarmerie Nationale, le Délégation Générale à la Sûreté Nationale, et les Directeurs Généraux du Bureau National de l'état civil, du Fonds Spécial d'Equipeement et Intervention Intercommunale, de l'Institut National de la Statistique, du Bureau Central de Recensement et Etudes de la Population, et enfin, le Président des Communes et Villes Unies du Cameroun et un représentant de la Société Civile.

L'organe d'exécution technique du Comité de coordination est le Secrétariat Technique. Il réalise les travaux techniques de base du Comité, ainsi que les travaux techniques de suivi du plan stratégique. Placé sous la coordination du Directeur Général du BUNEC, il est chargé de :

- élaborer le tableau de bord des indicateurs de suivi du plan stratégique ESEC et le suivi des indicateurs internationaux
- préparer les réunions du Comité de pilotage ;
- élaborer le rapport national annuel de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique ESEC ;
- veiller à l'alignement des interventions des PTF aux orientations du plan stratégique ESEC ;
- identifier et suivre les problématiques, réformes et projets phares du système ESEC ;
- préparer les outils techniques nécessaires à la réalisation des missions du Comité de pilotage ;
- exécuter toute autre mission à lui confiées par le Comité de pilotage ;
- mettre en place un dispositif de veille stratégique sur les problématiques du système ESEC ;
- faire le suivi technique et financier du plan stratégique, par la revue des dépenses publiques du système ESEC.

Le secrétariat technique est composé d'un représentant du MINDDEVEL, un représentant du MINFI, un représentant du MINSANTE, un représentant du MINJUSTICE, un représentant du MINPROFF, un représentant du MINAS, un représentant du MINREX, un représentant du MINEPAT, un représentant du MINEDUB, un représentant du MINPOSTEL, 05 représentants du BUNEC, un représentant de la DGSN, un représentant de L'INS, un représentant du BUCREP, un représentant de la Société Civile et un représentant des CVUC.

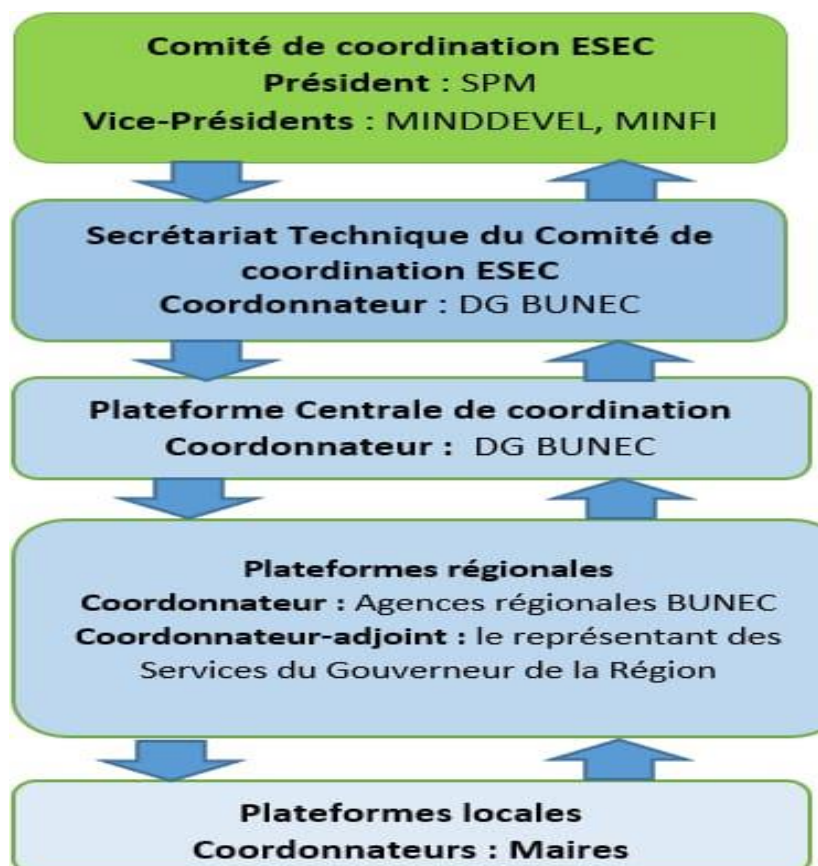
Au niveau central et opérationnel, les organes de coordination du système ESEC sont les plateformes centrales, régionales et locales. Elles sont chargées, chacune selon son ressort territorial, de :

- promouvoir et faciliter l'enregistrement des faits d'état civil ;
- faciliter l'interopérabilité entre les intervenants du système d'état civil ;
- faciliter la mise en œuvre des actions inscrites dans le Plan Stratégique pour la réhabilitation de l'état civil;

- assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions du plan stratégique pour la réhabilitation de l'état civil ;
- œuvrer pour l'amélioration de la demande du service d'état civil ;
- œuvrer pour l'amélioration de l'offre du service d'état civil ;
- œuvrer pour la réduction de la fraude documentaire en matière d'état civil ;
- mettre en place une stratégie régionale de gestion des flux des registres d'état civil ;
- mettre en place une stratégie régionale de collecte et de traitement des données statistiques de l'état civil ;
- favoriser une synergie d'action entre les acteurs du système de l'état civil;
- proposer toute autre action permettant le bon fonctionnement du système d'état civil.

Le renforcement de la coordination multisectorielle étant un des socles de la mise en œuvre de ce plan stratégique, une forte collaboration entre ces instances devra être mise en place afin d'assurer un partage des informations efficace, une meilleure prise de décisions et une implémentation efficace des orientations du sommet vers la base. Le graphique suivant schématise l'organisation et le fonctionnement de ce dispositif.

Graphique 4 : Chaîne de Coordination du système ESEC



6.2. Suivi et évaluation

Il permet de documenter la performance du système ESEC dans l'objectif d'informer les décideurs politiques, la Société Civile et les Partenaires au développement. L'animation permanente de ce dispositif permet plus spécifiquement de :

- alimenter les revues régionales et annuelles ;
- évaluer les progrès annuels de manière à influencer sur la planification opérationnelle des années suivantes ;
- présenter le rapport de mise en œuvre élaboré à cet effet ;
- présenter et échanger sur les thématiques concrètes liées au système ESEC ;
- recueillir les observations des différentes parties prenantes pour une meilleure mise en œuvre du plan stratégique ;
- formuler les recommandations et ajustements à mettre en œuvre pour l'avenir ;
- analyser le système d'allocations de ressources publiques et en tirer des éléments de plaidoyer.

Du point de vue technique, ce dispositif s'appuie sur la production statistique officielle des structures administratives et des PTF, qu'il consolide et en fait un reporting pour la prise de décisions.

6.2.1. Reporting

Trois (03) niveaux de reporting sont identifiés :

- reporting sur la situation de référence des indicateurs : effectué en début de période ;
- reporting semestriel : effectué au niveau des régions en préparation à la tenue des revues régionales ;
- reporting annuel : effectué annuellement en vue de la tenue d'une revue annuelle de mise en œuvre présidée par le Comité de pilotage. Ce rapport compare la situation des indicateurs à une année donnée par rapport à l'année de référence.

6.2.2. Suivi de la performance et de la mise en œuvre opérationnelle

La progression vers l'atteinte des objectifs du plan stratégique ESEC 2025-2029 est appréciée à l'aide d'indicateurs de performance clairement définis dans le cadre des résultats adossés à ce plan stratégique. Des analyses complémentaires ou thématiques peuvent être effectuées selon les données disponibles et les changements de l'environnement interne ou externe au système ESEC.

Le suivi de la mise en œuvre opérationnelle s'effectue à travers l'examen du niveau d'exécution des activités inscrites dans les plans de travail des administrations publiques, des

PTF, des CTD, et de la Société Civile. Les cellules de suivi en interne sont chargées de cette tâche.

Le Secrétariat Technique réalise annuellement une revue des dépenses publiques pour le système ESEC. Cette revue met aussi en lumière les efforts financiers consentis par le Gouvernement et ses partenaires pour la mise en place d'un système ESEC moderne et fiable. Elle permet, sur une base annuelle, d'analyser le niveau d'affectation de ressources publiques allouées à l'état civil et d'en améliorer l'efficacité allocative.

Deux évaluations externes sont prévues dans le cadre de ce plan stratégique. Une évaluation à mi-parcours en 2027, et une évaluation finale en 2029.

6.3. Dispositif de communication et de diffusion du plan stratégique

Pour améliorer l'appropriation des réformes proposées dans ce plan stratégique par les parties prenantes, surtout celles au niveau déconcentré, et garantir leur meilleure implication, des actions de sensibilisation doivent être conduites. La mobilisation des médias pour formation et information, ainsi que de la société civile sera indispensable à la réussite de cette action. Au niveau national, régional et local, les cibles de cette communication sont : les administrations publiques parties prenantes du système ESEC, les PTF, les CTD, la Société Civile, les OSC, OBC, etc. Les plateformes de coordination joueront un rôle essentiel.

6.4. Cadre des résultats

Le Cadre des résultats distingue les indicateurs d'effets d'une part, et les indicateurs de produits et d'extrants d'autre part. Pour chacun d'eux, il est présenté, la valeur de référence si disponible, la cible, et la source d'information.

6.4.1. Résultats stratégiques

Cette sous-section présente les effets à moyen terme concourant à la mise en œuvre des actions contenues dans le plan stratégique.

Tableau 12 : Matrice de suivi des résultats stratégiques du Plan stratégique ESEC 2025-2029

Objectifs	Résultats	Indicateurs	Baseline	Cible 2029	Désagrégré par	SOURCE
Objectif général : Améliorer la performance du système ESEC et sa contribution à la bonne gouvernance, à la réduction de la pauvreté et des inégalités, et à l'amélioration du capital humain	Toutes les naissances survenues dans les formations sanitaires et 60% des naissances survenues en communautés sont déclarées et enregistrées à l'état civil	Naissances survenues en formations sanitaires déclarées et enregistrées à l'état civil	67,3% (2018)	100%	Régions, milieu de résidence, sexe	BUNEC, MINSANTE (DHIS2,RMA), Enquête Nationale sur l'état civil
		Naissances survenues en communauté déclarées et enregistrées à l'état civil	-	60%	Régions, milieu de résidence, sexe	BUNEC, MINSANTE (DHIS2,RMA), Enquête Nationale sur l'état civil
	Tous les décès survenus dans les formations sanitaires et 40% des décès survenus en communauté sont enregistrés à l'état civil	Décès survenus dans les formations sanitaires déclarés et enregistrés à l'état civil	-	100%	Régions, milieu de résidence, sexe	BUNEC, MINSANTE (DHIS2,RMA), Enquête Nationale sur l'état civil
		Décès survenus en communauté déclarés et enregistrés à l'état civil	-	40%	Régions, milieu de résidence, sexe	BUNEC, MINSANTE (DHIS2,RMA), Enquête Nationale sur l'état civil

	Au moins 50% des causes de décès en formations sanitaires sont dûment certifiées et enregistrées	Causes de décès en formations sanitaires dûment certifiées et enregistrées	Moins de 1%	Au moins 50%	Régions, milieu de résidence, sexe	BUNEC, MINSANTE (DHIS2,RMA), Enquête Nationale sur l'état civil
	Au moins 30% des causes de décès survenus en communauté sont déterminées par autopsie pratiquée selon les standards internationaux	Causes des décès survenus en communauté déterminées par autopsie verbale	-	Au moins 30%	Régions, milieu de résidence, sexe	BUNEC (Rapport sur les statistiques d'état civil), MINSANTE (DHIS2,RMA, Enquête Nationale sur l'état civil
	60% des mariages sont enregistrés à l'état civil	Mariages civils (mairie)	-	60%	Régions, milieu de résidence, régime matrimonial	BUNEC (Rapport sur les statistiques d'état civil) RAP MINPROFF, Enquête Nationale sur l'état civil
	50% des divorces sont enregistrés à l'état civil	Divorces civils (tribunal)	-	50%	Régions, milieu de résidence, régime matrimonial	BUNEC (Rapport sur les statistiques d'état civil) MINJUSTICE, Enquête Nationale sur l'état civil
AXE STRATEGIQUE 1. (GOUV). Gouvernance du système ESEC						
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Baseline	Cible 2029	Interprétation/calcul	SOURCE
Objectif stratégique 1. D'ici 2029, améliorer la gouvernance du système ESEC à travers un cadre	1.1. Le cadre juridique et institutionnel du système ESEC camerounais est conforme aux normes et standards internationaux	Niveau de conformité du cadre juridique et institutionnel national aux standards	partiel	total	-	Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique 25/29

juridique et institutionnels conforme aux normes et standards internationaux, une coordination multisectorielle effective, et une meilleure appropriation des normes d'état civil par les acteurs.		internationaux				
	1.2. La coordination multi sectorielle du système ESEC est renforcée et effective	Mise en place d'instances de coordination fonctionnelles tant aux niveaux stratégique et opérationnels	partiel	complète	-	Rapport annuel de performance du BUNEC, Rapport d'activités desdites instances de coordination
	1.3. Appropriation des normes du système ESEC	Au moins 80% e d'acteurs du système ESEC sont formés à la maîtrise du cadre juridique et des normes du système ESEC	-	Au moins 80%	OEC, SEC, justice, santé, relation extérieures, société civile, société civile ,etc.	RAP MINDDEVEL, BUNEC,
AXE STRATEGIQUE 2 (OFDE). Offre et demande des services ESEC						
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Baseline	Cible 2029	Désagrégré par	SOURCE
Objectif stratégique 2. D'ici 2029, améliorer significativement la	2.1. Des services d'état civil de qualité sont plus proches des populations	Population moyenne couverte par un centre d'état civil	9610 (2024)	Inférieure ou égale à 3212 habitants pour 1 CEC	Régions, milieu de résidence	BUNEC

qualité, l'accessibilité et l'acceptabilité de l'offre et de la demande des services ESEC	2.2. Au moins 90% des usagers des services d'état civil se disent satisfaits du service rendu	Superficie moyenne pour un CEC	160 Km ² (2024)	Inférieur ou égal à 78 Km ²	Région	BUNEC, Cartographie des centres d'état civil
		Pourcentage d'usagers du service d'état civil se déclarant satisfaits de la qualité du service rendu	-	Au moins 90%	Régions, milieu de résidence	Enquête Nationale sur l'état civil, Enquête de satisfaction
		Pourcentage d'utilisateurs des statistiques vitales se déclarant satisfaits de leur qualité	-	Au moins 90%	Régions, milieu de résidence	Enquête Nationale sur l'état civil, Enquête de satisfaction
		Taux d'informatisation des processus d'enregistrement et de délivrance des documents d'état civil	-	100%	Région	RAP BUNEC, Rapport de revue de mise en œuvre du Plan stratégique 25/29
	2.3. Les coûts illégaux d'enregistrement et de délivrance des documents d'état civil sont totalement réduits		-	Entièrement réduits	Régions, milieu de résidence	Enquête Nationale sur l'état civil, Enquête de satisfaction

AXE STRATEGIQUE 3 (INFOP). Informatisation et interopérabilité du système ESEC						
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Baseline	Cible 2029	Désagrégré par	SOURCE
Objectif stratégique 3. D'ici 2029, accélérer la transformation digitale du système ESEC et le rendre interopérable avec les autres systèmes d'informations nationaux	3.1 La certification de la conformité et de l'authenticité des documents d'état civil est plus fiable, réduisant les risques de fraude ou d'usurpation d'identité	Existence de protocoles fiables de sécurisation des documents d'état civil produits numériquement (signature électronique, NIPU, QR codes, etc.)	Non disponibles	Disponibles	-	BUNEC (Rapport annuel de performance)
	3.2. le suivi longitudinal des populations est effectif	Existence du NIPU	Inexistant	Mis en œuvre	-	BUNEC (Rapport annuel de performance)
		NIPU mis en cohérence avec les Numéros identifiants des autres systèmes d'informations nationaux	Réforme non implémentée	Réforme implémentée	Par secteur : santé, identité, protection sociale, solde, etc.	RAP des administrations sectorielles, rapports de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique
	3.3. La centralisation des documents d'état civil se fait à grande échelle et de manière sécurisée	Au moins 5% de la population camerounaise est enregistré dans le	-	Au moins 5%	Régions, sexe,	Rapport Annuel de Performance, du BUNEC, du MINDDEVEL

		fichier national de l'état civil				
AXE STRATEGIQUE 4 (ARSTAT). Modernisation de l'archivage et production des statistiques ESEC						
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Baseline	Cible 2029	Désagrégré par	SOURCE
Objectif stratégique 4. D'ici 2029, : D'ici 2029, renforcer l'accessibilité, la gestion des données et la production des statistiques ESEC	Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques s'appuient sur des statistiques vitales de qualité	Nombre de rapports de suivi-évaluation des stratégies nationales et sectorielles de développement utilisant les statistiques vitales	-	40	Secteur (santé, éducation, rural, protection sociale, gouvernance, industries et services, Infrastructures et Rapport national de suivi de la mise en œuvre de la SND30, etc.)	(Rapports annuels de suivi de mise en œuvre SND30 et stratégies sectorielles)
	100% de centres d'état civil informatisés principaux numérisent leur stock d'actes d'état civil sur support papier	Proportion de CECP informatisés qui numérisent leur stock d'actes d'état civil sur support papier	-	100%	Région, milieu de résidence	BUNEC, Rapport annuel de Performance
	100% des CECS mettent en œuvre de bonnes pratiques archivistiques	Proportion de CECS mettant en œuvre de bonnes pratiques archivistiques	-	100%	Région, Région, milieu de résidence	RAP BUNEC , Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique

AXE STRATEGIQUE 5 (FIN) . Financement du système d'état civil						
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Baseline	Cible 2029	Désagrégré par	SOURCE
Objectif stratégique 5. D'ici 2029, disposer d'un mécanisme de financement pérenne du système ESEC	5.1. Le système ESEC dispose d'un mécanisme d'autofinancement pérenne	Existence d'un fonds de soutien à l'état civil	inexistante	existante	-	BUNEC MINFI
	5.2. La capacité de mobilisation des financements innovants par le système ESEC est significativement améliorée	Volume des dépenses pour l'ESEC est en augmentation et représente au	-	moins 1% du budget de l'Etat	-	Rapports de revue des dépenses publiques pour l'état civil

6.4.2. Résultats opérationnels

Cette sous-section présente, les extrants attendus de la mise en œuvre des activités du plan stratégique.

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029											
Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsable s de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
AXE 1. Gouvernance du système ESEC											
	1.1.1. Elaboration des textes d'application de la nouvelle loi sur l'état civil	Textes d'application de la nouvelle loi sur l'état civil élaborés	Inexistants	Textes sur la protection des données personnelles, usage des technologies mobiles, loi de finances prenant en compte le financement de l'état civil, etc. disponibles	Journal officiel						MINSANTE MINDDEVEL BUNEC, MINPOSTEL MINFI, MINEPAT, ANTIC
	1.1.3. Vulgarisation des textes juridiques sur l'état civil	Nombre d'acteurs du système ESEC sensibilisés et formés à la maîtrise du	-	9000 OEC et SEC d'état civils sensibilisés et	RAP BUNEC RAP						MINDDEVEL, BUNEC,

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
		cadre juridique de l'état civil		formés 3000 personnels de la santé, justice, société civile, autorités traditionnelles, etc. formés	MINDDEVEL						BUNEC
1.2. Renforcer la coordination institutionnelle	1.2.1. Mise en place et fonctionnement d'un comité de coordination du système ESEC	Un Comité de coordination du système ESEC mis en place	Inexistant	Mis en place	RAP MINDDEVEL RAP BUNEC						SPM MINDDEVEL BUNEC BUNEC, Administrations sectorielles, PTF, CTD
	1.2.2. Mise en place et fonctionnement des plateformes centrales, régionales et locales de coordination	01 Plateforme centrale, 10 Plateformes régionales et 360 plateformes locales de coordination mises en place et fonctionnelles	Non fonctionnelles	Totalement fonctionnelles	RAP BUNEC						
	1.2.3. Renforcer l'approche intégrée des interventions / projets / activités de l'état civil	Proportion d'acteurs mettant en œuvre les recommandations de la	-	100%	RAP BUNEC						

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
		plateforme centrale de coordination									
	1.2.5. Renforcement des partenariats	Existence de partenariats sectoriels	-	Partenariats sectoriels existants	RAP des administrations sectorielles						Ensemble des administrations sectorielles
	1.2.6. Promotion des accords et des partenariats institutionnels sur l'échange d'informations	100% d'administrations du système ESEC disposent d'accords ou de partenariats institutionnels sur l'échange d'informations	-	100%	RAP des administrations sectorielles ESEC						MINDDEVEL MINJUSTICE MINREX MINSANTE BUNEC INS MINAS MINPROFF
1.3. Renforcer la production et l'appropriation des normes d'état	1.3.1. Elaboration des référentiels pour l'enregistrement des faits d'état civil survenus en milieu hospitalier et communautaire	référentiels élaborés	Non élaborés	élaborés	RAP BUNEC						BUNEC BUNEC, MINDDEVEL

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
civil	1.3.2. Elaboration des normes relatives à la sécurisation et à l'authentification des actes d'état civil	normes élaborées	Non élaborées	élaborées	RAP BUNEC						
	1.3.4. Vulgarisation des référentiels d'enregistrement des faits d'état civil auprès de tous les acteurs	référentiels vulgarisés	Non élaborés	élaborés	RAP BUNEC						
1.4. Suivi et Evaluation du Plan stratégique	1.4.1. Elaborer le tableau de bord des indicateurs de suivi du plan stratégique	Tableau de bord des indicateurs de suivi du plan stratégique élaboré	0	1	Rapports d'activités						Comité de Coordination ESEC
	1.4.2. Mener une étude sur la situation de référence des indicateurs du plan stratégique	Situation de référence des indicateurs du plan stratégique élaborée	0	1	Rapport d'étude						Comité de Coordination ESEC
	1.4.3. Elaborer les rapports régionaux de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique	Rapports régionaux de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique disponibles	0	50	Rapports régionaux de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique						Comité de Coordination ESEC

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
	1.4.4. Elaborer le rapport national annuel de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique	Rapport national de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique disponible	0	5	Rapport national de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique						Comité de Coordination ESEC
	1.4.5. Organiser les revues régionales de mise en œuvre du plan stratégique	Revue régionale de mise en œuvre du plan stratégique organisées	0	50	Rapports de Revues régionales de mise en œuvre du plan stratégique						BUNEC, Comité de Coordination ESEC
	1.4.6. Organiser les revues annuelles de mise en œuvre du plan stratégique	Revue annuelle de mise en œuvre du plan stratégique organisées	0	5	Rapports de Revues annuelles des dépenses publiques						Comité de Coordination ESEC
	1.4.7. Organiser une revue annuelle des dépenses publiques pour l'état civil	Revue annuelle des dépenses publiques de l'état civil disponibles	0	5	Rapports de Revues annuelles des dépenses						Comité de Coordination ESEC

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029											
Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
					publiques						
	1.4.8. Evaluation à mi-parcours	Rapport d'évaluation à mi-parcours disponible	0	1	Rapport d'évaluation à mi-parcours						Consultant externe
	1.4.9. Evaluation finale	Rapport d'évaluation finale disponible	0	1	Rapport d'évaluation finale						Consultant externe
AXE 2. Offre et demande de services d'état civil											
	2.1.1. Evaluation qualitative et quantitative de l'offre de services ESEC	Evaluation qualitative et quantitative de l'offre de services ESEC réalisée	Non réalisée	réalisée	RAP BUNEC						MINDDEVEL MINJUSTICE MINREX MINSANTE BUNEC INS MINAS MINPROFF
2.1. Améliorer quantitativement	2.1.2 Renforcement des capacités fonctionnelles et techniques des	Taux de fonctionnalités des CEC	78%	100%	RAP BUNEC						BUNEC

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029											
Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
et qualitativement l'offre de services ESEC	CEC ainsi que de celles des FOSA, tribunaux et autres acteurs en lien avec les services ESEC		(2024)								
		Temps moyen nécessaire pour délivrer un document d'état civil à un client	-	Moins de 20minutes	RAP BUNEC Revue de la mise en œuvre du plan stratégique						MINDDEVEL, BUNEC, CEC
	2.1.3. Plaidoyer pour la prise en charge des OEC et des SEC dans centres d'état civil secondaires	Un nouveau texte fixant revalorisation des indemnités des OEC et SEC des CECS disponible	Arrêté fixant le montant des indemnités des OEC et SEC des CECS	Un nouveau texte fixant revalorisation des indemnités des OEC et SEC des CECS disponible	Journal officiel						MINDDEVEL BUNEC MINFI
	2.1.4. Construction de l'immeuble siège du BUNEC	Taux d'exécution physico-financière du marché	-	100%	RAP du BUNEC						BUNEC
	2.1.5. Optimisation de la chaîne d'approvisionnement du BUNEC en registres d'état civil et	Commande publique en registres et matériels d'état civil déconcentrée	Exclusivité de l'Imprimerie Nationale	Le BUNEC dispose de plusieurs	Fichiers des fournisseurs du BUNEC,						MINDDEVEL, BUNEC IMPRIMERIE

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
	matériels de travail	et ouverte à d'autres fournisseurs		fournisseurs et passe des commandes aux démembrés régionaux de l'Imprimerie Nationale	RAP du BUNEC						NATIONALE
2.1.6. Optimisation de la couverture spatiale des CEC dans les zones reculées et difficiles d'accès et mise en cohérence des découpages administratif et sanitaire	Cartographie croisée de l'état civil et système de santé réalisée	Non réalisée	réalisée	Rapport de cartographie							MINDDEVEL, BUNEC, MINSANTE
	Adéquation entre Organisation administrative des centres d'état civil et la carte sanitaire programmatique réalisée	Non réalisée	réalisée	Arrêté de création / fermeture de CEC							MINDDEVEL, BUNEC, MINSANTE
	codes d'identification des CEC actualisés	Non actualisés	actualisés	RAP du MINDDEVEL							MINDDEVEL, BUNEC
	Nouveaux centres d'état civil secondaires	-	Nouveaux centres d'état	RAP BUNEC RAP							MINDDEVEL, BUNEC

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
		construits Dans les zones reculées et difficiles d'accès		civil secondaires construits Dans les zones reculées et difficiles d'accès	MINDDEVEL						
	2.1.7. Institutionnalisation des processus ESEC	processus ESEC institutionnalisés	Non institutionnalisés	institutionnalisés	Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique						MINDDEVEL, BUNEC MINSANTE MINJUSTICE MINREX
2.2. Accroître la demande de services d'état civil	2.2.1. Délivrance massive de documents d'état civil aux populations, en particulier pour les Personnes Socialement Vulnérables	Au moins 90% des réfugiés nés au Cameroun disposent d'un acte de naissance ou d'un document d'identification	-	Au moins 90%	RAP des administrations sectorielles, Enquête Nationale sur l'état civil						MINDDEVEL, BUNEC, MINAS MINPROFF MINSANTE MINAT DGSN HCR

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsable s de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
		Au moins 90% des Personnes Déplacées Internes disposent d'un acte de naissance ou d'un document d'identification	-	Au moins 90%	RAP des administrations sectorielles, Enquête Nationale sur l'état civil						
		Au moins 90% des personnes issues des populations autochtones disposent d'un acte de naissance ou d'un document d'identification	-	Au moins 90%	RAP des administrations sectorielles, Enquête Nationale sur l'état civil						
	2.2.2. Organisation d'une Campagne nationale de rattrapage des gaps d'enregistrement	Campagne nationale de rattrapage des gaps d'enregistrement réalisée	-	réalisée	Rapports d'activités, RAP BUNEC, RAP MINDDEVEL						BUNEC, MINDEVEL MINSANTE MINEDUB MINAS MINPROFF
	2.2.3. Renforcement des services	Nombre de bureaux d'état civil créés dans les	147	864	RAP BUNEC RAP						MINSANTE BUNEC

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
	d'état civil de proximité	FOSA	(2024)		MINDDEVEL RAP MINSANTE						MINDDEVEL
	2.2.4. Renforcement de l'implication des leaders communautaires, OSC, OBC, et Agents de santé communautaire dans l'enregistrement des faits d'état civil,	Mise en place d'un réseau de leaders communautaires, OSC, OBC, et Agents de santé communautaire pour l'enregistrement des faits d'état civil	-	réseau d'un réseau de leaders communautaires, OSC, OBC, et Agents de santé communautaire pour l'enregistrement des faits d'état civil mis en place	RAP BUNEC RAP MINDDEVEL						MINDDEVEL, BUNEC
		Au moins 50% d'agents de santé communautaire sont impliqués dans l'enregistrement des faits d'état civil	-	Au moins 50%	RAP MINSANTE RAP MINDDEVEL, BUNEC						MINSANTE, MINDDEVEL, BUNEC

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
	2.2.5. Actualisation et vulgarisation de la stratégie gouvernementale de communication sur l'état civil	stratégie gouvernementale de communication sur l'état civil actualisée et vulgarisée	stratégie gouvernementale de communication sur l'état civil	actualisée et vulgarisée	Document de stratégie actualisé						MINCOM BUNEC MINDDEVEL MINSANTE MINJUSTICE MINREX MINAS MINPROFF MINAT MINPOSTEL DGSN
	2.2.6. Intensification de la sensibilisation pour le changement social et comportemental	Réseau SBC du système ESEC mis en place	inexistant	Mis en place	Décision portant création, rapports d'activités						MINDDEVEL, BUNEC, MINJ USTICE, MINREX, MINPROFF, MINAS, MINFI, MINEPAT, MI NSANTE

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
		programme national de communication et de sensibilisation sur l'état civil mis en place	inexistant	Mis en place	Rapports d'activités du programme, RAP du BUNEC						MINDDEVEL, BUNEC, MINCOMM, CTD, OBC, OSC
		Au moins 80% de naissances se font dans les délais	16,5% (2018)	Au moins 80%	Rapport sur les statistiques d'état civil						BUNEC CEC, MINSANTE, Communautés
		Au moins 90% des actes de naissances établis sont retirés par les usagers	-	Au moins 90%	Rapport sur les statistiques d'état civil						BUNEC, CEC, Communautés
		Nombre de naissances enregistrées par jugement supplétif diminue d'au moins 50%	71 298 (2018)	Au plus 35649	Rapport sur les statistiques d'état civil						MINJUSTICE, CTD, CEC
		Proportion d'actes de décès non retirés diminue	20,3% (2018)	Moins de 5%	Rapport sur les statistiques d'état civil						

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsable s de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
		significativement									
		Nombre de célébration collective de mariages est augmentation	478 (2019)	pm	Rapport annuel de performance						MINPROFF
		Nombre d'audiences foraines organisées	-	pm	Rapport annuel de performance						MINJUSTICE, CTD
AXE 3. Informatisation et interopérabilité du système ESEC											
3.1. Informatiser complètement le système ESEC	3.1.1. Développement et évolutivité des sous-systèmes du SIEC	Développement du sous-système E-services et du module Data warehouse finalisé	3 systèmes sur 5 sont développés	100% des sous-systèmes du SIEC sont développés et effectifs	RAP BUNEC						BUNEC
	3.1.2. Mise à échelle du système informatisé sur le premier périmètre d'enregistrement (CEC principaux, hôpitaux, tribunaux)	Proportion de CECP informatisés	Moins de 1%	100%	RAP BUNEC						BUNEC, MINDDEVEL

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
	3.1.3. Développement et déploiement des autres systèmes d'informations nationaux	Proportion de systèmes d'information nationaux complètement développés et prêts pour l'interopérabilité	-	100%	RAP BUNEC, MINJUSTICE, MINFI, ELECEM, BUCREP, DGSN, CNPS, MINREX, MINS ANTE, MINAS						BUNEC, MINJUSTICE, MINFI, ELECEM, BUCREP, DGSN, CNPS, MINREX; MINSANTE, MINAS
3.2. Renforcer l'infrastructure technologique et énergétique des administrations de l'écosystème de l'état civil et de l'identité	3.2.1. Plaidoyer pour l'autonomisation énergétique des systèmes du SIEC et des autres systèmes nationaux	100% des systèmes du SIEC et des autres systèmes nationaux disposent d'un système d'autonomie énergétique	-	100%	RAP BUNEC RAP des administrations sectorielles						BUNEC Autres administrations sectorielles
	3.2.2. Mise en place d'un programme de maintenance	programme de maintenance mis en place et effectif	inexistant	Mis en place	RAP BUNEC, MINJUSTICE, MINFI, ELECEM, BUCREP, DGSN, CNPS,						BUNEC, MINJUSTICE, MINFI, ELECEM, BUCREP, DGSN, CNPS,

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
					MINREX, MINS ANTE						MINREX; MINSANTE
3.3. Renforcer l'interopérabilité sectorielle	3.3.1. Harmonisation des protocoles d'échange entre les plateformes du système ESEC	Au moins 90% des systèmes d'information nationaux ont des protocoles d'échange de données harmonisés avec l'état civil	-	Au moins 90%	RAP du : MINJUSTICE, MINFI, ELECEM, BUCREP, DGSN, CNPS, MINREX, MINS ANTE						MINJUSTICE, MINFI, ELECEM, BUCREP, DGSN, CNPS, MINREX, MINSANTE
	3.3.2. Renforcement continu des capacités des utilisateurs du système cible du BUNEC et des autres systèmes d'information nationaux	Nombre d'utilisateurs formés au SIGEC dans les CECF	-	3000	RAP BUNEC						BUNEC
		Nombre d'utilisateurs formés autres systèmes d'information nationaux	-	3000	Rapports d'activités, RAP des administration						BUNEC, MINJUSTICE, MINFI, ELECEM, BUCREP,

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
					s sectorielles						DGSN, CNPS, MINREX; MINSANTE
AXE 4. Modernisation de l'archivage et production des statistiques vitales											
4.1. Améliorer l'archivage des documents d'état civil et autres documents connexes	4.1.1. Renforcement des capacités des acteurs en charge de l'archivage des registres d'état civil	Nombre de personnels formés sur les normes et bonnes pratiques archivistiques des documents d'état civil	-	1000	Rapports d'activités RAP BUNEC						BUNEC, MINJUSTICE, CECP, MINREX
	4.1.2. Renforcement du cadre et des équipements d'archivage des registres	Proportion de CECP disposant d'équipements archivistiques appropriés	-	100%	RAP BUNEC						BUNEC
	4.1.3. Elaboration d'un manuel d'archivage des registres d'état civil	Manuel d'archivage des registres d'état civil élaboré	Non disponible	disponible	RAP BUNEC						BUNEC
4.2. Numériser le stock d'actes d'état civil sur	4.2.1. Vulgarisation de la stratégie de numérisation de l'antériorité auprès des CECP	Ateliers de vulgarisation de la stratégie de numérisation organisés au niveau central et	-	11	RAP BUNEC						MINDDEVEL, BUNEC, CECP,

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
support papier		régional									
	4.2.2. Renforcement des capacités des personnels des CECP sur la maîtrise du Système National de Reprise de l'Antériorité	Ateliers régionaux de Renforcement des capacités des personnels des CECP sur le Système National de Reprise de l'Antériorité	-	50	RAP BUNEC						BUNEC
	4.2.3. Mise à échelle des pilotes de numérisation et d'indexation des archives	Proportion de CECP disposant d'un système de numérisation et d'indexation des archives	-	100%	RAP BUNEC						BUNEC
	4.3.2. Systématisation de la saisie et de la déclaration des naissances, des décès et causes de décès dans le DHIS2	100% de FOSA saisissent les déclarations de naissances, des décès et des causes de décès dans le DHIS2	-	100%							
	4.3.3. Mise en place d'un mécanisme de remontée des données statistiques vitales	Mécanisme de remontée des données statistiques vitales disponible et fonctionnel	Inexistant	existant	Rapport annuel sur les statistiques vitales						BUNEC MINSANTE

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
	4.3.4. Production et diffusion des bulletins et rapports de statistiques vitales	Rapports annuels sur les statistiques vitales disponibles et diffusés	01 (2018)	05	Rapport annuel sur les statistiques vitales						BUNEC MINSANTE MINDEVEL
		Bulletins trimestriels de statistiques vitales produits et diffusés	-	20	Bulletins trimestriels de statistiques vitales						
	4.3.5. Formation des sectoriels et des CTD à l'utilisation des statistiques d'état civil pour l'élaboration des plans de développement et la prise des décisions	Nombre d'ateliers de de renforcement des capacités sur la prise en compte des statistiques d'état civil dans la planification du développement par les CTD	-	11	RAP BUNEC						BUNEC INS Sectoriels Société civile CTD
	4.3.6. Renforcement continu des capacités du BUNEC et du personnel des CEC sur la méthodologie de collecte, de traitement et d'exploitation des données en vue de la production	Nombre d'ateliers de renforcement de capacités du BUNEC et du personnel des CEC sur la méthodologie de collecte, de traitement et d'exploitation des	-	10	RAP BUNEC						BUNEC INS

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
	des statistiques d'état civil	données en vue de la production des statistiques d'état civil									
	4.3.7. Introduction de la pratique de l'autopsie verbale	Nombre de formations organisées sur la pratique de l'autopsie verbale	-	50	RAP BUNEC, Rapport annuel sur les statistiques vitales						MINSANTE BUNEC
	4.3.8. Déploiement de la CIM11 et de la CMCD dans les FOSA publiques et privées	Nombre de professionnels de santé formés à la CIM et à la CMCD	186	1000	Rapport annuel sur les statistiques vitales						MINSANTE, BUNEC
	4.3.9. Mise en place d'un mécanisme de collecte et de remontée des données sur les VBG et les PSV	mécanisme de collecte et de remontée des données sur les VBG et les PSV mis en place	inexistant	Mis en place	Rapport annuel sur les statistiques vitales						BUNEC MINSANTE MINPROFF MINAS
AXE 5. Financement du système d'état civil											

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
5.1. Accroître les sources de financements du système ESEC y compris les financements locaux	5.1. Elaboration des revues de dépenses publiques à partir des comptes nationaux de l'état civil	Comptes nationaux de l'état civil disponibles	Non disponibles	Disponibles	Comptes nationaux de l'état civil						MINDDEVEL, BUNEC, MINEPAT MINFI
		Niveau de la dépense publique pour l'état civil	-	Au moins 60%	Comptes nationaux de l'état civil						MINDDEVEL, BUNEC, MINEPAT MINFI
		Poids de la dépense d'état civil supporté par les usagers du service d'état civil	-	En réduction d'au moins 10%	Comptes nationaux de l'état civil						MINDDEVEL, BUNEC, MINEPAT MINFI
	5.1.2. Etude sur un modèle économique d'autofinancement du système d'état civil	Étude de faisabilité disponible	Non disponible	Disponible	Rapport d'étude						MINDDEVEL, BUNEC, MINEPAT, MINFI
	5.1.3. Plaidoyer budgétaire pour la mise en place d'un mécanisme de soutien à la gratuité / recouvrement de coûts de services d'état civil	mécanisme de soutien à la gratuité / recouvrement de coûts de services d'état civil mis en place et	Inexistant	Mis en place et fonctionnel	Rapports d'activités						MINDDEVEL, BUNEC, MINFI

Tableau 13 : Matrice de suivi des résultats opérationnels du Plan stratégique 2025-2029

Objectifs spécifiques	Activités majeures	Indicateurs/extrants	Baseline	Cible 2029	Source	Période d'exécution					Responsables de mise en œuvre
						25	26	27	28	29	
		fonctionnel									
5.2. Amélioration de l'efficience allocative des financements extérieurs des PTF au financement du système ESEC	5.2.1. Renforcement du plaidoyer auprès des PTF pour la mobilisation des financements en faveur de l'état civil	Nombre de nouveaux PTF engagé dans le financement système ESEC	-	En nette augmentation	Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique						
	5.2.2.Mise en place d'une plateforme des PTF sur l'état civil	Poids des financements extérieurs dans le financement du système ESEC	-	En nette diminution	Compte nationaux de l'état civil						MINDDEVEL, BUNEC, MINEPAT MINFI
		plateforme des PTF sur l'état civil mise en place	Inexistant	Mise en place et fonctionnel	RAP BUNEC						BUNEC MINDDEVEL

CONCLUSION GENERALE

L'élaboration de ce plan stratégique pour la période 2025-2029 traduit la volonté du Gouvernement de mettre en place un système ESEC moderne, qui assure à tous une identité légale, contribue à la réduction de la pauvreté et des exclusions sociales, renforce la gestion stratégique de l'Etat et la bonne gouvernance. Il est attendu au terme de sa mise œuvre, une augmentation significative des taux d'enregistrement des naissances, mariages, décès et causes de décès. Ce plan repose sur 05 piliers : (i) la gouvernance du système ESEC, (ii) l'offre et la demande des services ESEC, (iii) l'informatisation et l'interopérabilité du système ESEC, (iv) la modernisation de l'archivage et la production des statistiques vitales, et enfin, (v) le financement du système ESEC.

Au total, 12 objectifs spécifiques assortis de 53 activités phares ont été identifiés pour sa mise en œuvre, afin de produire les changements stratégiques décrits ci-dessus et de réaliser la vision du système ESEC du Cameroun pour les cinq prochaines années. A cet égard, il est indispensable que les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre développent une culture organisationnelle propice à une collaboration franche, au travail en synergie et qu'elles en partagent des valeurs orientées vers la culture des résultats, la redevabilité, l'innovation, la synergie d'actions. Un investissement conséquent sur le capital humain, infrastructurel et sur le renforcement de la coordination institutionnelle constitue un des accélérateurs importants pour l'atteinte des objectifs fixés.

Sur le plan organisationnel, ce nouveau plan insiste sur :

- la redynamisation et le fonctionnement effectif des instances de coordination à tous les niveaux du système ESEC ;
- le renforcement effectif des capacités organisationnelles (fonctionnelles et techniques) des structures techniques et opérationnelles en charge du système ESEC ;
- l'augmentation de la demande et de l'offre de service ESEC ;
- le rapprochement du service d'état civil vers la population (y compris celles vivant en situation de crise) à travers une stratégie de mobilisation du système ESEC et le renforcement des synergies sectorielles d'action état civil et éducation, santé, programmes sociaux, etc.
- une plus forte implication des CTD ;
- la construction des synergies d'action entre les acteurs du système ESEC.

Sur le plan technologique, il met un accent particulier sur l'accélération de la transformation digitale des processus d'enregistrement des faits d'état civil ainsi sur la nécessité de parachever l'informatisation des autres systèmes d'informations nationaux pour une interopérabilité réussie.

Sur le plan légal, il interpelle les acteurs sur la nécessité de disposer d'un cadre légal et réglementaire qui simplifie les procédures, tout en renforçant la sécurité, la fiabilité des actes délivrés. Sur le plan du financement enfin, ce plan stratégique trace la voie pour un cadre de financement assurant au système ESEC un volume important de financements innovants, orientés vers des interventions à fort impact.

BIBLIOGRAPHIE

Documents de méthodologie

APAI-CRVS, 2020, Cadre d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

BUCREP, 2014, Rapport national sur l'état de la population.

Centre de l'Excellence du système ESEC (2019), Aperçu des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil au Cameroun, ECA.

MINEPAT, 2011, Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun.

Nations Unies (2015). Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil.

UNECCA, 2013, Guide de planification pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil.

UNODC (2019), Manuel pour Gestion Axée sur les Résultats et l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Rapports d'études

Agora Consulting, 2016, Étude sur le financement de l'état civil au Cameroun. Rapport final.

Banque Mondiale, 2023, Identification and Civil Registration Ecosystem Assessment and Policy Dialog in Cameroon.

BUNEC, (2023), Rapport sur les statistiques de l'état civil au Cameroun (2018-2022).

BUNEC/GIZ (2019), Etat des lieux et diagnostic du système des statistiques d'état civil au Cameroun, Rapport.

BUNEC/GIZ/IFORD (2020), Modernisation de l'état civil au Cameroun : étude de base et analyse de la situation de tous les centres d'état civil principaux, Rapport de synthèse

BUNEC/UNICEF (2016), rapport d'évaluation complémentaire du système d'enregistrement des faits d'état civil et de production des statistiques des faits d'état civil (ESEC) du Cameroun,

Bureau Central des Recensements et des Études de Population (2014), Rapport national sur l'état de la population.

CEA ; CRDI, 2019, Aperçu des systèmes d'enregistrement et des statistiques de *l'état civil au Cameroun*.

Centre de l'Excellence du système ESEC (2019), Aperçu des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil au Cameroun, ECA.

Commission économique pour l'Afrique 2017, Rapport sur la situation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique.

HENRI S.S., MIMCHE H., KONE H., (2022), Influence du statut de la femme sur l'enregistrement à l'état civil des enfants de moins de 5 ans au Cameroun, European Scientific Journal, ESJ, 18 (11), 269. Le code pénal du Cameroun

INS, BUNEC et al. (2023) Rapport sur les statistiques de l'état civil au Cameroun (2018-2022).

KELODJOUE S. (2015), L'Etat-Civil au Cameroun. Contribution à l'analyse de la dynamique générale de la population, Yaoundé, L'Harmattan.

MINATD (2011), Etude sur le genre et l'état civil, Programme de réhabilitation de l'état civil du Cameroun, (PRE2C).

MINATD (2016), Livre blanc sur l'état civil, Programme de réhabilitation de l'état civil du Cameroun, (PRE2C).

MINATD, 2016. Etude sur le financement de l'état civil au Cameroun,

MINDDEVEL, 2018, Revue Des Dépenses Publiques D'état Civil Au niveau Central et dans les régions d'intervention prioritaires de l'UNICEF Au Cameroun (2015-2018)

MINEDUB, L'éducation de base en chiffres Carte Scolaire 2021/2022 DPPC/MINEDUB.

MINEDUB (2021), Rapport d'analyse des données de la carte scolaire et d'alphabétisation.

MINEPAT (2023) Rapport sur l'économie camerounaise en 2022

MINEPAT, (2020), Rapports annuels DAD-Cameroun, Situation de l'aide publique au Cameroun 2012-2013/2019-2020.

MINSANTE, 2016, Projections Démographiques Et Estimations Des Cibles Prioritaires Des Différents Programmes Et Interventions De Sante

Nations Unies (1998), Manuel des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des actes d'état civil. Gestion, fonctionnement et tenue, New York.

OAG et UNICEF (2022), Évaluation formative du résultat clé pour l'évaluation pour les enfants (RCE 7#) concernant l'enregistrement des naissances au Cameroun, rapport d'évaluation.

République du Cameroun, Étude Sur L'interopérabilité Entre Le Système De L'état Civil Et Les Autres Systèmes D'identification Des Personnes Au Cameroun, 2022

République du Cameroun, Rapport Nationale dur le Développement Humain 2019 : Croissance Inclusive, Inégalités Et Exclusions

République du Cameroun, 2018, Enquête Démographique et de Santé du Cameroun.

UIT, 2023, measuring digital development: the ICT development index.

UNICEF (2020), Revue des dépenses publiques d'état civil au niveau central dans les régions d'intervention prioritaires de l'UNICEF au Cameroun (2015-2018). Rapport final.

Rapports administratifs

BUNEC, 2019, Rapport annuel de performance

BUNEC, 2020, Rapport annuel de performance

BUNEC, 2021, Rapport annuel de performance

BUNEC, 2022, Rapport annuel de performance

MINDDEVEL, Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2020-2022

MINDDEVEL, Projet de Performance Annuel, 2018

MINDDEVEL, Projet de Performance Annuel, 2019

MINDDEVEL, Projet de Performance Annuel, 2020

MINDDEVEL, Projet de Performance Annuel, 2021

MINDDEVEL, Projet de Performance Annuel, 2022

MINEDUB, Annuaire statistique 2022-2023

MINEDUB, Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2022-2023, publié en février 2024

Programme d'appui à la citoyenneté active, Elaboration d'une stratégie de numérisation et d'indexation des actes d'état civil au Cameroun, Rapport final, Août 2021

Traités, conventions, Lois, et règlements

Charte africaine des droits de l'enfant et du bien-être de 1990

Convention relative aux droits de l'enfant Conclue à New York le 20 novembre 1989 et entrée en vigueur le 02 septembre 1990.

DECRET n° 99/230 du 04 octobre 1999 portant organisation et fonctionnement du Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population.

DECRET n° 2005/309 du 1er septembre 2005, portant réorganisation du Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population.

DECRET n° 2018/293/PM du 10 Avril 2018 Répartition De La Dotation Générale De La Décentralisation Au Titre De L'exercice Budgétaire 2018.

DÉCRET n° 2019/0829/PM DU 22 février 2019 fixant la répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation au titre de l'exercice budgétaire 2019,-

DÉCRET n° 2020/1730/PM DU 04 mai 2020 fixant la répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation au titre de l'exercice budgétaire 2020,-

DÉCRET n° 2023/034/PM du 20 janvier 2023 fixant la répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation au titre de l'exercice budgétaire 2022,-

Décret n°2013/031 du 13 février 2013 portant organisation et fonctionnement du Bureau National de l'état civil.

DECRET n°2021/743 du 28 décembre 2021 portant répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation au titre de l'exercice budgétaire 2021

Lettre circulaire n°D36-27/MINSANTE du 05 avril 2021 relative à l'utilisation des formulaires harmonisés de déclaration des naissances et décès dans les formations sanitaires sur l'étendue

Loi n°2011/011 du 06 mai 2011 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n°81-02 du 29 juin 1981 ;

Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019, portant Code Général des CTD

Loi n°81-02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques ;

Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972 ;

Protocole facultatif à la CDE du 18 décembre 1989 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, instrument d'adhésion datant du 04 décembre 2004.

Documents de stratégie

BUNEC, 2018, schéma directeur de l'informatisation du système nationale de l'état civil du Cameroun

MINSANTE, 2023, Carte sanitaire Programmatique

République du Cameroun, 2018, Plan Stratégique De Réhabilitation de L'état Civil Du Cameroun (2018-2022)

République du Cameroun, 2020, Politique Nationale de Protection Sociale 2020-2030

République du Cameroun, 2020, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

République du Cameroun, 2020, Stratégie Sectorielle de la Gouvernance 2020-2030

République du Cameroun, 2020, Stratégie de communication gouvernementale permanente sur l'état civil

République du Cameroun, 2020, Stratégie Nationale de Développement de la Statistique.

1. COORDINATION GENERALE
M. ELANGA OBAM Georges , Ministre de la Décentralisation et du Développement Local
2. SUPERVISION TECHNIQUE
M. YOMO Alexandre Marie , Directeur Général du Bureau National de l'Etat Civil
3. GROUPE TECHNIQUE ET ENCADREMENT DES TRAVAUX
M.EBELA Jean Hyacinthe , Conseiller Technique n°1, BUNEC
M.HAMAD ABBO Roger , Conseiller Technique n°1, MINDDEVEL
M.MBELLA Cédric , Coordonnateur-pays Programme ESEC, Vital Strategies
Mme. LEUDJEU TCHOUNJA Chimène, Epse DONKEP , Directeur de la Normalisation et du Contrôle des Centres d'état civil, BUNEC
M.TOUMBALBAI Japonais Fils , Directeur des Archives et des Statistiques, BUNEC
M. NKOUDOU BENGONO Jean Raoul , Directeur des Affaires Administratives et Financières, BUNEC
M.APALA MOIFFO Cyrille , Directeur des Services Locaux, MINDDEVEL
M.DZOSSA Anaclet , Chef de Division des Statistiques Démographiques, INS
M.NYEBEL jean Baptiste , Sous-Directeur de la Promotion des Droits de l'Enfant, MINPROFF
Mme. NGO KENDEG Jacqueline Hortense , Sous-Directeur de la Réhabilitation Sociale de l'Enfant, MINAS
Mme. EDIMA Esther , Chef de Cellule de la Police Municipale, MINDDEVEL
M.YOPNDOI Charles , Chef de Cellule du Suivi, MINSANTE
M.OTTOU MEBENGA Pie Claude Thierry , Chef de Cellule des Affaires Juridiques et du Contentieux, BUNEC
M.MPAH Julien , Chef de Cellule de la Réglementation, MINSANTE
M.ELOUNDOU BARNABE ARISTIDE , Chef de Service de l'Etat Civil, MINDDEVEL
M.NGORBO MANI Hypolyte Olivier , CEA, Direction des Affaires Non Répressives et du sceau, MINJUSTICE
Mme. AKOA ONGONO Epse EFA Sabine Eliane , CEA Cellule des Projets, de la Prospective et de la Coopération, BUNEC
M.MOODJOM Roland Marc , CEA, Division des Statistiques Démographiques, INS

Mme. ONDOA BELLA Anastasie Bertille, CEA, Cellule des Affaires Juridiques et du Contentieux, BUNEC
Mme. DIBAM OKOM Cynthia Astrid, CEA, Cellule de la Formation et de la Sensibilisation, BUNEC
M.TSOUGOU Joseph Pantaléon, Responsable Administratif, CVUC
Mme. IKOULA Elise, Cadre, cellule des Informations Sanitaires, MINSANTE
Mme. ATOMFACK Edith, Cadre, Inspection Générale des Questions Consulaires, MINREX
M.NGOULOURE MUHAMMED AZIZ, Cadre, Assistant à la préparation du Budget d'Investissement Public, MINEPAT
Mme. ESSA FOU DA Mathilde Christelle, Cadre Secrétaire, Directeur Général BUNEC
4. EQUIPE DU CONSULTANT
Pr. Armand LEKA ESSOMBA, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé 1, consultant principal
Dr. Salomon ESSAGA ETEME, Expert sociologue, Assistant au consultant principal
M. Blaise Arnold MVE, Démographe, Expert en planification stratégique, Assistant au consultant principal
Dr. Olivier ABONDO, Démographe, Assistant au consultant principal
5. TRADUCTION
M.FOU DA NGUILI Jules Chrisostome, CEA, Division de la Traduction et Promotion du Bilinguisme, BUNEC

ANNEXES

Annexe 1. Glossaire des concepts

Ces définitions sont tirées des Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, 3e révision, édition de 2015, des Nations Unies.

Acte de l'état civil : Document juridique porté au registre de l'état civil et attestant de l'authenticité et des caractéristiques d'un fait d'état civil.

Assurance de la qualité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : Mesures prises à toutes les étapes de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement de statistiques de l'état civil pour faire en sorte que tous les faits d'état civil survenant dans le pays soient enregistrés sans doublon, que toutes les informations relatives sont correctement consignées et que la compilation et le traitement des faits d'état civil enregistrés débouchent sur la production adéquate et ponctuelle de statistiques de l'état civil.

Causes de décès : Toutes les maladies, affections morbides ou traumatismes ayant soit entraîné la mort soit contribué à celle-ci, ainsi que les circonstances de l'accident ou des actes de violence à l'origine de ces traumatismes. A des fins statistiques, les symptômes ou modes de décès, comme la crise cardiaque ou l'asthénie, ne sont pas considérés comme des causes de décès.

Certificateur (de la cause de décès) : Personne autorisée par la loi à délivrer un certificat, à l'aide du formulaire prescrit, précisant ce qui constitue à sa connaissance la cause initiale et les causes contributives du décès ainsi que les autres faits liés à l'événement, pour communication à l'officier d'état civil ou à d'autres personnes autorisées. Le certificateur est généralement le médecin qui a soigné la personne décédée lors de sa dernière maladie, ou le médecin légiste pour les personnes qui n'ont pas été soignées par un médecin durant leur dernière maladie ou pour les morts non naturelles dues à un acte de violence ou à un accident.

Complétude de l'enregistrement des faits d'état civil : L'enregistrement est complet lorsque chaque fait d'état civil survenu parmi les membres de la population d'un pays (ou région) donné(e), durant une période déterminée, est enregistré dans le système d'enregistrement des faits d'état civil, à la suite de quoi chaque fait d'état civil est authentifié par un acte de l'état civil et le système a atteint une couverture de 100 %. Tout écart par rapport à la couverture complète est considéré comme une « erreur de couverture ».

Décès : Le décès est la disparition permanente de tout signe de vie à un moment quelconque postérieur à la naissance vivante (cessation des fonctions vitales sans possibilité de réanimation). Cette définition ne comprend pas la mort fœtale.

Décès d'enfants de moins d'un an : Décès d'enfants nés vivants et morts avant d'avoir atteint l'âge d'un an.

Décès maternel : Décès d'une femme enceinte ou dans les 42 jours suivant le terme de la grossesse, indépendamment de la durée et du lieu de la gestation, de causes liées à la grossesse ou aggravées par cette grossesse ou les soins qu'elle a motivés, à l'exception des causes accidentelles ou fortuites.

Décès néonatal : Décès survenant au cours des 28 premiers jours de la vie.

Enregistrement des faits d'état civil : Inscription continue, permanente, obligatoire et universelle de la survenue et des caractéristiques d'événements liés à l'état civil de la population, selon les modalités prévues par voie de décret ou de règlement conformément à la législation de chaque pays. Ce processus dresse et délivre des actes juridiques de ces événements, dont il établit la preuve. Par ailleurs, les registres de l'état civil constituent la meilleure source de statistiques de l'état civil.

Enregistrement tardif : Enregistrement d'un fait d'état civil après les délais prescrits par les lois, règles ou réglementations existantes (y compris toute période de grâce qui aurait été spécifiée). Par contre, un enregistrement en retard intervient après l'expiration de la période prescrite, mais avant l'expiration de la période de grâce. Celle-ci étant généralement d'un an après l'événement, l'enregistrement tardif est donc considéré comme l'enregistrement d'un fait d'état civil un an ou plus après la date à laquelle il s'est produit.

Fait d'état civil : Une naissance vivante, un décès, une mort foetale, un mariage, un divorce, une adoption, une légitimation, une reconnaissance de parenté, l'annulation d'un mariage ou une séparation légale.

Mortalité infantile : Décès d'un enfant né vivant n'ayant pas encore atteint son premier anniversaire.

Mortalité infantile : Décès d'un enfant né vivant n'ayant pas encore atteint leur premier anniversaire.

Mortalité maternelle : Décès d'une femme enceinte ou dans les 42 jours suivant le terme de la grossesse, indépendamment de la durée et du lieu de la gestation, de causes liées à la grossesse ou aggravée par cette grossesse ou à son traitement mais pas de causes accidentelles ou fortuites.

Mortalité maternelle : Décès d'une femme enceinte ou dans les 42 jours suivant le terme de la grossesse, indépendamment de la durée et du lieu de la gestation, de causes liées à la grossesse ou aggravée par cette grossesse ou à son traitement mais pas de causes accidentelles ou fortuites.

Qualité des données : En matière d'enregistrement des faits d'état civil ou de statistiques de l'état civil, la qualité des données s'évalue en fonction de leur degré de complétude, d'exactitude, de ponctualité et de disponibilité.

Statistiques de l'état civil représentent la collecte de données sur les faits d'état civil intervenus du vivant d'un individu, ainsi que les caractéristiques de ces faits eux-mêmes et des personnes intéressées. Ces statistiques fournissent des informations cruciales sur la population du pays considéré.

Statistiques vitales : elles comprennent les statistiques sur les faits d'état civil (naissance vivante, un décès, une mort foetale, un mariage, un divorce, une adoption, une légitimation, une reconnaissance de parenté, l'annulation d'un mariage ou une séparation légale) et les statistiques sur les causes de décès.

Taux brut de mortalité : Nombre de décès survenus parmi la population d'une zone géographique déterminée durant une période donnée, généralement une année civile, pour chaque millier d'individus de la population moyenne de cette zone au cours de l'année en question.

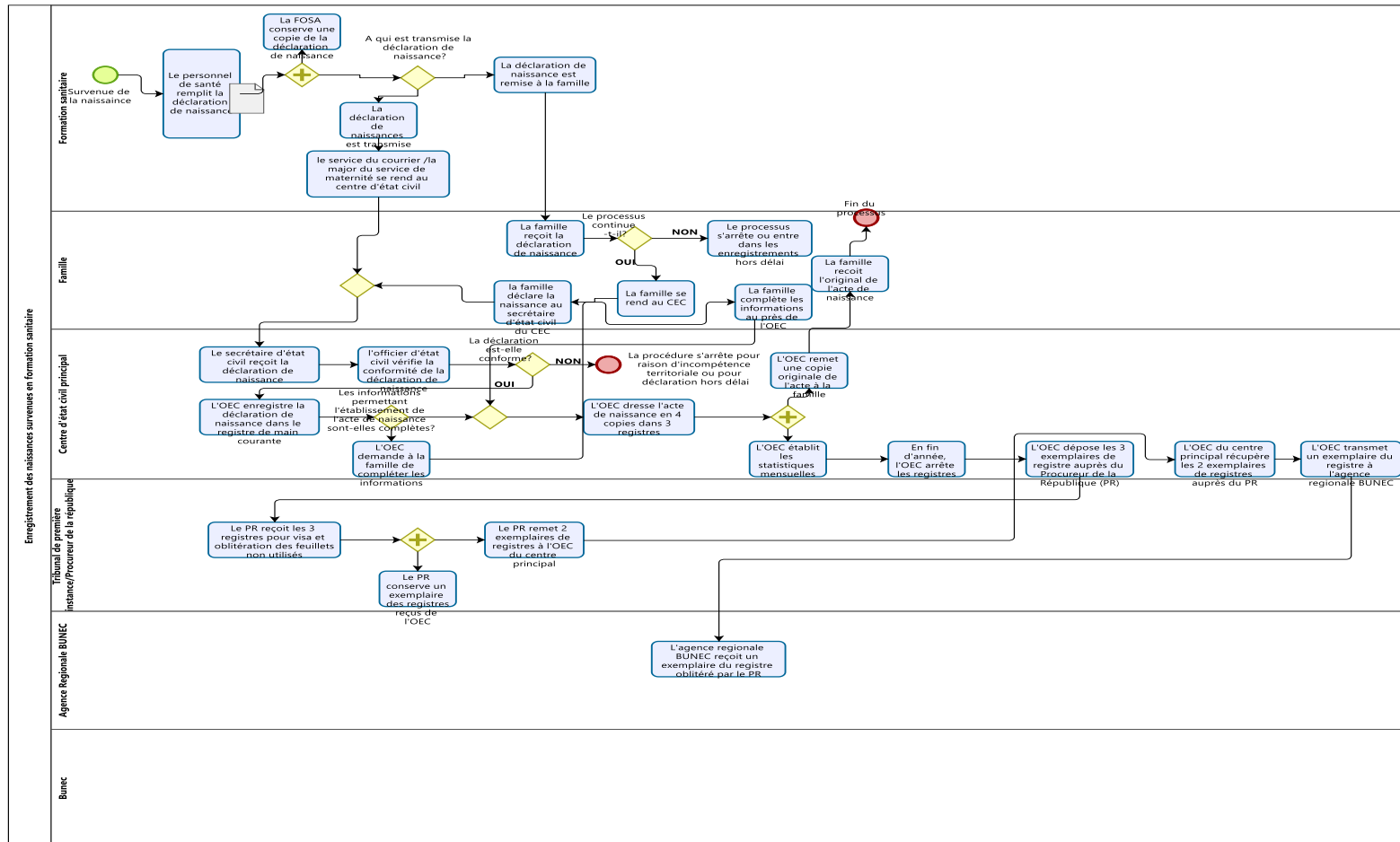
Taux brut de natalité : Nombre de naissances vivantes survenues parmi la population d'une zone géographique déterminée durant une période donnée, généralement une année civile, pour chaque millier d'individus de la population moyenne de cette zone au cours de l'année en question.

Annexe 2. Dictionnaire des indicateurs d'effets du plan stratégique

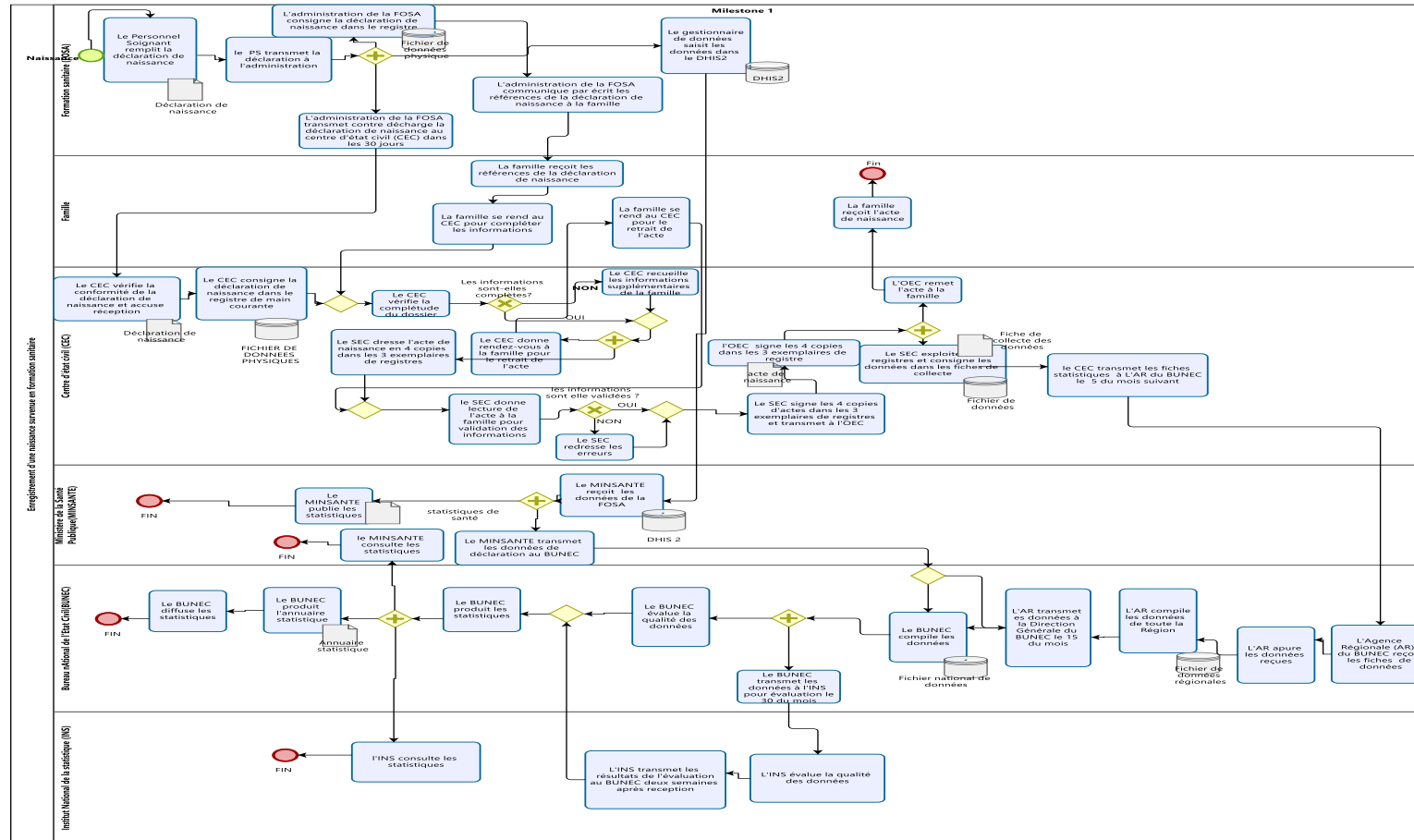
Indicateurs	Méthode de calcul	Interprétation	périodicité
Naissances survenues en formations sanitaires déclarées et enregistrées à l'état civil	Nombre de Naissances vivantes survenues en formations sanitaires déclarées et enregistrées à l'état civil, rapporté aux naissances estimées de l'année, multiplié par 100	L'augmentation de ce taux montre que le système d'état civil progresse dans la complétude de l'enregistrement des naissances.	annuelle
Naissances survenues en communauté déclarées et enregistrées à l'état civil	Nombre de Naissances vivantes survenues en hors formations sanitaires déclarées et enregistrées à l'état civil, rapporté aux naissances estimées de l'année, multiplié par 100	L'augmentation de ce taux montre que le système d'état civil progresse dans la complétude de l'enregistrement des naissances en milieu non hospitalier	annuelle
Décès survenus dans les formations sanitaires déclarés et enregistrés à l'état civil	Nombre de décès survenus en formations sanitaires déclarés et enregistrés à l'état civil, rapporté aux décès estimés de l'année, multiplié par 100	L'augmentation de ce taux montre que le système d'état civil progresse dans la complétude de l'enregistrement des décès en milieu hospitalier et garantit des statistiques d'état civil plus fiables	annuelle
Décès survenus en communauté déclarés et enregistrés à l'état civil	Nombre de décès survenus hors formations sanitaires déclarées et enregistrées à l'état civil, rapporté aux décès estimés de l'année, multiplié par 100	L'augmentation de ce taux montre que le système d'état civil progresse dans la complétude de l'enregistrement des décès en milieu non hospitalier et garantit des statistiques d'état civil plus fiables	annuelle
Population moyenne couverte par un centre d'état civil	Effectif de la population d'une zone géographique donnée (région, tout le Cameroun) et pour une année donnée, rapporté au nombre de CEC présents dans ce lieu	Ce ratio rend compte du niveau de l'offre en services d'état civil dans un lieu géographique donné. La diminution de ce ratio traduit donc une augmentation quantitative de l'offre de service, alors qu'à l'inverse, son augmentation traduit une diminution de l'offre de services.	Annuel
Superficie moyenne pour un CEC	Superficie exprimée en Km ² d'un lieu géographique donné (région, tout le Cameroun), rapportée au nombre de CEC présents dans ce lieu	Ce ratio rend compte de l'accessibilité géographique aux services d'état civil en un lieu géographique donné. Son augmentation signifie alors que	annuelle

		les populations résidentes dans un lieu géographique donné parcourent des distances plus élevées pour parvenir au centre d'état civil le plus proche, par rapport à ceux résidents dans un lieu où ce ratio est moindre.	
Volume de dépenses pour le système ESEC	Montant total des dépenses effectuées par l'Etat, les PTF, les CTD, OSC, etc. pour réaliser les activités relatives à l'état civil ou à la production des statistiques vitales. Il s'obtient soit par les comptes nationaux de l'état civil quand ils existent, soit par une revue des dépenses du secteur, en additionnant soit des budgets alloués aux activités d'état civil et figurant dans des documents de programmation financière des administrations (CDMT, PTA, etc.) ou alors, quand l'information est disponible, les dépenses ordonnancées par ces administrations.	Cet indicateur donne une bonne appréciation de la capacité de mobilisation des financements du système ESEC. Rapporté au budget de l'Etat, Il montre le niveau d'investissement qu'un pays réalise en faveur de l'état civil.	annuelle
Niveau de la dépense publique pour l'état civil	Montant total des dépenses effectuées par l'Etat (uniquement les administrations et autres entités publiques) pour l'état civil et la production des statistiques vitales, rapporté au volume globale des dépenses pour le système d'état civil, et multiplié par 100	Cette proportion rend compte de la dynamique de l'investissement de l'Etat pour son système d'état civil	annuelle
Poids de la dépense d'état civil supporté par les usagers du service d'état civil	Montant total des dépenses effectuées par les usagers du service d'état civil rapporté au volume global des dépenses pour le système d'état civil, et multiplié par 100. Cet indicateur est aisé à obtenir si les comptes nationaux de l'état civil sont réalisés.	Cet indicateur apprécie l'équité dans l'accès aux services d'état civil. il est essentiel pour envisager des politiques de financements du système ESEC plus justes envers les couches de populations vulnérables	annuelle
Poids des financements extérieurs dans le financement du système ESEC	Montant total des dépenses effectuées par les PTF pour l'état civil et la production des statistiques vitales, rapporté au volume globale des dépenses pour le système d'état civil, et multiplié par 100	Cette proportion rend compte de la dynamique de l'investissement des PTF pour son système d'état civil	annuelle

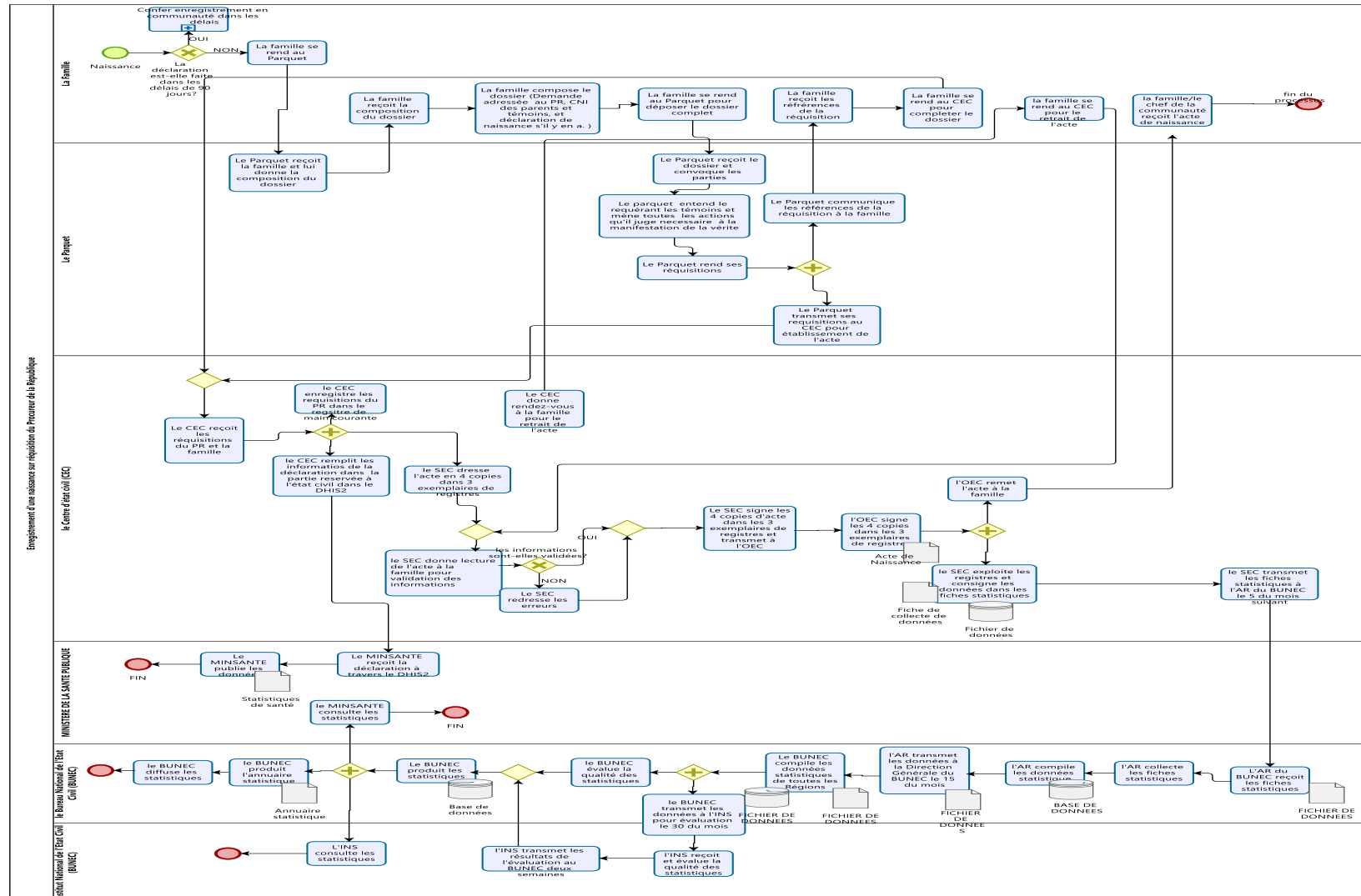
Annexe 3. Carte du processus d'enregistrement d'une naissance en FOSA



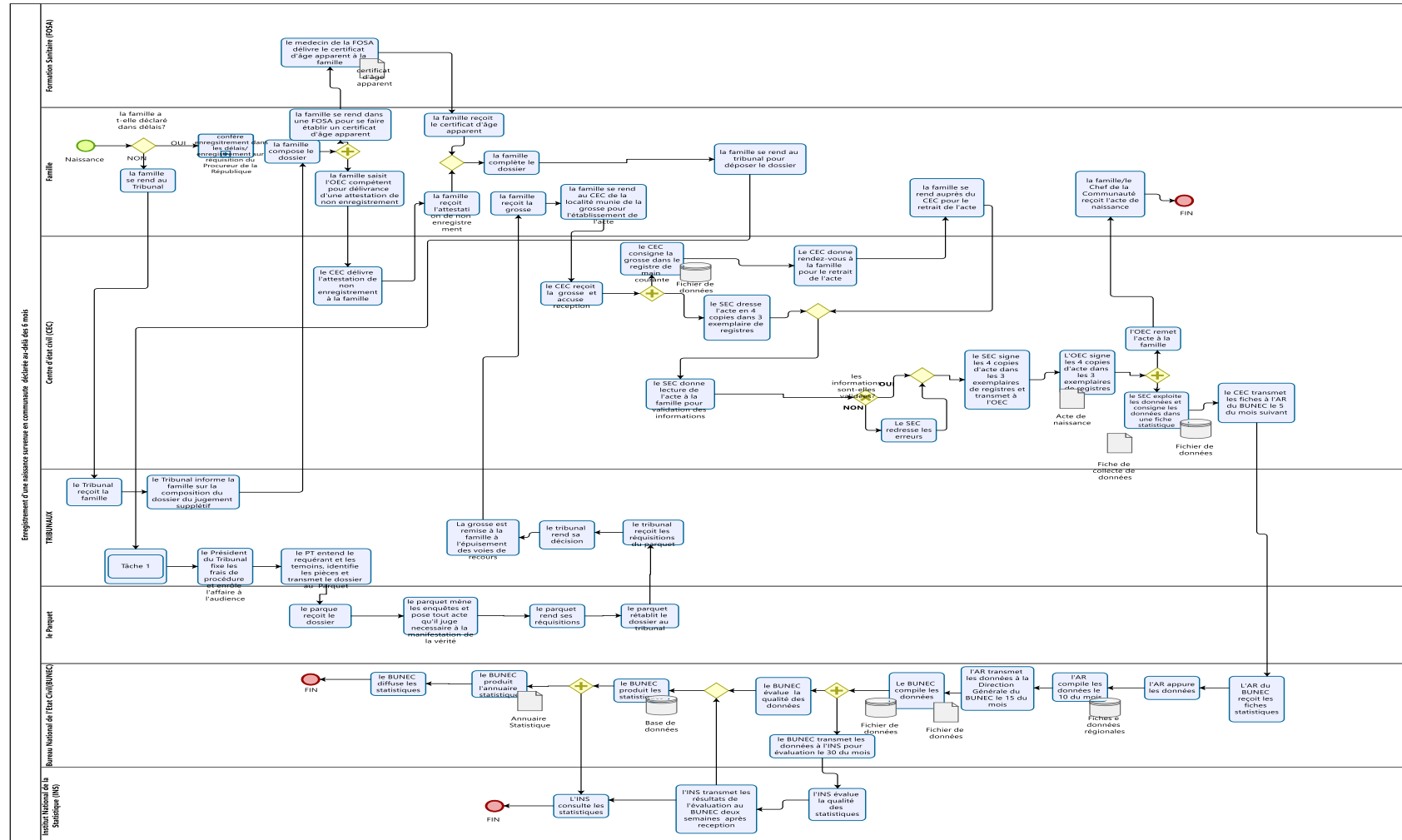
Annexe 4. Carte du processus d'enregistrement d'une naissance survenue en communauté entre 91 et 180 jours



Annexe 5 : Carte du processus opérationnel pour l'enregistrement hors délais d'une naissance en communauté



Annexe 6 : Carte du processus opérationnel pour l'enregistrement dans les délais d'une naissance survenue en communauté



Annexe 7 : Carte du processus opérationnel pour l'enregistrement d'une mort naturelle survenue dans une formation sanita

